

Natura 2000 dans ma commune



1. Natura 2000 Quèsaco ?



2. Pourquoi la Vallée de
l'Adour ?



3. Qu'en est-il de ma commune ?



4. Comment passer à l'action ?



5. Qui sont les interlocuteurs
Natura 2000 ?



1. Natura 2000 Quèsaco ?

Sous l'impulsion de la notion de « développement durable » en 1992, l'Europe a défini un réseau de sites représentatifs des milieux naturels et des espèces aillant un intérêt de conservation à l'échelle européenne. Ces milieux et ces espèces appelés « habitats naturels et espèces d'intérêts communautaires », sont listés dans les Directives européennes « Habitats » et « Oiseaux ».

Ce réseau de site est appelé Natura 2000. Il a pour objectif d'assurer la pérennité ou, le cas échéant, le rétablissement dans un « bon état de conservation » **des habitats naturels*** et **des habitats d'espèces*** concernés par les 2 Directives européennes. Cela doit être fait en cherchant à concilier les exigences économiques, sociales, culturelles et écologiques.

Les sites Natura 2000 ne sont donc pas des zones protégées où les activités humaines seraient exclues. Au contraires ce sont des espaces où un mode de gestion est proposé par et avec tous les usagers et où le maintien ou le rétablissement de certaines activités humaines (coupe du bois de chauffe, pâturage, fauche...) est recherché.

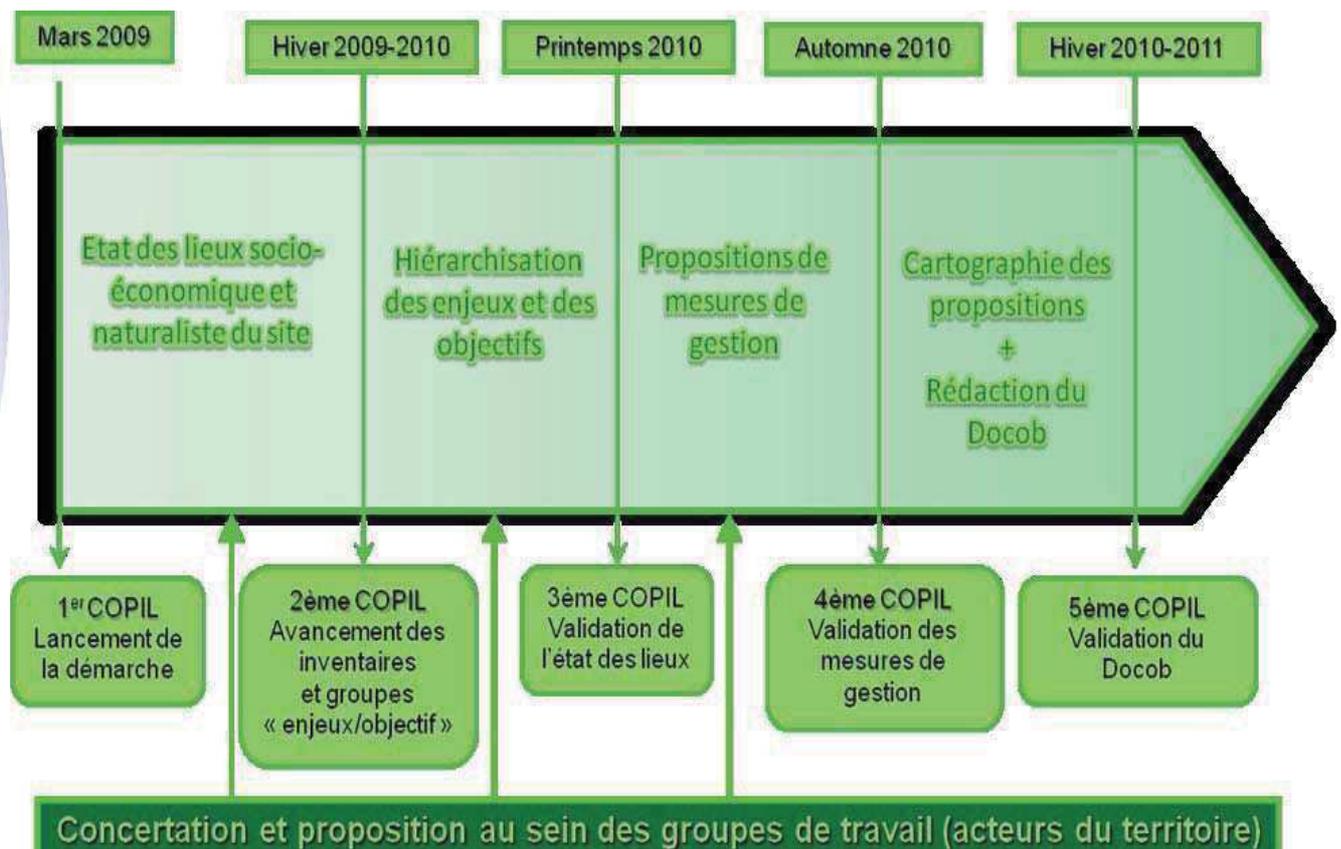
Comment sont gérés les sites ?

Pour chaque site Natura 2000, un comité de pilotage (Copil) est chargé de définir les orientations de gestion du site. Il est composé de tous les représentants des acteurs locaux (communes, associations, professionnels agricoles, industriels...).

Pour le site de la Vallée de l'Adour, des groupes de travail spécifiques et complémentaires au comité de pilotage ont travaillé pendant deux ans et ont permis de définir, en concertation, les mesures de gestion du site. Ces mesures de gestion ont été proposées en se basant sur l'état des lieux écologique et socio-économique du site.

L'état des lieux ainsi que les mesures de gestion sont regroupés dans le plan de gestion du site appelé Document d'Objectifs (Docob). Les mesures de gestion de ne sont pas obligatoires. En effet, le Docob ne crée pas d'obligations ni d'interdictions ; ce n'est pas un document réglementaire.

Calendrier d'élaboration du Docob :





Vous pouvez consulter le Docob dans votre commune ou à la Maison de l'eau à Jû-Belloc (32160).

Depuis 2011, la mise en œuvre des actions pour la gestion du site est réalisée par l'intermédiaire de l'Institution Adour, structure animatrice du site. Elle réalise un travail de communication, d'acquisition de connaissance ainsi que d'accompagnement technique et administratif des acteurs locaux afin de concrétiser les actions et de répondre aux objectifs du Docob.

La France a basé la gestion des sites Natura 2000 sur 2 principes :

- **Le volontariat** : aucun propriétaire de parcelles inclus dans le site ne peut être obligé de mettre en œuvre les actions du Docob. Cela doit être un choix et une réflexion menée avec la structure animatrice du site .
- **La contractualisation** : la mise en œuvre de certaines actions donne droit à un financement pouvant atteindre 100%. Pour cela le propriétaire qui a choisi de réaliser l'action passe un « Contrat ». Les différents types de contrats sont développés dans le chapitre 5.



2. Pourquoi la Vallée de l'Adour ?

Le site Natura 2000 « Vallée de l'Adour » s'étend sur 2 689 ha de Bagnères de Bigorre à Barcelonne-du-Gers et comprend l'Adour et une partie de sa vallée alluviale. Il traverse 54 communes dont la votre (36 haut-pyrénéennes et 18 gersoises).

La dynamique de l'Adour est à l'origine de la richesse biologique du site. Les processus érosion - transport - dépôt - recoupement de méandres ont pour effet de créer, détruire ou recréer une diversité de milieux à une échelle de temps relativement courte (parfois d'une année à l'autre). Ces fréquences de régénération élevées sur un espace restreint sont à la source d'une grande richesse écologique et de la mosaïque des habitats présents sur le site. Sur le site « Vallée de l'Adour » on compte deux secteurs ayant une dynamique différente :

- **La zone amont, de Bagnères-de-Bigorre à Tarbes** où la pente est forte et le substrat grossier. Cette zone est donc peu touchée par l'érosion et par la divagation du lit comparativement à l'aval.
- **La zone aval, de Tarbes à Barcelonne-du-Gers** où la pente est moins forte mais le substrat plus fin. Ici, les débits restent suffisamment élevés pour entraîner un fort phénomène de divagation du lit et d'érosion. Dans cette zone, l'exploitation des granulats dans les années 1970-80 a provoqué l'enfoncement du lit de l'Adour entraînant un renforcement du phénomène de divagation.

Les communes du site sont essentiellement de petits bourgs. En effet, seulement 3 communes dont Tarbes ont plus de 5000 habitants. La pression globale de l'urbanisme est donc peu importante sur les milieux naturels ou semi-naturels.

L'activité économique dominante sur le site est l'agriculture. Les activités industrielles sont surtout présentes dans l'agglomération tarbaise. De plus, les activités de chasse et de pêche sont les activités de loisirs les plus représentées sur le site.



Les habitats naturels d'intérêt communautaire et habitats prioritaires pour lesquels le site Natura 2000 « Vallée de l'adour » a une responsabilité importante en terme de conservation sont les suivants :

- Forêts alluviales d'Aulnes et Frênes,
- Forêt mixte riveraine de Chêne, Orme et Frênes,
- Lac eutrophes,
- Rivière à berges vaseuses,
- Végétation flottante,
- Prairies de fauche,
- Mégaphorbiaies,
- Eaux stagnantes.

Les espèces d'intérêt communautaire pour lesquels le site Natura 2000 « Vallée de l'adour » a une responsabilité importante en terme de conservation sont les suivantes :

Insectes :

- Cordulie à corps fin
- Agrion de mercure
- Gomphe de Graslin
- Cuivré des marais
- Ecaille chinée
- Lucane cerf volant
- Grand capricorne

Poissons :

- Lamproie marine
- Lamproie de Planer
- Toxostome
- Chabot

Mammifères :

- Desman des Pyrénées
- Petit rhinolophe
- Grand rhinolophe
- Barbastelle
- Murin à oreilles échancrées
- Loutre d'Europe

Reptile :

- Cistude d'Europe

Végétaux

- Flûteau nageant

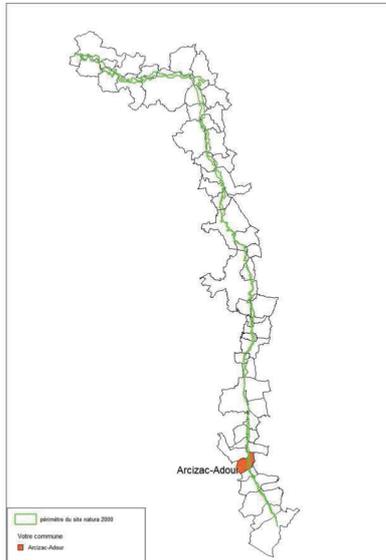
Vous trouverez une description des habitats naturels et des espèces présents sur votre commune au chapitre 4.



3. Qu'en est-il de ma commune ?

Arcizac-Adour est située sur la partie amont du site « Vallée de l'Adour ».

Spécificités de la commune :



Moins de 10% de la commune est située dans le périmètre du site Natura 2000, ce qui représente une cinquantaine d'hectares. Cette superficie représente presque 2% de la totalité du site Natura 2000 « Vallée de l'Adour ».

Arcizac-Adour fait partie des communes de la zone la plus torrentielle du site Natura 2000. Lors de l'élaboration du Docob, il a été considéré que cette zone s'étendait de Bagnères de Bigorre à Horgues où les limites du site restent assez proches des berges de l'Adour notamment en raison de la présence des terrasses.

Dans cette zone se trouvent des habitats naturels peu diversifiés mais de qualités avec beaucoup de prairies et de forêts alluviales, habitats d'intérêt communautaire bien représentés et continus.

Les activités humaines sont principalement agricoles (fourragères), et piscicoles avec une bonne qualité du milieu.

Les habitats naturels d'intérêt communautaire à Arcizac-Adour :

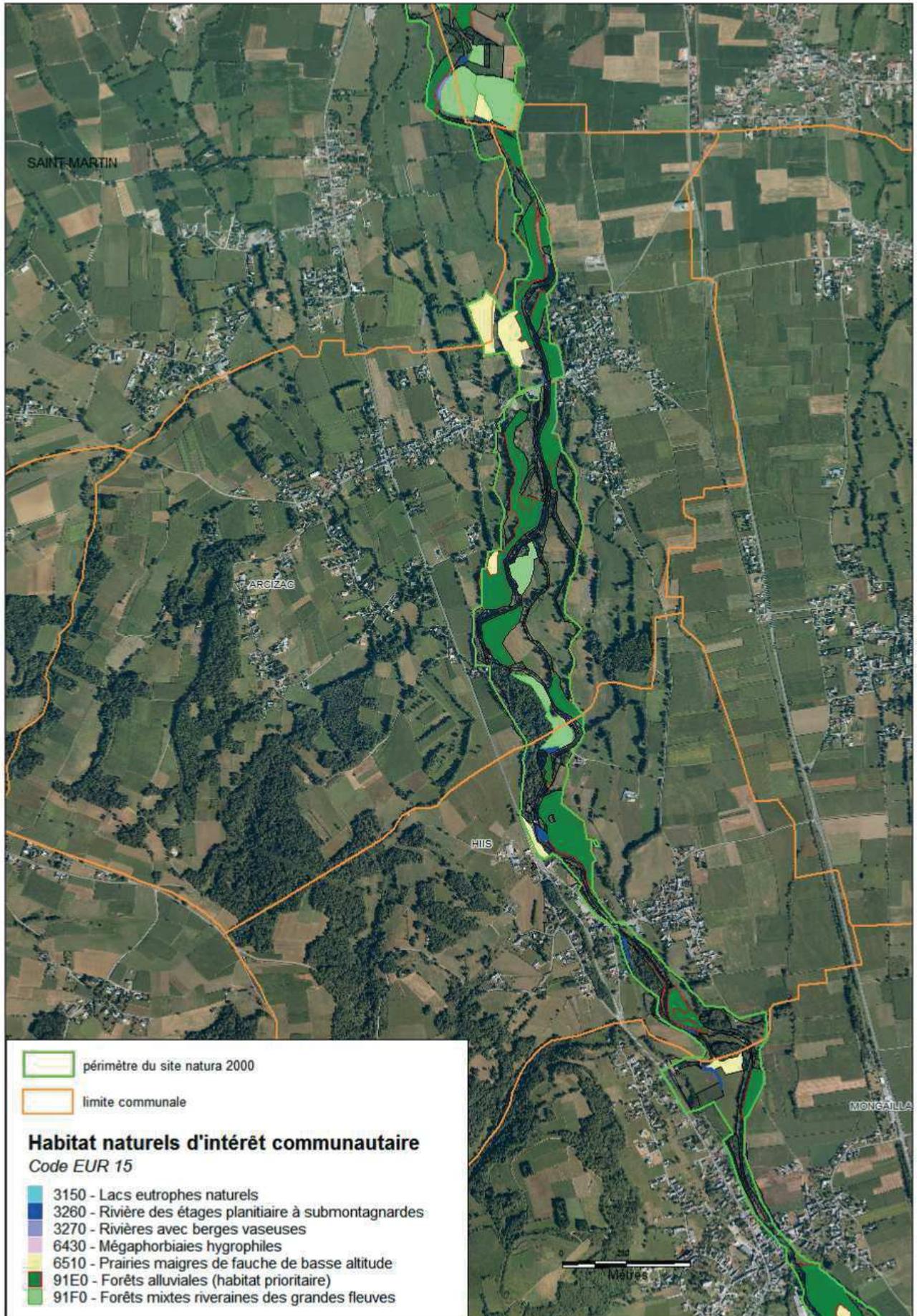
C'est en se basant sur ces cartographies que l'Institution Adour va proposer des actions de gestion. Elles permettent aussi aux riverains de mieux connaître le contexte environnemental de leur commune.

Les habitats naturels et habitats d'intérêt communautaire* ont été cartographiés en 2009. Par ailleurs, les cartes ne représentent que les habitats dominants ce qui peut expliquer des décalages par rapport à la réalité de terrain.

On constate qu'à Arcizac-Adour on trouve majoritairement des forêts et des pâturages (conf. carte ci-après).

Liste des habitats d'intérêt communautaire présents sur la commune :

- forêt alluviale
- rivière à végétation de renoncules
- Prairie maigre de fauche de basse altitude
- forêt mixte riveraine des grands fleuves

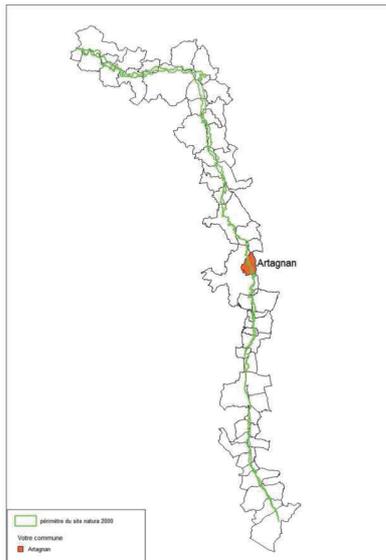




3. Qu'en est-il de ma commune ?

Artagnan est située sur la partie centrale du site « Vallée de l'Adour ».

Spécificités de la commune :



7.2 % de la commune (soit 35.91 ha) est située dans le périmètre du site Natura 2000. Cette superficie correspond à 1.4 % de la totalité du site Natura 2000 « Vallée de l'Adour ».

Artagnan fait partie de la zone où l'Adour présente une pente encore prononcée avec un linéaire rectiligne ponctué de nombreux seuils. La divagation est moins importante qu'en aval et les habitats naturels sont donc peu diversifiés avec une majorité de forêts et de plantations, peu d'Habitats d'Intérêt Communautaire.

C'est également une zone où l'on retrouvera différentes activités industrielles et où la maïsiculture est abondante.

Ces différentes spécificités expliquent qu'ici le site reste très étroit et longe majoritairement les berges de l'Adour.

Lors de l'élaboration du Docob, il a été considéré que cette zone s'étendait de Bazet à Maubourguet.

Les habitats naturels d'intérêt communautaire à Artagnan :

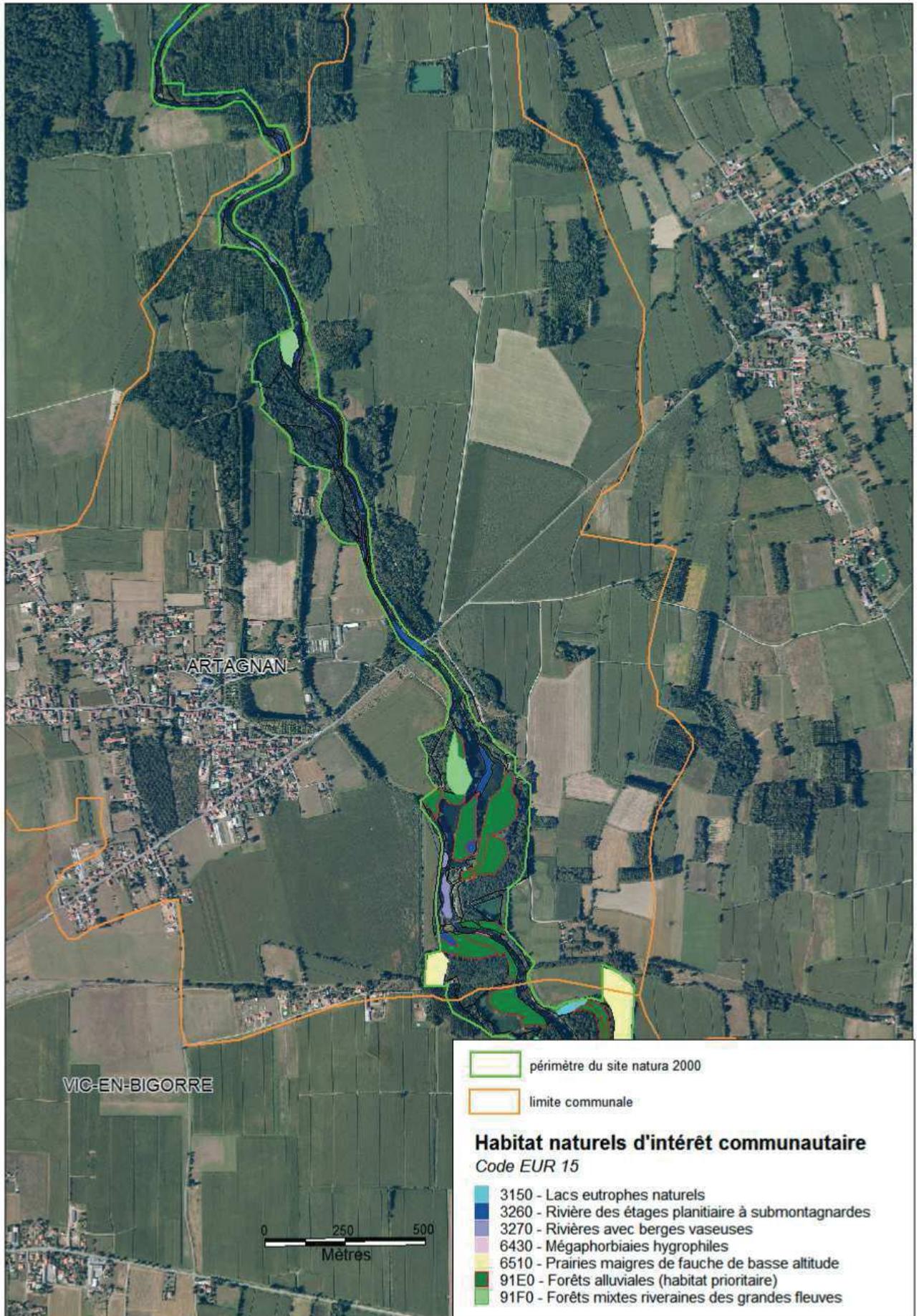
Les habitats naturels et habitats d'intérêt communautaire* ont été cartographiés en 2009. Par ailleurs, les cartes ne représentent que les habitats dominants ce qui peut expliquer des décalages par rapport à la réalité de terrain.

C'est en se basant sur ces cartographies que l'Institution Adour va proposer des actions de gestion. Elles permettent aussi aux riverains de mieux connaître le contexte environnemental de leur commune.

On constate qu'à Artagnan l'habitat forestier est dominant.

Sur les sept habitats d'intérêt communautaire du site, cinq sont présents sur la commune :

- forêt alluviale
- forêt mixte riveraine des grands fleuves
- rivière des étages planitiaire à submontagnard
- rivière avec berges vaseuses
- prairie maigre de fauche de basse altitude

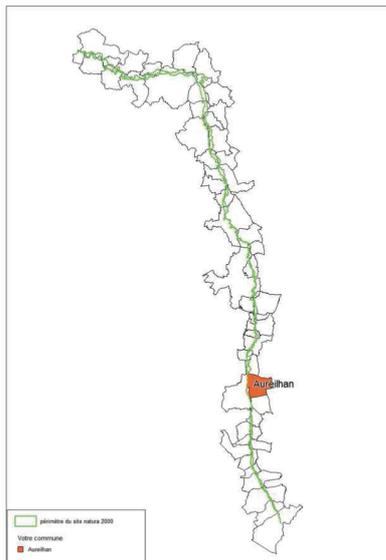




3. Qu'en est-il de ma commune ?

Aureilhan est située sur la partie centrale du site « Vallée de l'Adour ».

Spécificités de la commune :



0.5 % de la commune est située dans le périmètre du site natura 2000, ce qui représente 5.14 ha. Cette superficie correspond à 0.2% de la totalité du site natura 2000 « Vallée de l'Adour ».

Aureilhan fait partie de la zone où l'Adour est la plus urbaine et majoritairement endiguée. C'est notamment pour cette raison que cette zone présente peu d'habitats naturels terrestres et très peu d'Habitats d'Intérêt Communautaire. Les limites du site sont donc restreintes aux hauts de berges. Il englobe cependant tout le linéaire du Caminadour. Ce dernier bénéficie d'ailleurs du « label Charte Natura 2000 » que Le Grand Tarbes et ses communes ont signé en juin 2011.

En revanche, ici les activités de loisirs en lien avec l'Adour (promenade et nautisme) sont plus nombreuses. L'agglomération du Grand Tarbes présente également une forte activité industrielle comparativement aux autres zones du site.

Lors de l'élaboration du Docob, il a été considéré que cette zone s'étendait de Soues à Bours.

Les habitats naturels d'intérêt communautaire à Aureilhan :

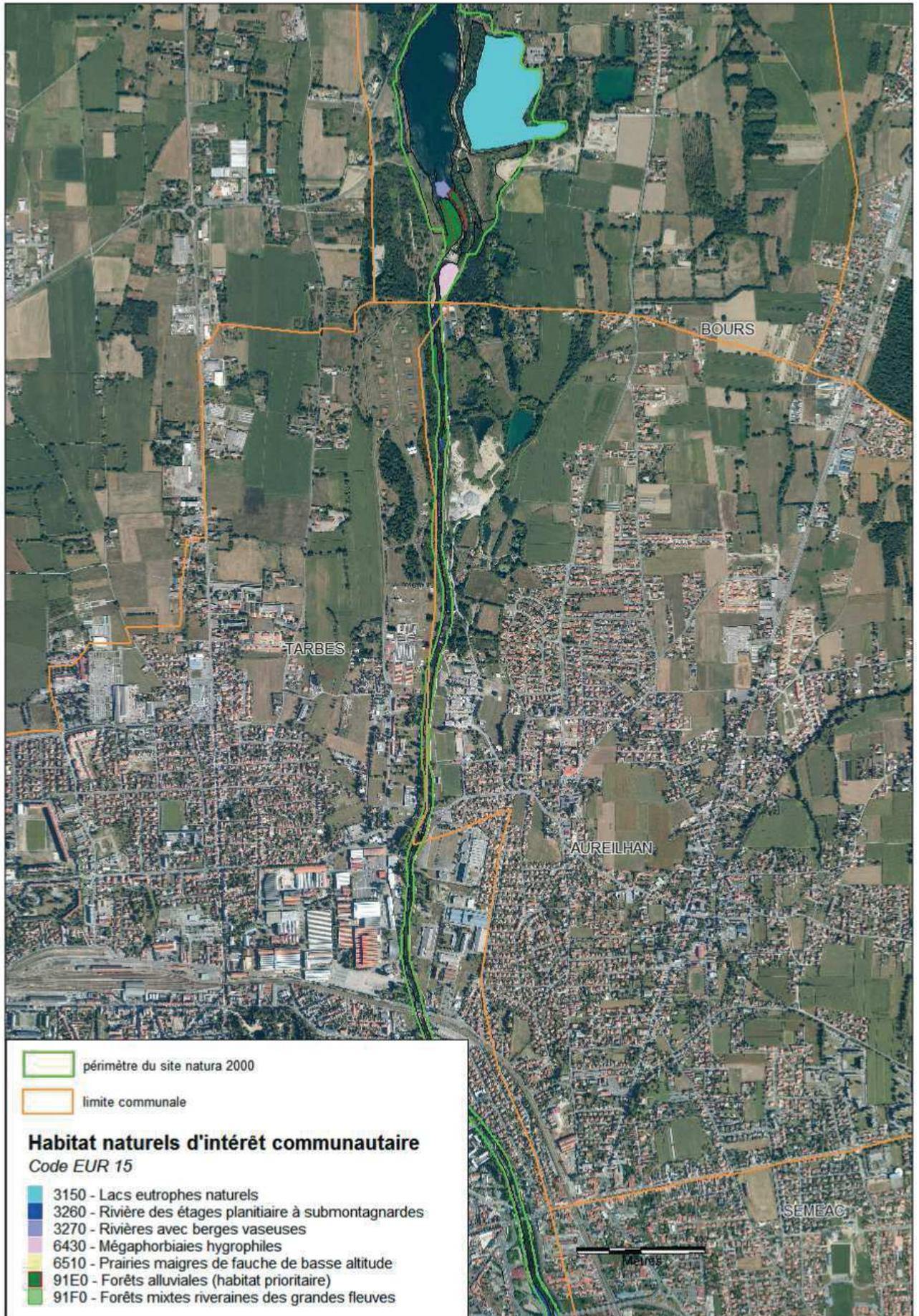
Les habitats naturels et habitats d'intérêt communautaire* ont été cartographiés en 2009. Par ailleurs, les cartes ne représentent que les habitats dominants ce qui peut expliquer des décalages par rapport à la réalité de terrain.

C'est en se basant sur ces cartographies que l'Institution Adour va proposer des actions de gestion. Elles permettent aussi aux riverains de mieux connaître le contexte environnemental de leur commune.

On constate donc qu'à Aureilhan c'est l'habitat aquatique qui est dominant.

Sur les sept habitats d'intérêt communautaire du site, trois sont présents sur la commune :

- Forêt alluviale
- rivière des étages planitiaire à submontagnard
- rivière avec berges vaseuses

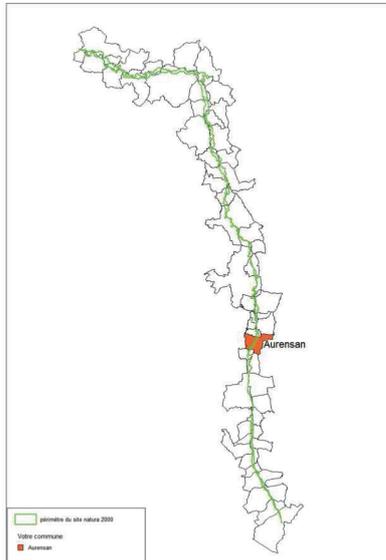




3. Qu'en est-il de ma commune ?

Aurensan est située sur la partie centrale du site « Vallée de l'Adour ».

Spécificités de la commune :



5.2 % de la commune est située dans le périmètre du site natura 2000, ce qui représente 37.85 ha. Cette superficie correspond à 1.4 % de la totalité du site Natura 2000 « Vallée de l'Adour ».

Aurensan fait partie de la zone où l'Adour présente une pente encore prononcée avec un linéaire rectiligne ponctué de nombreux seuils. La divagation est moins importante qu'en aval et les habitats naturels sont donc peu diversifiés avec une majorité de forêt et de plantations, peu d'Habitats d'Intérêt Communautaire.

C'est également une zone où l'on retrouvera différentes activités industrielles et où la maïsiculture est abondante.

Ces différentes spécificités expliquent qu'ici le site reste très étroit et longe majoritairement les berges de l'Adour.

Lors de l'élaboration du Docob, il a été considéré que cette zone s'étendait de Bazet à Maubourguet.

Les habitats naturels d'intérêt communautaire à Aurensan :

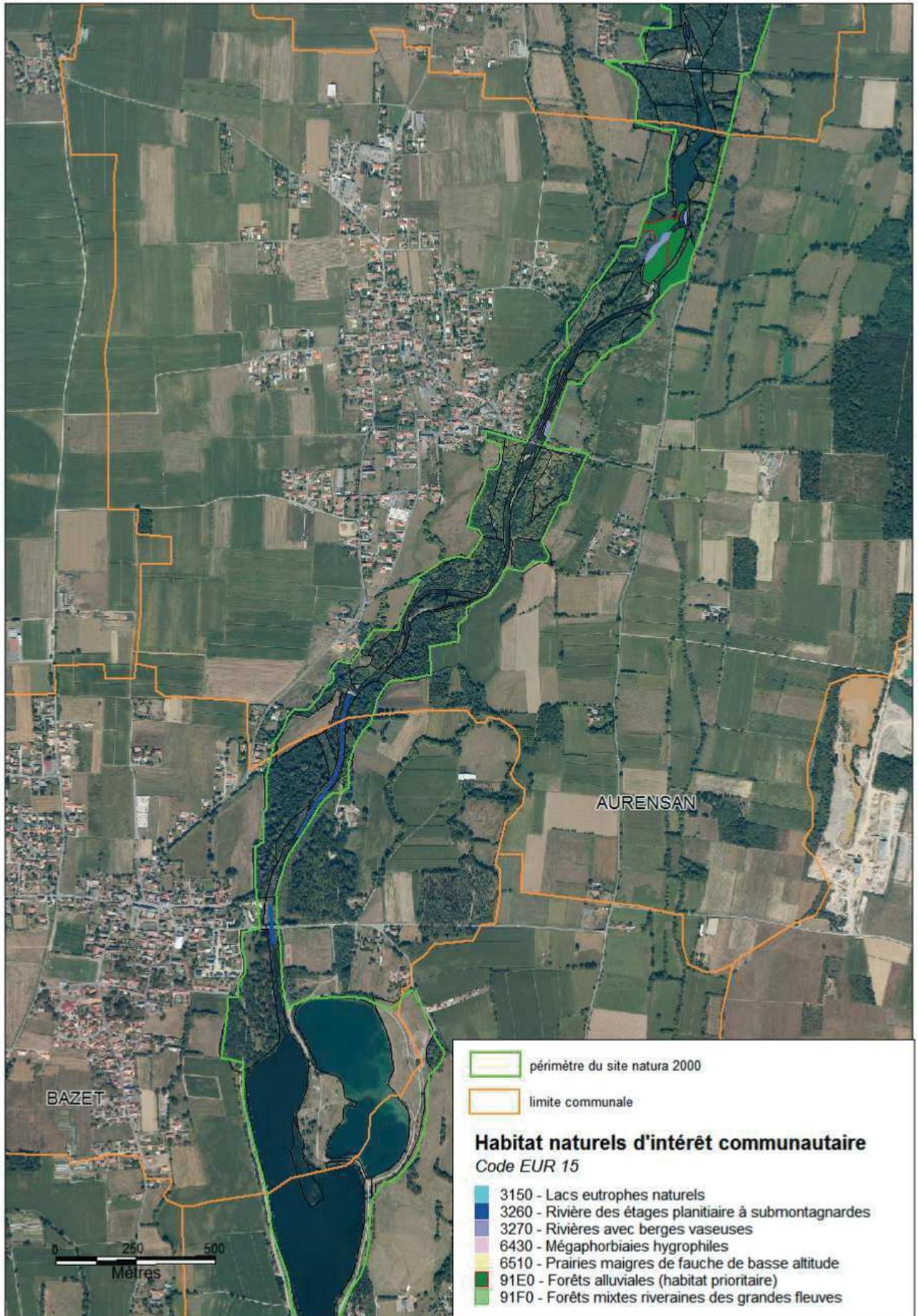
Les habitats naturels et habitats d'intérêt communautaire* ont été cartographiés en 2009. Par ailleurs, les cartes ne représentent que les habitats dominants ce qui peut expliquer des décalages par rapport à la réalité de terrain.

C'est en se basant sur ces cartographies que l'Institution Adour va proposer des actions de gestion. Elles permettent aussi aux riverains de mieux connaître le contexte environnemental de leur commune.

On constate qu'à Aurensan l'habitat forestier est dominant avec beaucoup de plantation.

Sur les sept habitats d'intérêt communautaire du site, trois sont présents sur la commune :

- Forêt alluviale
- rivière des étages planitiaire à submontagnard
- rivière avec berges vaseuses

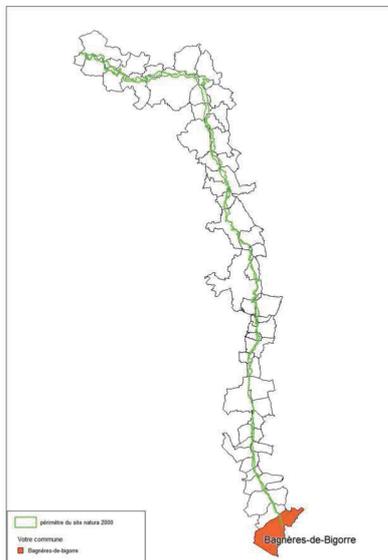




3. Qu'en est-il de ma commune ?

Bagnères-de-Bigorre est la commune la plus en amont du site « Vallée de l'Adour ».

Spécificités de la commune :



Moins de 1% de la commune est située dans le périmètre du site Natura 2000, ce qui représente 5.92 ha. Cette superficie représente 0.2 % de la totalité du site natura 2000 « Vallée de l'Adour ».

Bagnères-de-Bigorre fait partie des communes de la zone la plus torrentielle du site. Lors de l'élaboration du Docob, il a été considéré que cette zone s'étendait de Bagnères de Bigorre à Horgues où les limites du site restent assez proches des berges de l'Adour notamment en raison de la présence des terrasses.

Dans cette zone se trouvent des habitats naturels peu diversifiés mais de qualités avec beaucoup de prairies et de forêts alluviales, habitats d'intérêt communautaire bien représentés et continus.

Les activités humaines sont principalement agricoles (fourragères), et piscicoles avec une bonne qualité du milieu.

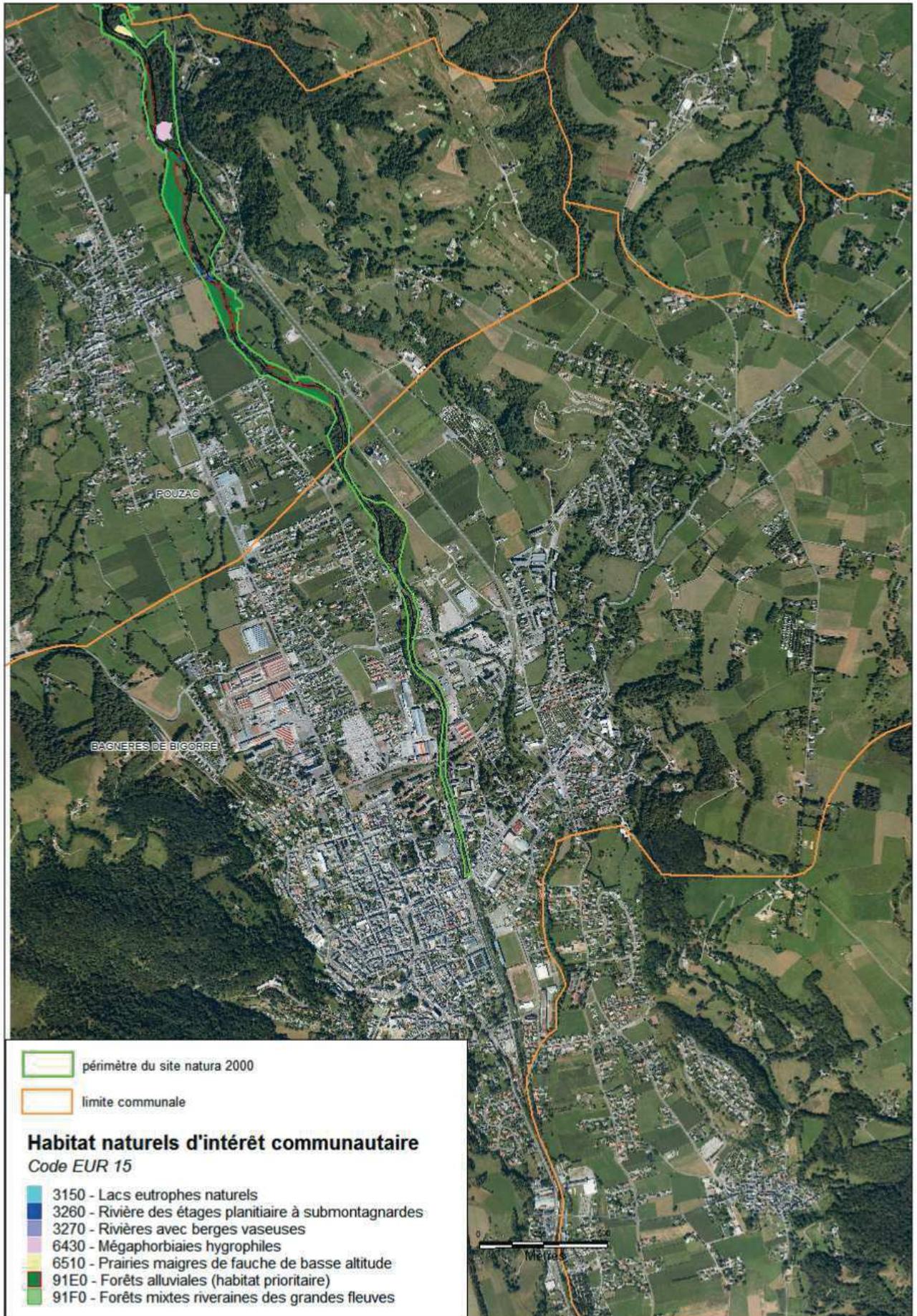
Les habitats naturels d'intérêt communautaire à Bagnères de Bigorre :

Les habitats naturels et habitats d'intérêt communautaire* ont été cartographiés en 2009. Par ailleurs, les cartes ne représentent que les habitats dominants ce qui peut expliquer des décalages par rapport à la réalité de terrain.

C'est en se basant sur ces cartographie que l'Institution Adour va proposer des actions de gestion. Elles permettent aussi aux riverains de mieux connaître le contexte environnemental de leur commune.

On constate qu'à Bagnères-de-Bigorre on trouve principalement le lit de la rivière mais aussi une forêt de chênes et de charmes.

Selon la cartographie, aucun habitat d'intérêt communautaire n'est présent dans le périmètre Natura 2000 sur la commune.





3. Qu'en est-il de ma commune ?

Barcelonne-du-Gers est la commune la plus en aval des 52 communes du site « Vallée de l'Adour ». A partir d'Aire sur l'Adour commence le site Natura 2000 « l'Adour ».

Spécificités de la commune :



5% de la commune, soit 104 ha, se situe dans le site natura 2000. Cette superficie représente 4 % de la totalité du site natura 2000 « Vallée de l'Adour ».

Barcelonne-du-Gers fait partie de la zone où l'Adour à une faible pente et commence à s'élargir fortement. Ces caractéristiques sont présentes à partir d'Estirac (65) à Barcelonne-du-Gers. La commune se situe également sur la zone où le site est le plus large en raison notamment des nombreux milieux naturels formés par la forte divagation de l'Adour (saligues, bras morts...). Cette zone présente une grande diversité en habitats naturels (majorité de forêts) et de nombreux habitats d'intérêt communautaire.

Les habitats naturels d'intérêt communautaire à Barcelonne-du-Gers :

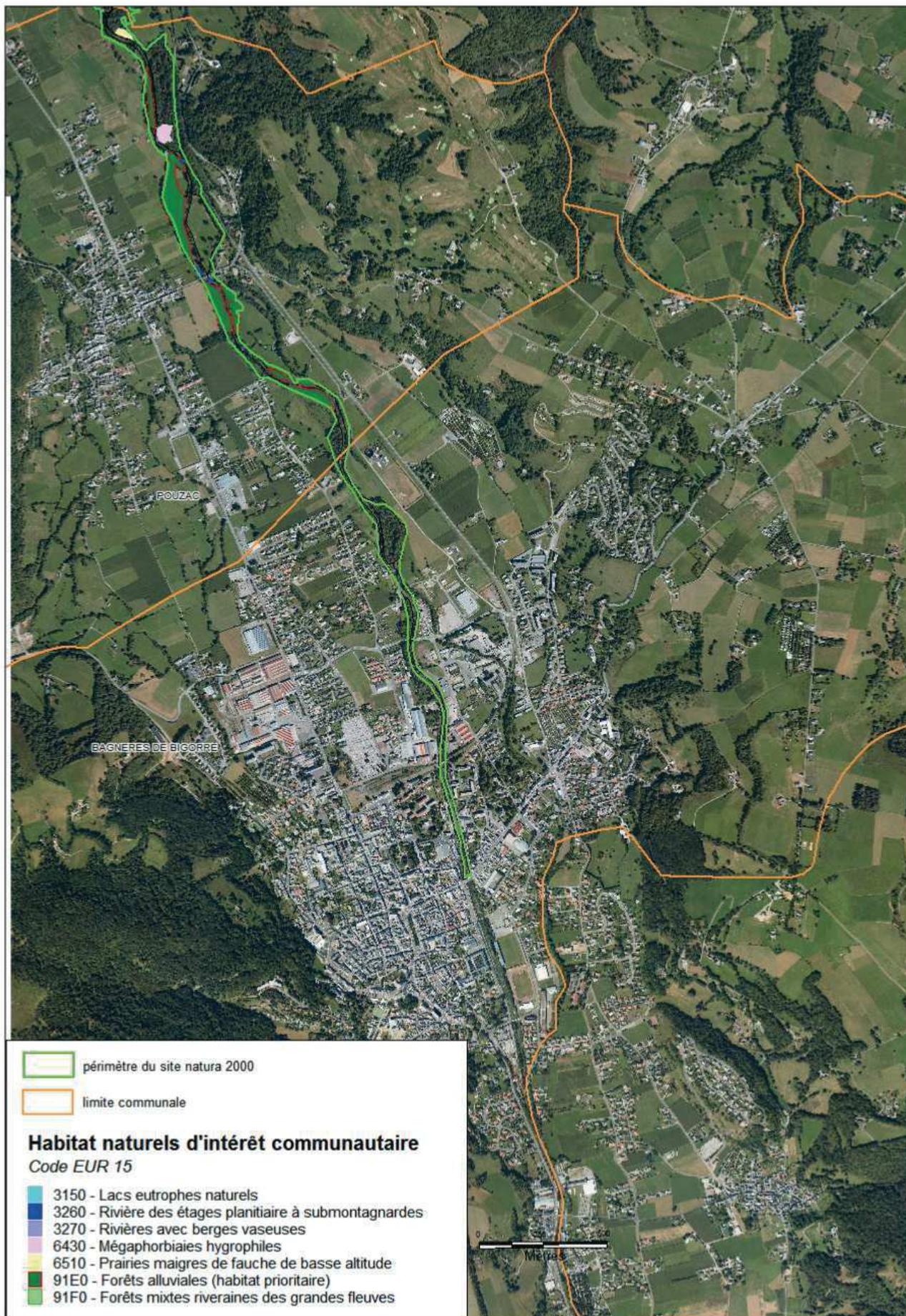
Les habitats naturels et habitats d'intérêt communautaire* ont été cartographiés en 2009. Par ailleurs, les cartes ne représentent que les habitats dominants ce qui peut expliquer des décalages par rapport à la réalité de terrain.

C'est en se basant sur ces cartographie que l'Institution Adour va proposer des actions de gestion. Elles permettent aussi aux riverains de mieux connaître le contexte environnemental de leur commune.

On constate qu'à Barcelonne-du-Gers on trouve majoritairement des fourrés, des forêts, des plantations d'arbres et des cultures. Presque tous les habitats d'intérêt communautaire sont présents sur la commune.

Sur les sept habitats d'intérêt communautaire du site, six sont présents sur la commune :

- lacs eutrophes naturels
- forêts alluviales (habitat prioritaire)
- forêts mixtes riveraine des grands fleuves
- rivière avec berges vaseuses
- mégaphorbiaies hygrophiles
- rivière des étages planitiaire à sub-montagnardes

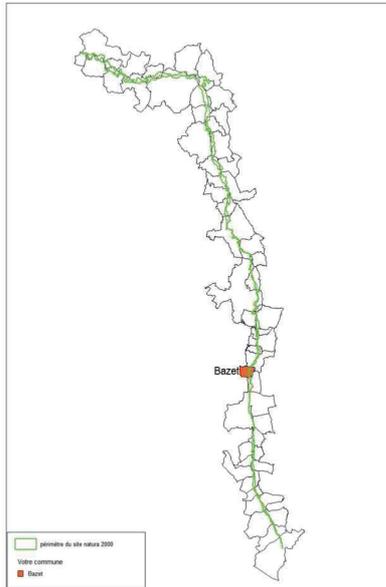




3. Qu'en est-il de ma commune ?

Bazet est située sur la partie centrale du site « Vallée de l'Adour ».

Spécificités de la commune :



13 % de la commune est située dans le périmètre du site natura 2000, ce qui représente 36.79 ha. Cette superficie correspond à 1.4 % de la totalité du site natura 2000 « Vallée de l'Adour ».

Bazet fait partie de la zone où l'Adour présente une pente encore prononcée avec un linéaire rectiligne ponctué de nombreux seuils. La divagation est moins importante qu'en aval et les habitats naturels sont donc peu diversifiés avec une majorité de forêts et de plantations, peu d'habitats d'intérêt communautaire.

C'est également une zone où l'on retrouvera différentes activités industrielles et où la maïsiculture est abondante.

Ces différentes spécificités expliquent qu'ici le site reste très étroit et longe majoritairement les berges de l'Adour.

Lors de l'élaboration du Docob, il a été considéré que cette zone s'étendait de Bazet à Maubourguet.

Les habitats naturels d'intérêt communautaire à Bazet :

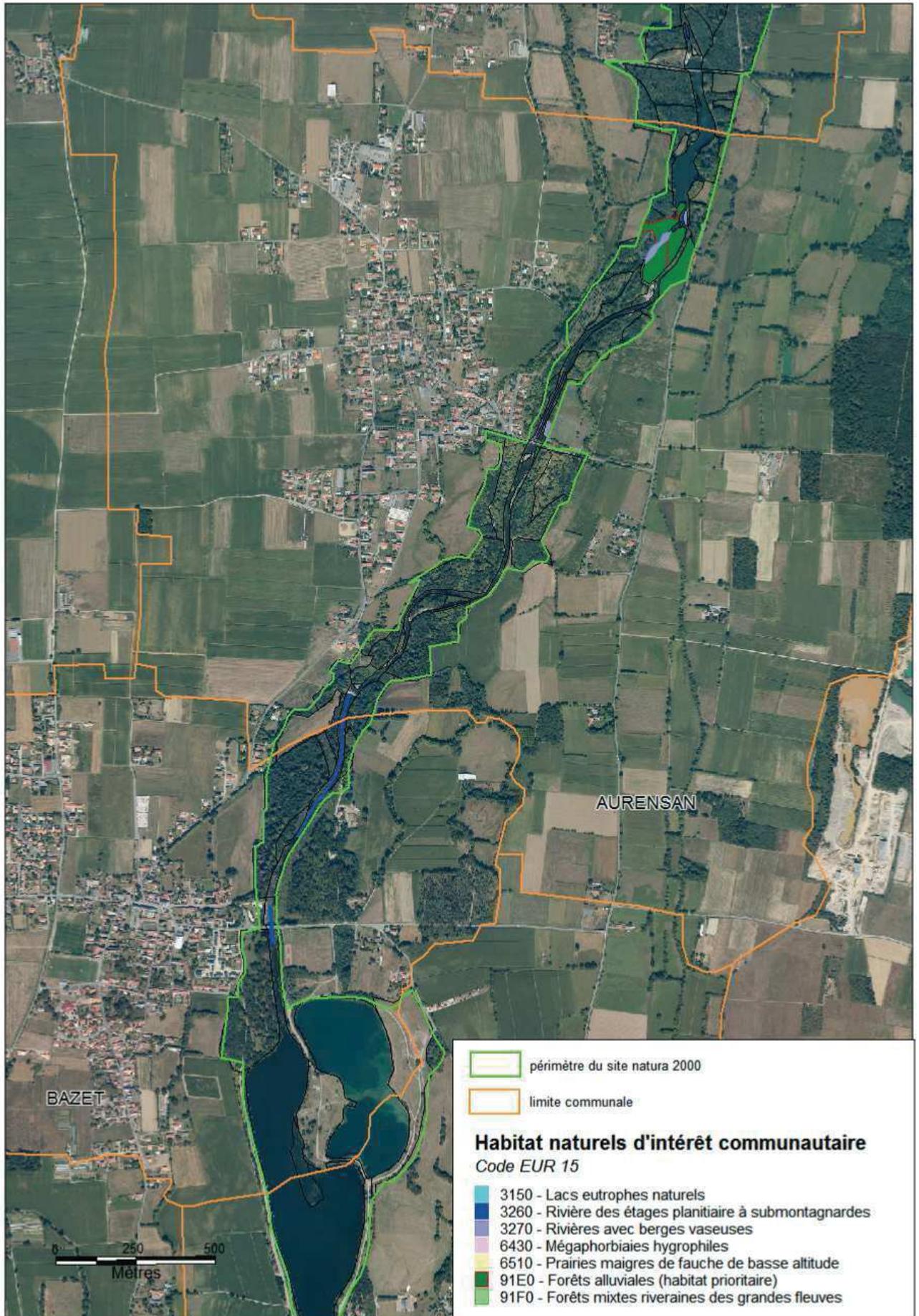
Les habitats naturels et habitats d'intérêt communautaire* ont été cartographiés en 2009. Par ailleurs, les cartes ne représentent que les habitats dominants ce qui peut expliquer des décalages par rapport à la réalité de terrain.

C'est en se basant sur ces cartographies que l'Institution Adour va proposer des actions de gestion. Elles permettent aussi aux riverains de mieux connaître le contexte environnemental de leur commune.

On constate qu'à Bazet les habitats forestier et aquatique sont dominants.

Sur les sept habitats d'intérêt communautaire du site, Un seul est présent sur la commune :

- rivière des étages planitiaire à submontagnard





3. Qu'en est-il de ma commune ?

Bazillac est située sur la partie centrale du site « Vallée de l'Adour ».

Spécificités de la commune :



6 % de la commune est située dans le périmètre du site natura 2000, ce qui représente 62.02 ha. Cette superficie correspond à 2.4 % de la totalité du site natura 2000 « Vallée de l'Adour ».

Bazillac fait partie de la zone où l'Adour présente une pente encore prononcée avec un linéaire rectiligne ponctué de nombreux seuils. La divagation est moins importante qu'en aval et les habitats naturels sont donc peu diversifiés avec une majorité de forêts et de plantations, peu d'Habitats d'Intérêt Communautaire.

C'est également une zone où l'on retrouvera différentes activités industrielles et où la maïssiculture est abondante.

Ces différentes spécificités expliquent qu'ici le site reste très étroit et longe majoritairement les berges de l'Adour.

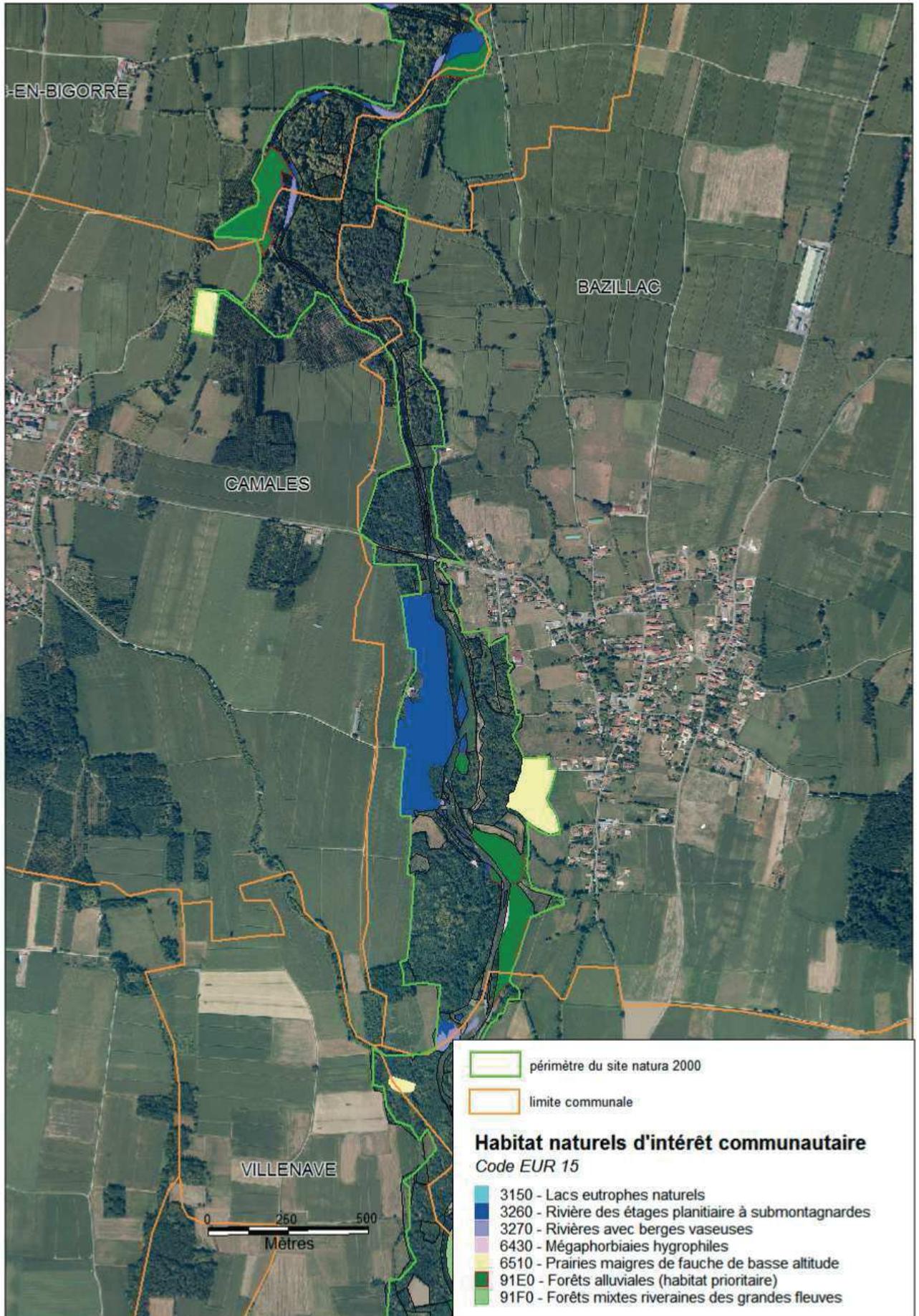
Lors de l'élaboration du Docob, il a été considéré que cette zone s'étendait de Bazet à Maubourguet.

Les habitats naturels d'intérêt communautaire à Bazillac :

On constate qu'à Bazillac l'habitat forestier est dominant.

Sur les sept habitats d'intérêt communautaire du site, cinq sont présents sur la commune :

- Forêt alluviale
- Mégaphorbiaies
- rivière des étages planitiaire à submontagnard
- rivière avec berges vaseuses
- Prairie maigre de fauche de basse

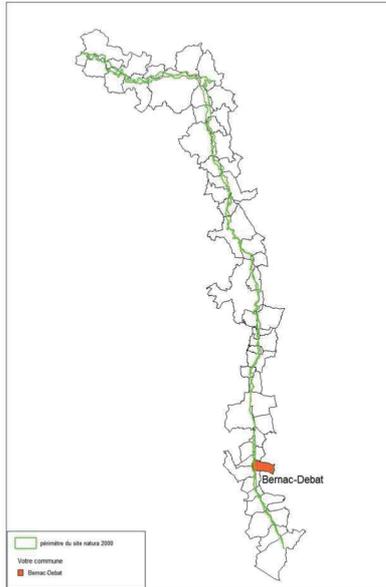




3. Qu'en est-il de ma commune ?

Bernac-Debat est située sur la partie amont du site « Vallée de l'Adour ».

Spécificités de la commune :



6.3 % de la commune est située dans le périmètre du site natura 2000, ce qui représente 24.96 ha. Cette superficie correspond à 0.9 % de la totalité du site Natura 2000 « Vallée de l'Adour ».

Bernac-Debat fait partie des communes de la zone la plus torrentielle du site. Les limites du site restent assez proche des berges de l'Adour notamment en raison de la présence des terrasses.

Dans cette zone se trouvent des habitats naturels peu diversifiés mais de qualités (quelques forêts, beaucoup de prairies, Habitats d'Intérêt Communautaire bien représentés et continus).

Les activités humaines sont principalement agricoles (fourragères), et piscicoles avec une bonne qualité du milieu.

Lors de l'élaboration du Docob, il a été considéré que cette zone s'étendait de Bagnères de Bigorre à Horgues.

Les habitats naturels d'intérêt communautaire à Bernac-Debat :

Les habitats naturels et habitats d'intérêt communautaire* ont été cartographiés en 2009. Par ailleurs, les cartes ne représentent que les habitats dominants ce qui peut expliquer des décalages par rapport à la réalité de terrain.

C'est en se basant sur ces cartographies que l'Institution Adour va proposer des actions de gestion. Elles permettent aussi aux riverains de mieux connaître le contexte environnemental de leur commune.

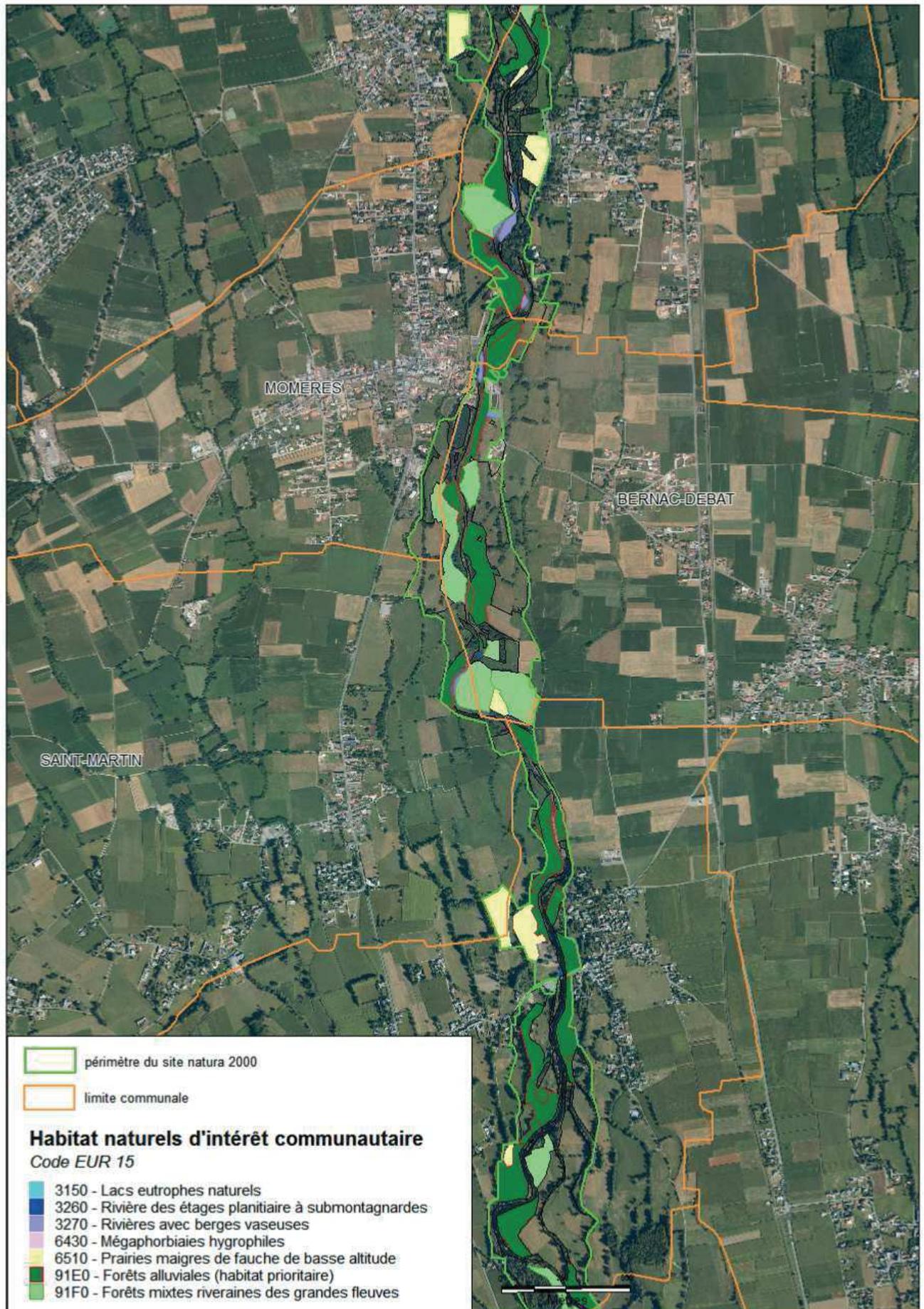
On constate qu'à Bernac-Debat les habitats forestier et agricoles sont dominant.

Sur les sept habitats d'intérêt communautaire du site, cinq sont présents sur la commune :

- forêt alluviale
- forêt mixte riveraine des grands fleuves
- rivière des étages planitiaire à submontagnard
- rivière avec berges vaseuses
- prairie maigre de fauche de basse



Cartographie des habitats naturels sur votre commune

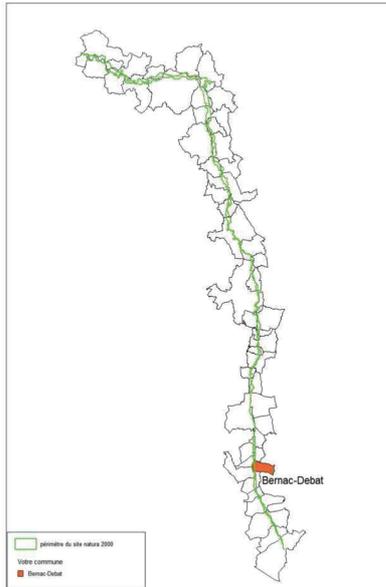




3. Qu'en est-il de ma commune ?

Bernède se situe dans la partie aval du site « Vallée de l'Adour ». A partir d'Aire sur l'Adour commence le site Natura 2000 « l'Adour ».

Spécificités de la commune :



56.88 ha de la commune (soit 6.9 %) se situe dans le site Natura 2000. Cette superficie représente 2.2 % de la totalité du site natura 2000 « Vallée de l'Adour ».

Bernède fait partie de la zone où l'Adour à une faible pente et commence à s'élargir fortement. Ces caractéristiques sont présentes à partir d'Estirac (65) à Barcelonne-du-Gers.

La commune se situe également sur la zone où le site est le plus large en raison notamment des nombreux milieux naturels formés par la forte divagation de l'Adour (saligues, bras morts...).

Cette zone présente une grande diversité en habitats naturels (majorité de forêts) et de nombreux habitats d'intérêt communautaire.

Les habitats naturels d'intérêt communautaire à Bernède :

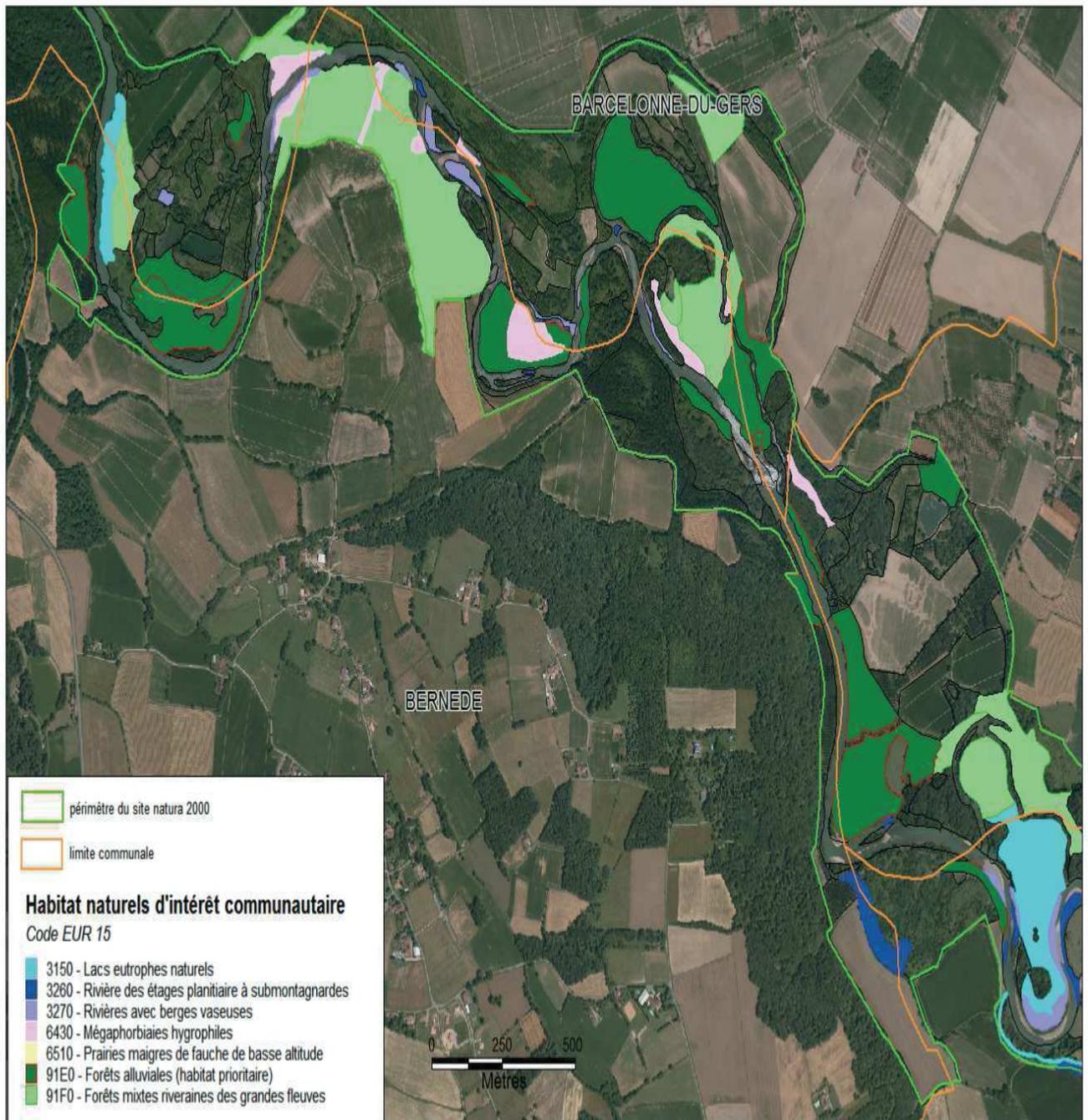
Les habitats naturels et habitats d'intérêt communautaire* ont été cartographiés en 2009. Par ailleurs, les cartes ne représentent que les habitats dominants ce qui peut expliquer des décalages par rapport à la réalité de terrain.

C'est en se basant sur ces cartographie que l'Institution Adour va proposer des actions de gestion. Elles permettent aussi aux riverains de mieux connaître le contexte environnemental de leur commune.

On constate qu'à Bernède on trouve majoritairement des fourrés, des forêts, des plantations d'arbres et des cultures. Presque tous les habitats d'intérêt communautaire sont présents sur la commune.

Les habitats d'intérêt communautaire présents sur la commune sont :

- lacs eutrophes naturels
- forêts alluviales (habitat prioritaire)
- forêts mixtes riveraine des grands fleuves
- rivière avec berges vaseuses
- mégaphorbiaies hygrophiles
- rivière des étages planitiaire à sub-montagnardes

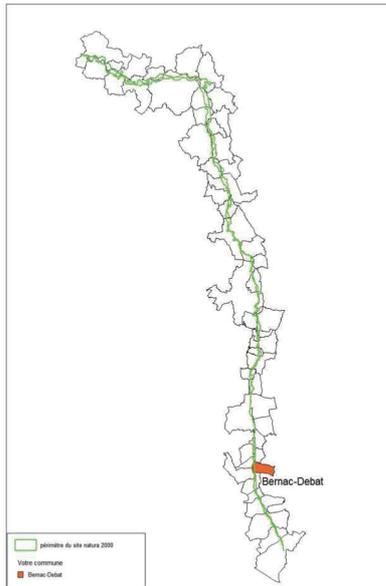




3. Qu'en est-il de ma commune ?

Bours est située sur la partie centrale du site « Vallée de l'Adour ».

Spécificités de la commune :



14 % de la commune est située dans le périmètre du site natura 2000, ce qui représente 64.47 ha. Cette superficie représente 2.4 % de la totalité du site natura 2000 « Vallée de l'Adour ».

Bours fait partie de la zone où l'Adour est la plus urbaine et majoritairement endiguée. C'est notamment pour cette raison que cette zone présente peu d'habitats naturels terrestres et très peu d'Habitats d'Intérêt Communautaire et que les limites du site sont donc restreintes aux hauts de berges. Il englobe cependant tout le linéaire du Caminadour. Ce dernier bénéficie d'ailleurs du « label Charte Natura 2000 » que Le Grand Tarbes et ses communes ont signé en juin 2011. En revanche, ici les activités de loisirs en lien avec l'Adour (promenade et nautisme) sont plus nombreuses. L'agglomération du grand Tarbes présente également une forte activité industrielle comparativement aux autres zones du site.

Lors de l'élaboration du Docob, il a été considéré que cette zone s'étendait de Soues à Bours.

Les habitats naturels d'intérêt communautaire à Bours :

Les habitats naturels et habitats d'intérêt communautaire* ont été cartographiés en 2009. Par ailleurs, les cartes ne représentent que les habitats dominants ce qui peut expliquer des décalages par rapport à la réalité de terrain.

C'est en se basant sur ces cartographies que l'Institution Adour va proposer des actions de gestion. Elles permettent aussi aux riverains de mieux connaître le contexte environnemental de leur commune.

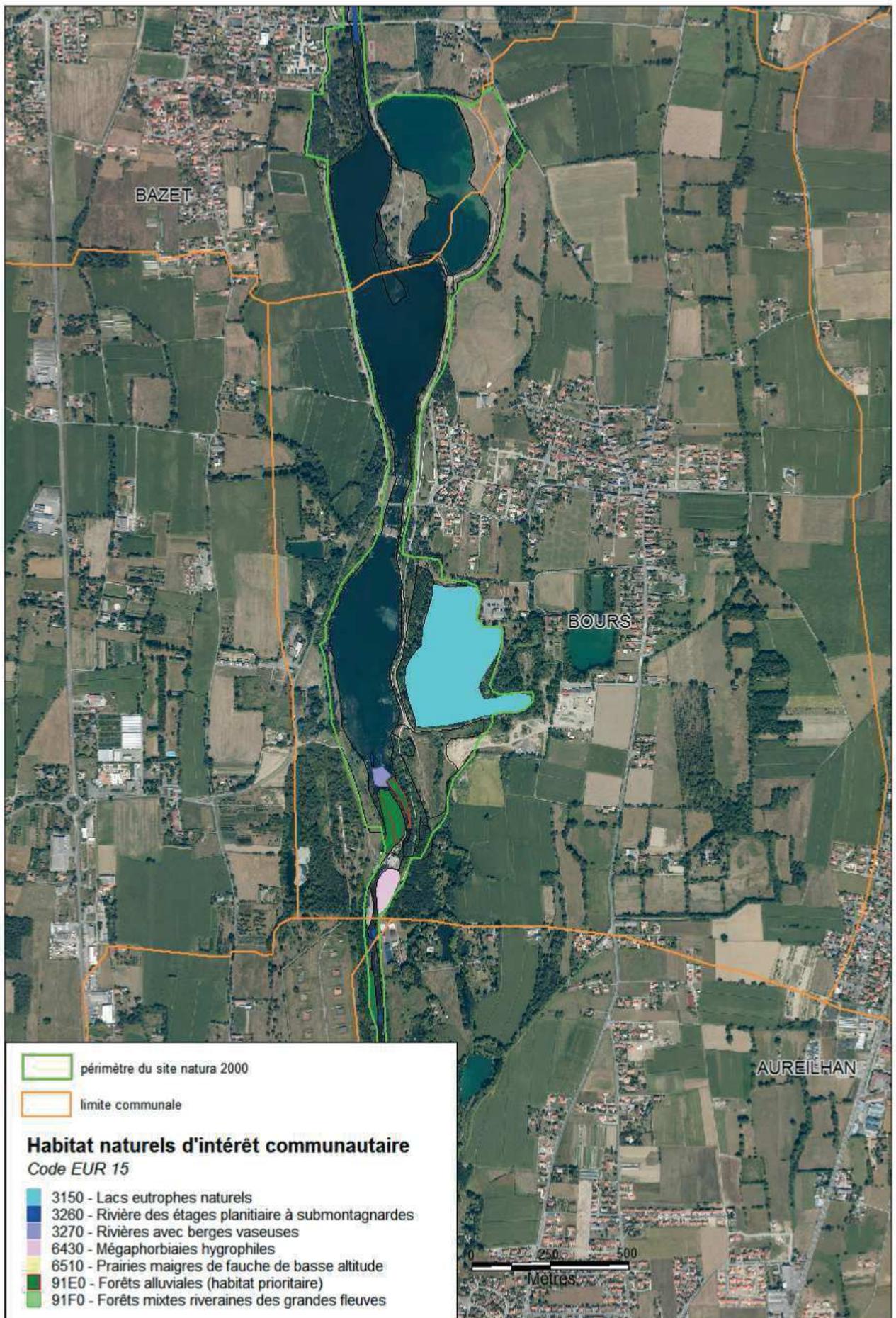
On constate qu'à Bours l'habitat aquatique est dominant.

Sur les sept habitats d'intérêt communautaire du site, cinq sont présents sur la commune :

- Forêt alluviale
- Rivière des étages planitiaire à submontagnard
- Rivière avec berges vaseuses
- Mégaphorbiaies
- Lac eutrophe



Cartographie des habitats naturels sur votre commune

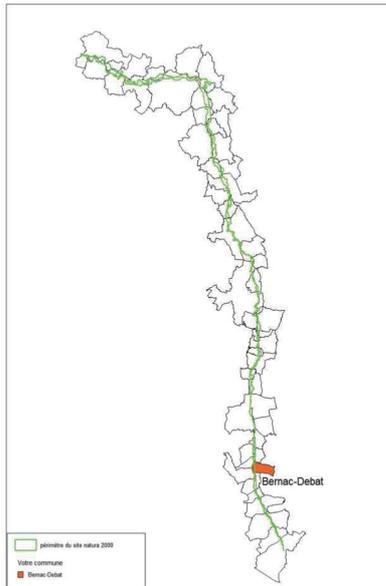




3. Qu'en est-il de ma commune ?

Cahuzac-sur-Adour est située sur la partie aval du site « Vallée de l'Adour ».

Spécificités de la commune :



23% de la commune, soit 152.79 ha, se situe dans le site Natura 2000. Cette superficie représente 5.8 % de la totalité du site Natura 2000 « Vallée de l'Adour ».

Cahuzac-sur-Adour fait partie de la zone où l'Adour à une faible pente et commence à s'élargir fortement. Ces caractéristiques sont présentes à partir d'Estirac (65) et jusqu'à Barcelonne-du-Gers.

La commune se situe également sur la zone où le site est le plus large en raison notamment des nombreux milieux naturels formés par la forte divagation de l'Adour (saligues, bras morts...).

Cette zone présente une grande diversité en habitats naturels (majorité de forêts) et de nombreux habitats d'intérêt communautaire. Elle comprend également une activité d'extraction de granulat.

Les habitats naturels d'intérêt communautaire à Cahuzac-Sur-Adour :

Les habitats naturels et habitats d'intérêt communautaire* ont été cartographiés en 2009. Par ailleurs, les cartes ne représentent que les habitats dominants ce qui peut expliquer des décalages par rapport à la réalité de terrain.

C'est en se basant sur ces cartographies que l'Institution Adour va proposer des actions de gestion. Elles permettent aussi aux riverains de mieux connaître le contexte environnemental de leur commune.

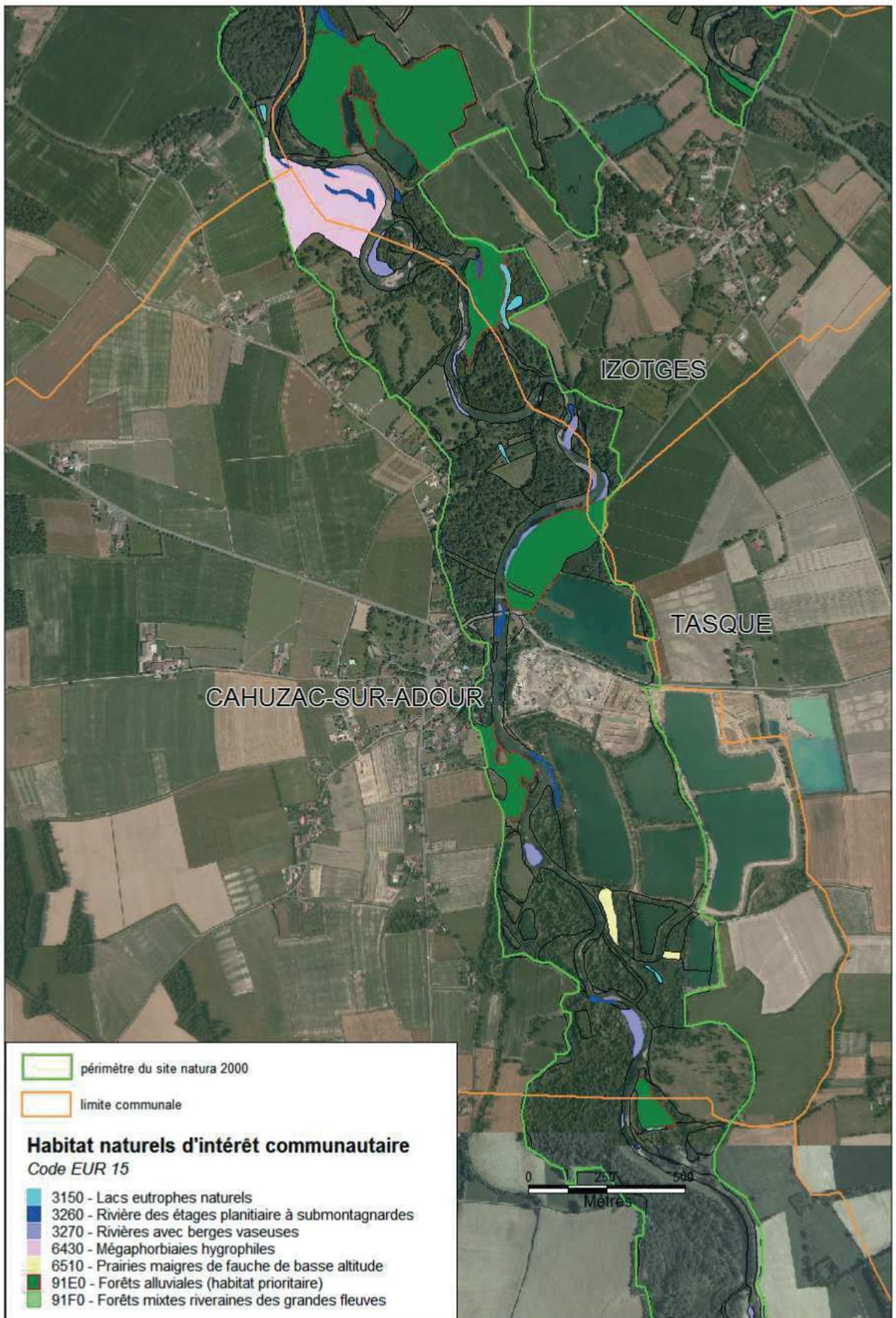
On constate qu'à Cahuzac-sur-Adour l'habitat forestier est dominant.

Sur les sept habitats d'intérêt communautaire du site, six sont présents sur la commune :

- forêt alluviale
- lac eutrophe
- rivière des étages planitiaire à submontagnard
- rivière avec berges vaseuses
- prairie maigre de fauche de basse altitude
- mégaphorbiaies



Cartographie des habitats naturels sur votre commune

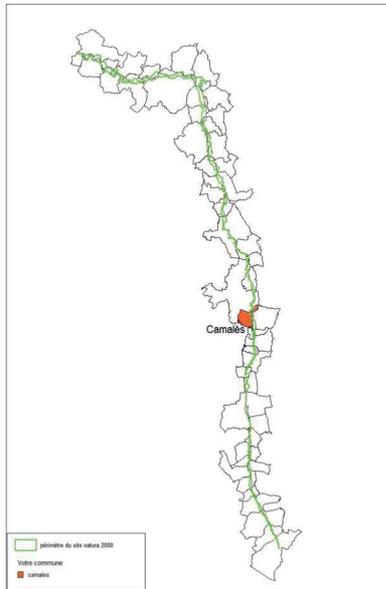




3. Qu'en est-il de ma commune ?

Camalès est située sur la partie centrale du site « Vallée de l'Adour ».

Spécificités de la commune :



3.7 % de la commune est située dans le périmètre du site natura 2000, ce qui représente 17.6 ha. Cette superficie correspond à 0.7 % de la totalité du site natura 2000 « Vallée de l'Adour ».

Camalès fait partie de la zone où l'Adour présente une pente encore prononcée avec un linéaire rectiligne ponctué de nombreux seuils. La divagation est moins importante qu'en aval et les habitats naturels sont donc peu diversifiés avec une majorité de forêts et de plantations, peu d'Habitats d'Intérêt Communautaire.

C'est également une zone où l'on retrouvera différentes activités industrielles et où la maïsiculture est abondante.

Ces différentes spécificités expliquent qu'ici le site reste très étroit et longe majoritairement les berges de l'Adour.

Lors de l'élaboration du Docob, il a été considéré que cette zone s'étendait de Bazet à Maubourguet.

Les habitats naturels d'intérêt communautaire à Camalès :

Les habitats naturels et habitats d'intérêt communautaire* ont été cartographiés en 2009. Par ailleurs, les cartes ne représentent que les habitats dominants ce qui peut expliquer des décalages par rapport à la réalité de terrain.

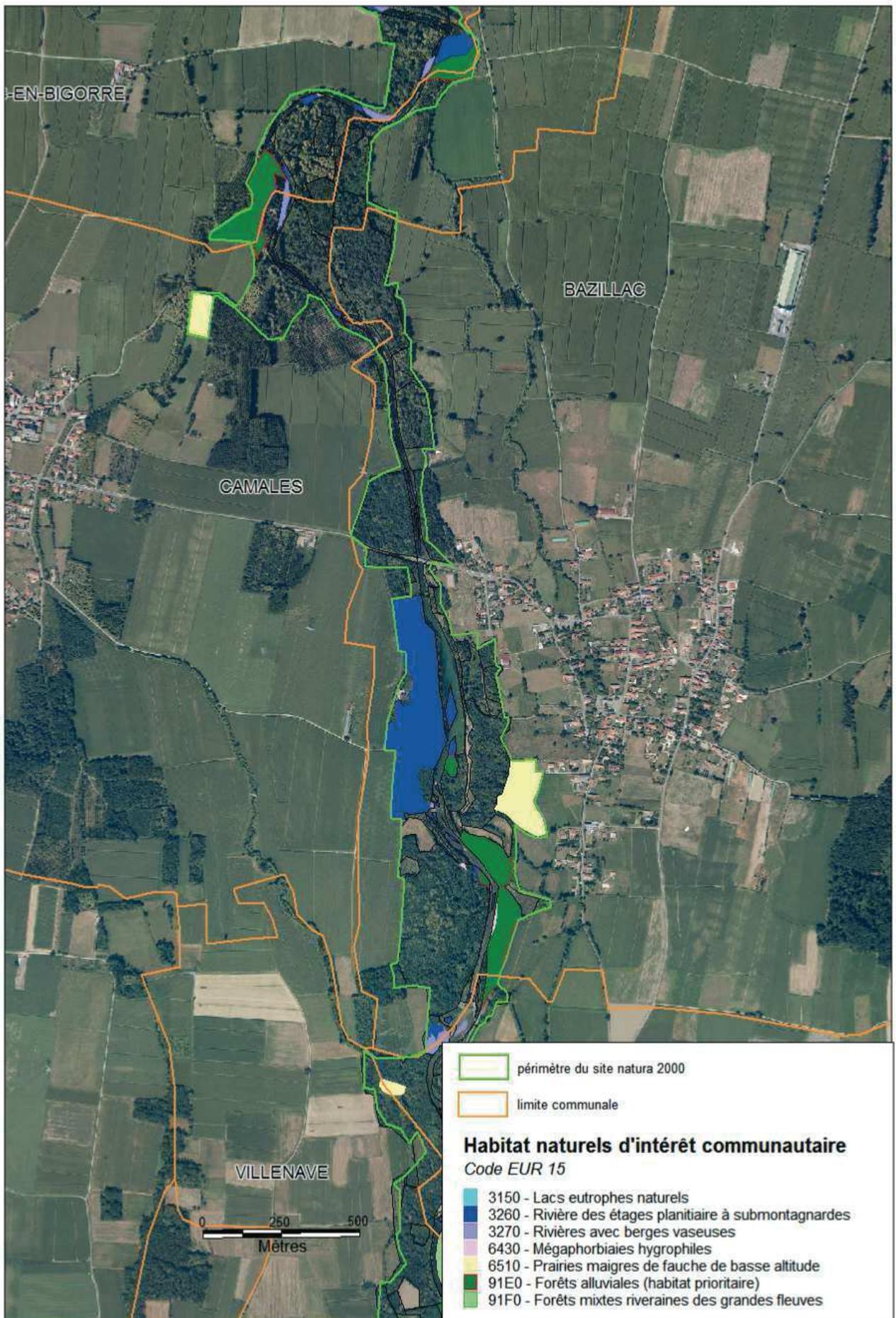
C'est en se basant sur ces cartographies que l'Institution Adour va proposer des actions de gestion. Elles permettent aussi aux riverains de mieux connaître le contexte environnemental de leur commune.

On constate qu'à Camalès l'habitat forestier est dominant.

Sur les sept habitats d'intérêt communautaire du site, quatre sont présents sur la commune :

- Forêt alluviale
- Rivière des étages planitiaire à submontagnard
- Rivière avec berges vaseuses
- Prairie maigre de fauche de basse altitude

Carte des habitats naturels sur votre commune

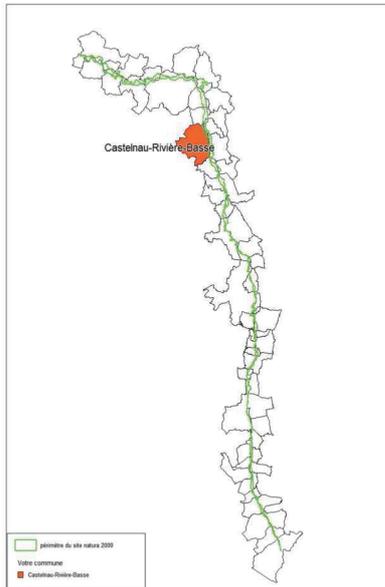




3. Qu'en est-il de ma commune ?

Castelnaud-Rivière-basse est située sur la partie aval du site « Vallée de l'Adour ».

Spécificités de la commune :



2.3 % de la commune est située dans le périmètre du site natura 2000, ce qui représente 41.63 ha. Cette superficie correspond à 1.6 % de la totalité du site Natura 2000 « Vallée de l'Adour ».

Castelnaud-Rivière-basse fait partie de la zone où l'Adour a une faible pente et commence à s'élargir fortement. Ces caractéristiques de faibles pentes et d'élargissement sont présentes à partir d'Estirac (65) et jusqu'à Barcelonne-du-Gers.

La commune se situe également sur la zone où le site est le plus large en raison notamment des nombreux milieux naturels formés par la forte divagation de l'Adour (saligues, bras morts...). Cette zone présente une grande diversité en habitats naturels (majorité de forêts) et de nombreux habitats d'intérêt communautaire.

Les habitats naturels d'intérêt communautaire à Castelnaud-Rivière- Basse :

C'est en se basant sur ces cartographies que l'Institution Adour va proposer des actions de gestion. Elles permettent aussi aux riverains de mieux connaître le contexte environnemental de leur commune.

Les habitats naturels et habitats d'intérêt communautaire* ont été cartographiés en 2009. Par ailleurs, les cartes ne représentent que les habitats dominants ce qui peut expliquer des décalages par rapport à la réalité de terrain.

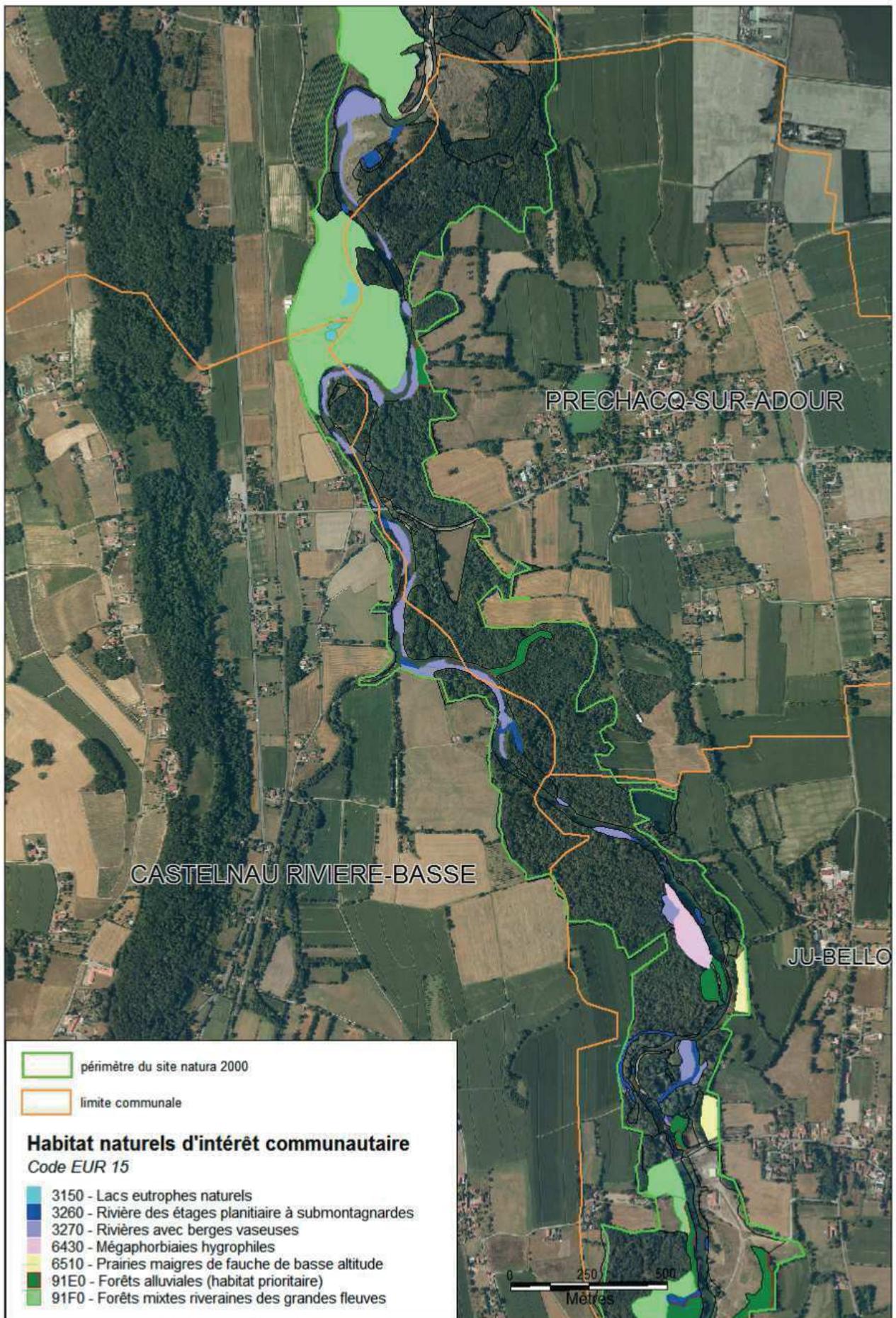
On constate qu'à Castelnaud-Rivière-basse ce sont les habitats forestiers et aquatiques qui sont dominant.

Sur les sept habitats d'intérêt communautaire du site, quatre sont présents sur la commune :

- forêts alluviales (habitat prioritaire)
- forêts mixtes riveraine des grands fleuves
- rivière avec berges vaseuses
- rivière des étages planitiaire à sub-montagnardes



Cartographie des habitats naturels sur votre commune

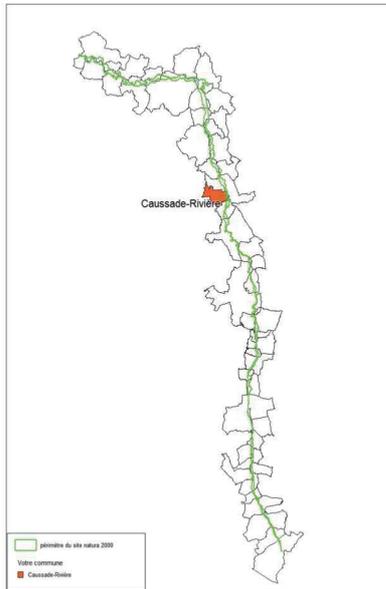




3. Qu'en est-il de ma commune ?

Caussade-Rivière est située sur la partie centrale du site « Vallée de l'Adour ».

Spécificités de la commune :



Moins de 2% de la commune est située dans le périmètre du site natura 2000, ce qui représente 11.78 ha. Cette superficie correspond à 0.4% de la totalité du site Natura 2000 « Vallée de l'Adour ».

Caussade-Rivière fait partie de la zone où l'Adour a une faible pente et commence à s'élargir fortement. Ces caractéristiques sont présentes à partir d'Estirac (65) et jusqu'à Barcelonne-du-Gers.

La commune se situe également sur la zone où le site est le plus large en raison notamment des nombreux milieux naturels formés par la forte divagation de l'Adour (saligues, bras morts...).

Cette zone présente une grande diversité en habitats naturels (majorité de forêts) et de nombreux habitats d'intérêt communautaire.

Les habitats naturels d'intérêt communautaire à Caussade-Rivière

Les habitats naturels et habitats d'intérêt communautaire* ont été cartographiés en 2009. Par ailleurs, les cartes ne représentent que les habitats dominants ce qui peut expliquer des décalages par rapport à la réalité de terrain.

C'est en se basant sur ces cartographie que l'Institution Adour va proposer des actions de gestion. Elles permettent aussi aux riverains de mieux connaître le contexte environnemental de leur commune.

Carte des habitats d'intérêt communautaire + petit résumé sur les habitats dominants

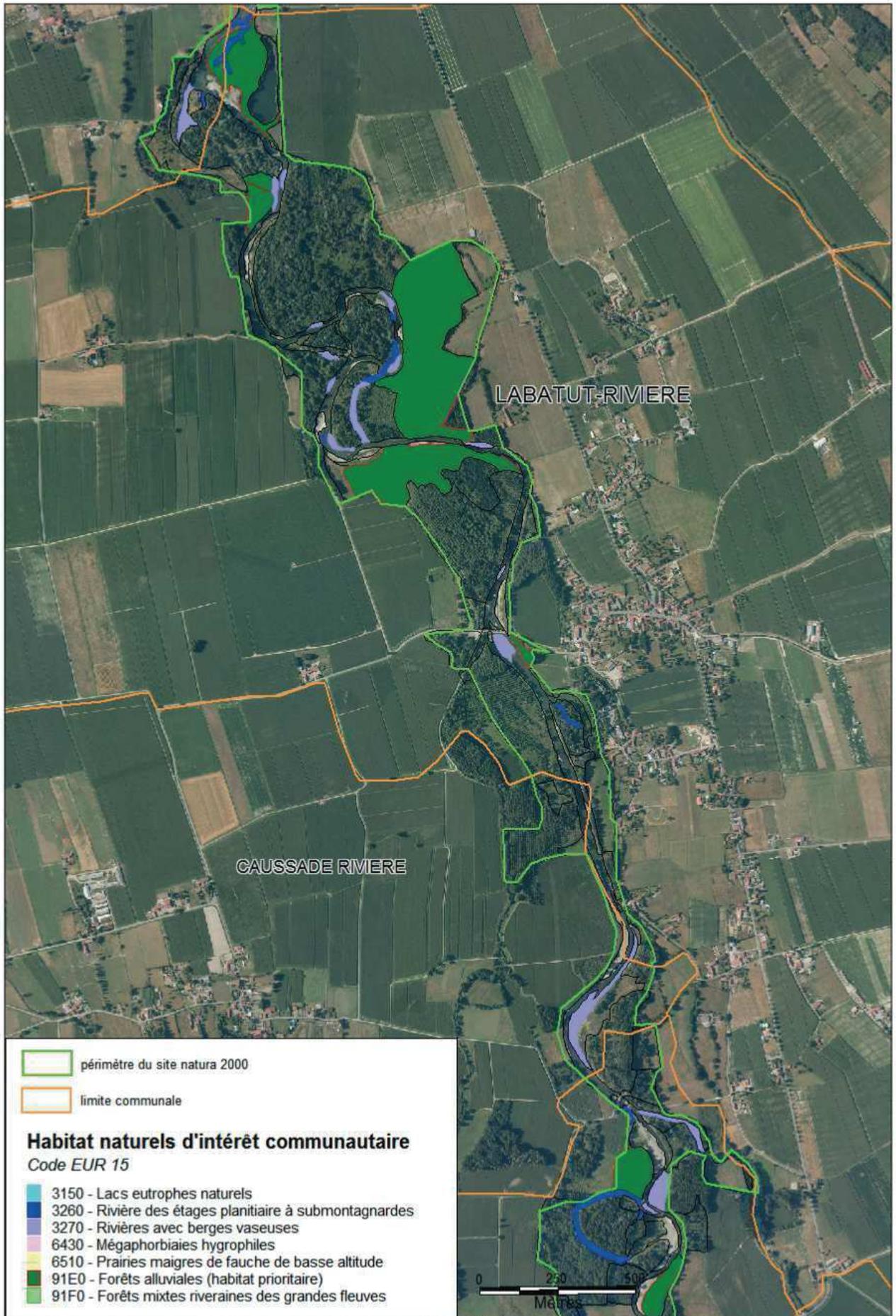
On constate qu'à Caussade-Rivière c'est l'habitat forestier qui est le plus présent sur la commune.

Sur les sept habitats d'intérêt communautaire du site, un seul est présent sur la commune :

- rivière avec berges vaseuses



Cartographie des habitats naturels sur votre commune

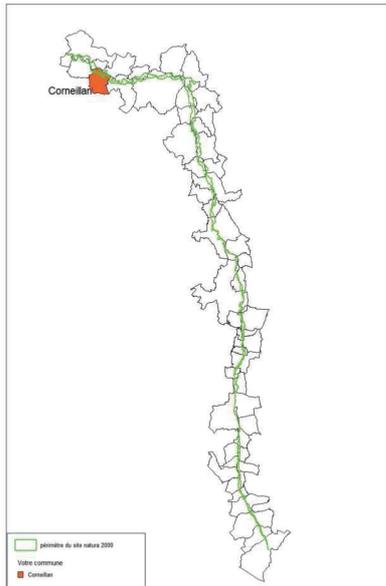




3. Qu'en est-il de ma commune ?

Corneillan se situe dans la partie aval du site « Vallée de l'Adour ». A partir d'Aire sur l'Adour commence le site Natura 2000 « l'Adour ».

Spécificités de la commune :



110.2 ha de la commune (soit 13 %) se situe dans le site natura 2000. Cette superficie représente 4.2 % de la totalité du site natura 2000 « Vallée de l'Adour ».

Corneillan fait partie de la zone où l'Adour a une faible pente et commence à s'élargir fortement. Ces caractéristiques sont présentes à partir d'Estirac (65) à Barcelonne-du-Gers. La commune se situe également sur la zone où le site est le plus large en raison notamment des nombreux milieux naturels formés par la forte divagation de l'Adour (saligues, bras morts...). Cette zone présente une grande diversité en habitats naturels (majorité de forêts) et de nombreux habitats d'intérêt communautaire.

Les habitats naturels d'intérêts communautaires à Corneillan :

Les habitats naturels et habitats d'intérêt communautaire* ont été cartographiés en 2009. Par ailleurs, les cartes ne représentent que les habitats dominants ce qui peut expliquer des décalages par rapport à la réalité de terrain.

C'est en se basant sur ces cartographie que l'Institution Adour va proposer des actions de gestion. Elles permettent aussi aux riverains de mieux connaître le contexte environnemental de leur commune.

Carte des habitats d'intérêt communautaire + petit résumé sur les habitats dominants

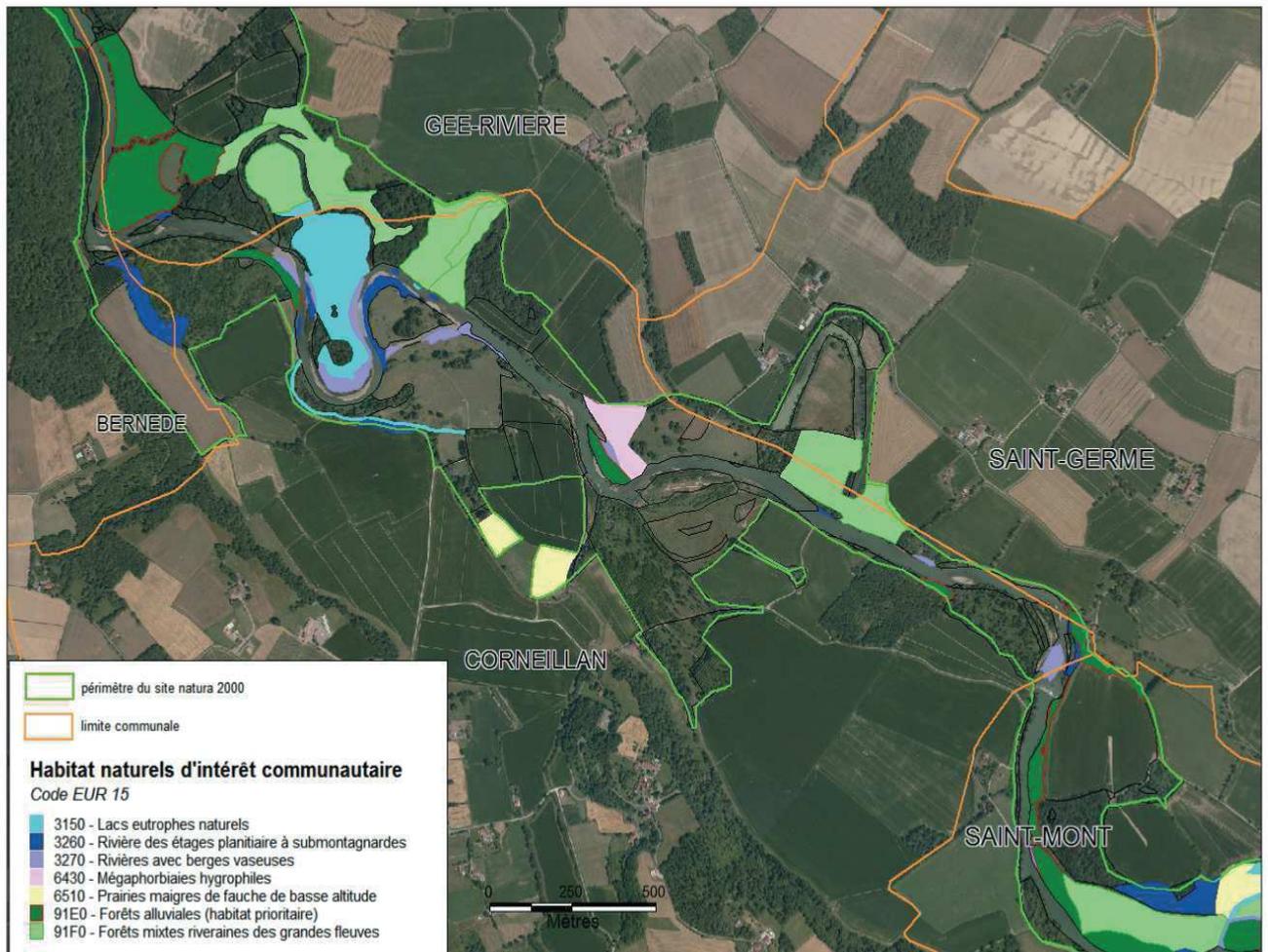
On constate qu'à Corneillan c'est l'habitat forestier qui est le plus présent sur la commune.

Sur les sept habitats d'intérêt communautaire du site, un seul est présent sur la commune :

- rivière avec berges vaseuses



Cartographie des habitats naturels sur votre commune

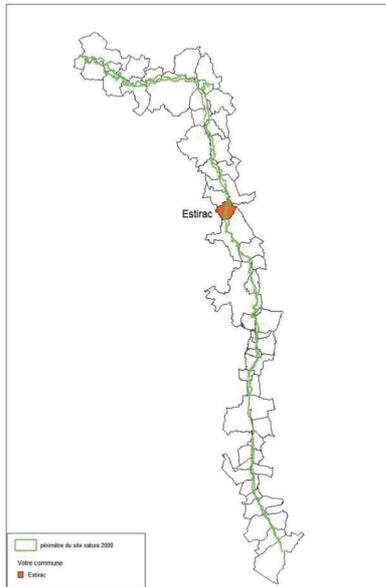




3. Qu'en est-il de ma commune ?

Estirac est située sur la partie centrale du site « Vallée de l'Adour ».

Spécificités de la commune :



15 % de la commune est située dans le périmètre du site natura 2000, ce qui représente 78.57 ha. Cette superficie correspond à 3 % de la totalité du site Natura 2000 « Vallée de l'Adour ».

Estirac fait partie de la zone où l'Adour a une faible pente et commence à s'élargir fortement. Ces caractéristiques sont présentes à partir d'Estirac (65) à Barcelonne-du-Gers.

La commune se situe également sur la zone où le site est le plus large en raison notamment des nombreux milieux naturels formés par la forte divagation de l'Adour (saligues, bras morts...). Cette zone présente une grande diversité en habitats naturels (majorité de forêts) et de nombreux habitats d'intérêt communautaire.

Les habitats naturels d'intérêt communautaire à Estirac :

Les habitats naturels et habitats d'intérêt communautaire* ont été cartographiés en 2009. Par ailleurs, les cartes ne représentent que les habitats dominants ce qui peut expliquer des décalages par rapport à la réalité de terrain.

C'est en se basant sur ces cartographie que l'Institution Adour va proposer des actions de gestion. Elles permettent aussi aux riverains de mieux connaître le contexte environnemental de leur commune.

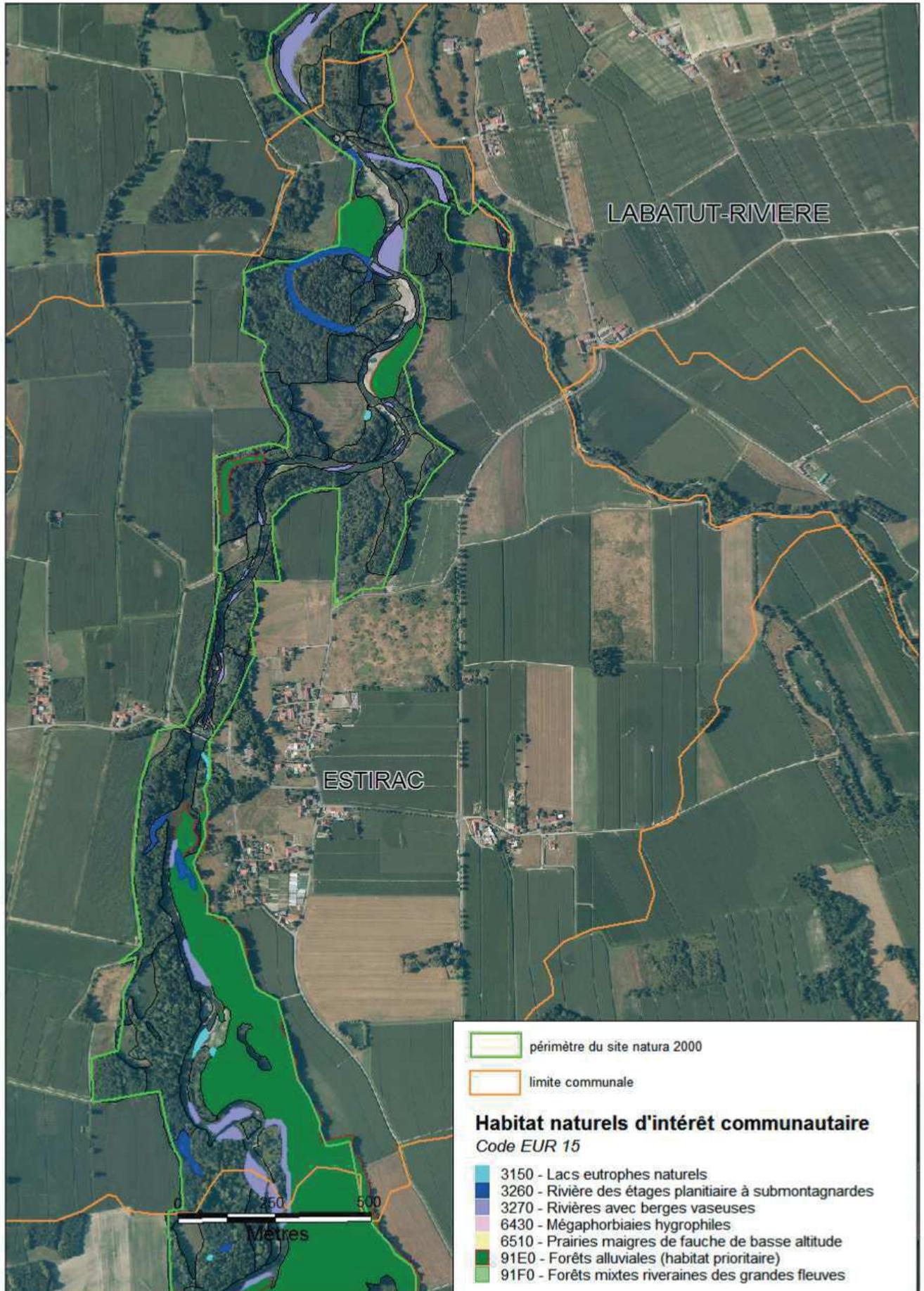
On constate qu'à Estirac c'est l'habitat forestier qui est le plus présent sur la commune avec quelques plantations.

Sur les sept habitats d'intérêt communautaire du site, quatre sont présents sur la commune :

- lacs eutrophes naturels
- forêts alluviales (habitat prioritaire)
- rivière avec berges vaseuses
- rivière des étages planitiaire à sub-montagnardes



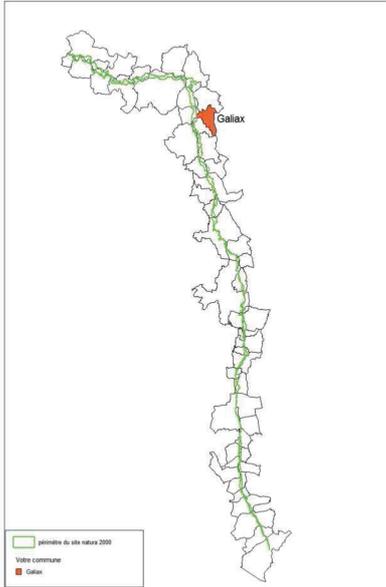
Cartographie des habitats naturels sur votre commune



3. Qu'en est-il de ma commune ?

Galiac est située sur la partie aval du site « Vallée de l'Adour ».

Spécificités de la commune :



0.1% de la commune, soit 0.79 ha, se situe dans le site Natura 2000. Cette très faible superficie fait que Galiac n'est pas concerné par la gestion du site Natura 2000

Galiac fait partie de la zone où l'Adour a une faible pente et commence à s'élargir fortement. Ces caractéristiques sont présentes à partir d'Estirac (65) et jusqu'à Barcelonne-du-Gers. La commune se situe également sur la zone où le site est le plus large en raison notamment des nombreux milieux naturels formés par la forte divagation de l'Adour (saligues, bras morts...).

Cette zone présente une grande diversité en habitats naturels (majorité de forêts) et de nombreux habitats d'intérêt communautaire. Elle comprend également une activité d'extraction de granulats.

Les habitats naturels d'intérêt communautaire à Galiac :

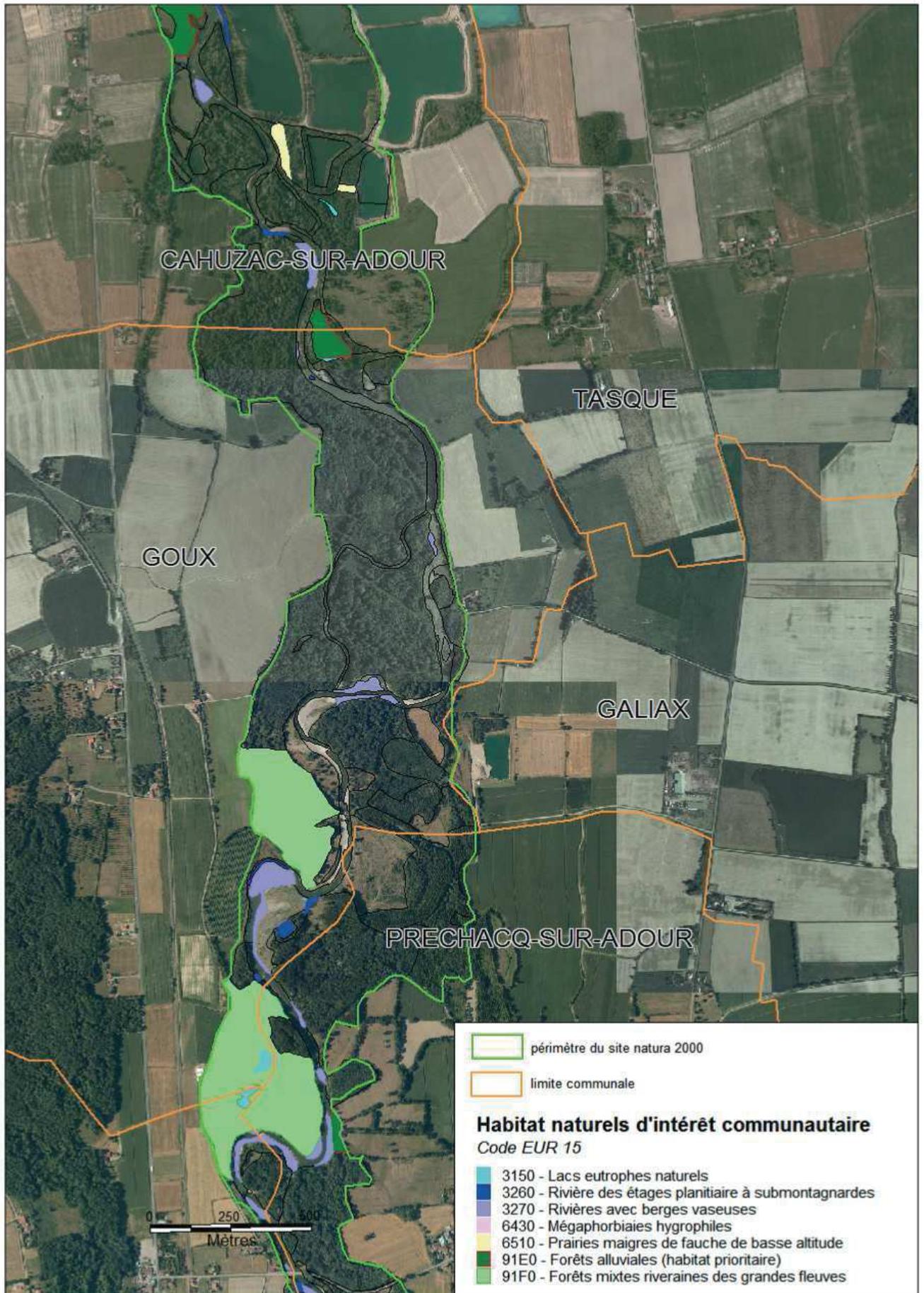
Les habitats naturels et habitats d'intérêt communautaire* ont été cartographiés en 2009. Par ailleurs, les cartes ne représentent que les habitats dominants ce qui peut expliquer des décalages par rapport à la réalité de terrain.

C'est en se basant sur ces cartographies que l'Institution Adour va proposer des actions de gestion. Elles permettent aussi aux riverains de mieux connaître le contexte environnemental de leur commune.

Aucun habitat d'intérêt communautaire n'est présent dans le périmètre du site concerné pas la commune de Galiac en raison de sa faible superficie.



Cartographie des habitats naturels sur votre commune

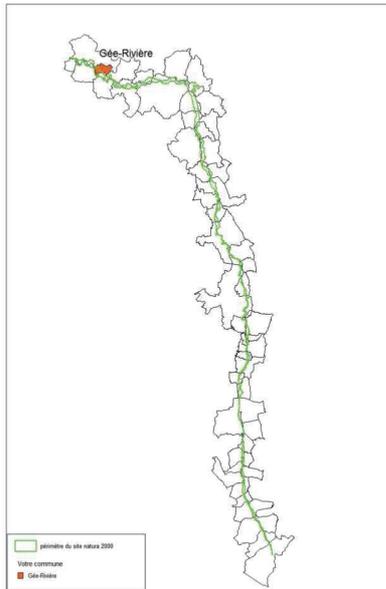




3. Qu'en est-il de ma commune ?

Gée-Rivière se situe dans la partie aval du site « Vallée de l'Adour ». A partir d'Aire sur l'Adour commence le site Natura 2000 « l'Adour ».

Spécificités de la commune :



75.92 ha de la commune (soit 28 %) se situe dans le site Natura 2000. Gée-Rivière fait donc partie des trois communes du site possédant plus de 20% de leur superficie à l'intérieur du périmètre Natura 2000. Cette superficie représente 2.9 % de la totalité du site Natura 2000 « Vallée de l'Adour ».

Gée-Rivière fait partie de la zone où l'Adour a une faible pente et commence à s'élargir fortement. Ces caractéristiques sont présentes à partir d'Estirac (65) à Barcelonne-du-Gers. La commune se situe également sur la zone où le site est le plus large en raison notamment des nombreux milieux naturels formés par la forte divagation de l'Adour (saligues, bras morts...). Cette zone présente une grande diversité en habitats naturels (majorité de forêts) et de nombreux habitats d'intérêt communautaire.

Les habitats naturels d'intérêt communautaire à Gée-Rivière :

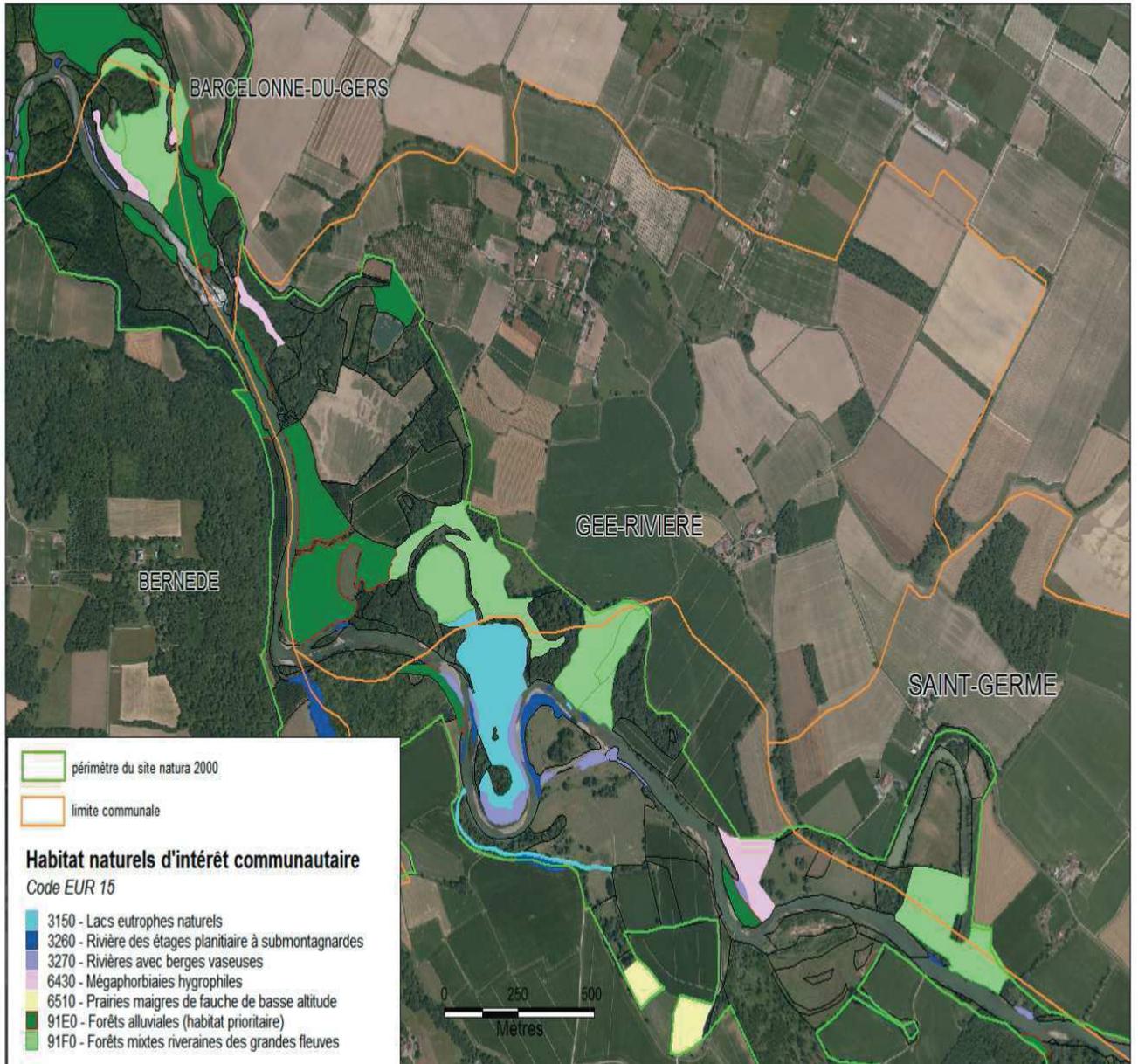
Les habitats naturels et habitats d'intérêt communautaire* ont été cartographiés en 2009. Par ailleurs, les cartes ne représentent que les habitats dominants ce qui peut expliquer des décalages par rapport à la réalité de terrain.

C'est en se basant sur ces cartographies que l'Institution Adour va proposer des actions de gestion. Elles permettent aussi aux riverains de mieux connaître le contexte environnemental de leur commune.

On constate qu'à Gée-Rivière on trouve majoritairement des fourrés, des forêts, des plantations d'arbres et des cultures. Presque tous les habitats d'intérêt communautaire sont présents sur la commune.

Les habitats d'intérêts communautaire présents sur la commune sont :

- lacs eutrophes naturels
- forêts alluviales (habitat prioritaire)
- forêts mixtes riveraine des grands fleuves
- mégaphorbiaies hygrophiles
- rivière des étages planitiaire à submontagnardes

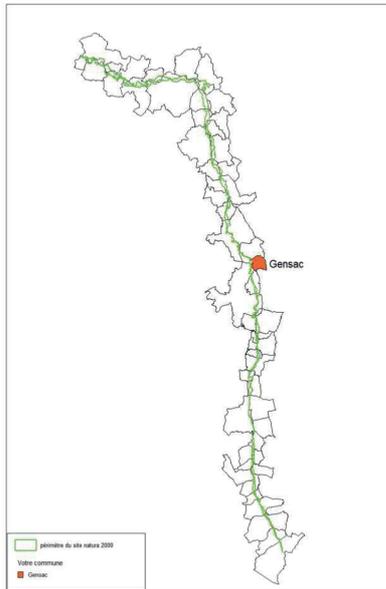




3. Qu'en est-il de ma commune ?

Gensac est située sur la partie centrale du site « Vallée de l'Adour ».

Spécificités de la commune :



1.1 % de la commune est située dans le périmètre du site natura 2000, ce qui représente 3.71 ha. Cette superficie correspond à 0.1 % de la totalité du site Natura 2000 « Vallée de l'Adour ».

Gensac fait partie de la zone où l'Adour présente une pente encore prononcée avec un linéaire rectiligne ponctué de nombreux seuils. La divagation est moins importante qu'en aval et les habitats naturels sont donc peu diversifiés avec une majorité de forêts et de plantations, peu d'Habitats d'Intérêt Communautaire.

C'est également une zone où l'on retrouvera différentes activités industrielles et où la maïsiculture est abondante.

Ces différentes spécificités expliquent qu'ici le site reste très étroit et longe majoritairement les berges de l'Adour.

Lors de l'élaboration du Docob, il a été considéré que cette zone s'étendait de Bazet à Maubourguet.

Les habitats naturels d'intérêt communautaire à Gensac :

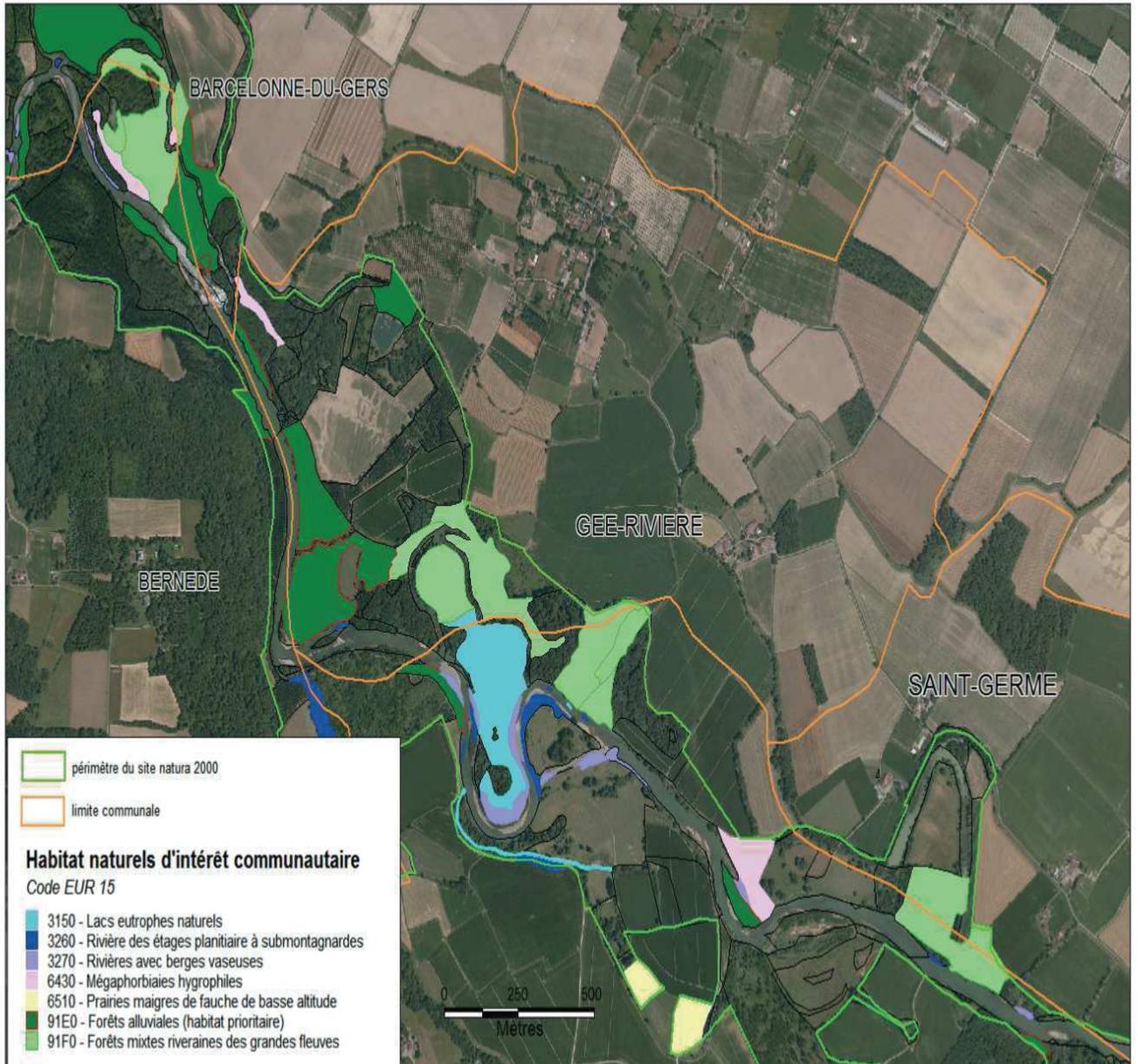
Les habitats naturels et habitats d'intérêt communautaire* ont été cartographiés en 2009. Par ailleurs, les cartes ne représentent que les habitats dominants ce qui peut expliquer des décalages par rapport à la réalité de terrain.

C'est en se basant sur ces cartographies que l'Institution Adour va proposer des actions de gestion. Elles permettent aussi aux riverains de mieux connaître le contexte environnemental de leur commune.

On constate qu'à Gensac on trouve majoritairement des forêts dans les limites du site Natura 2000.

Sur les sept habitats d'intérêt communautaire du site, trois sont présents sur la commune :

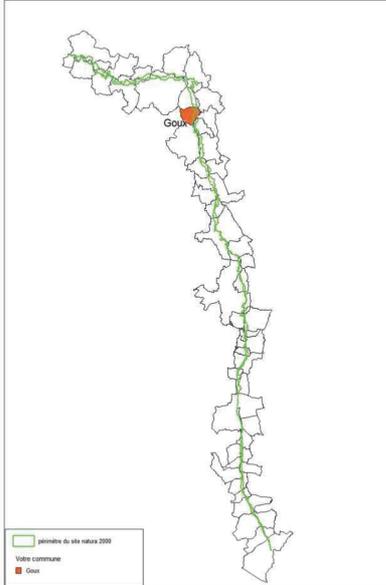
- forêts alluviales (habitat prioritaire)
- forêts mixtes riveraine des grands fleuves
- rivière avec berges vaseuses



3. Qu'en est-il de ma commune ?

Goux est située sur la partie aval du site « Vallée de l'Adour ».

Spécificités de la commune :



19% de la commune est située dans le périmètre du site natura 2000, ce qui représente 101.24 ha. Cette superficie correspond à 3.8 % de la totalité du site natura 2000 « Vallée de l'Adour ».

Goux fait partie de la zone où l'Adour a une faible pente et commence à s'élargir fortement. Ces caractéristiques sont présentes à partir d'Estirac (65) et jusqu'à Barcelonne-du-Gers.

La commune se situe également sur la zone où le site est le plus large en raison notamment des nombreux milieux naturels formés par la forte divagation de l'Adour (saligues, bras morts...). Cette zone présente une grande diversité en habitats naturels (majorité de forêts) et de nombreux habitats d'intérêt communautaire.

Les habitats naturels d'intérêt communautaire à Goux :

Les habitats naturels et habitats d'intérêt communautaire* ont été cartographiés en 2009. Par ailleurs, les cartes ne représentent que les habitats dominants ce qui peut expliquer des décalages par rapport à la réalité de terrain.

C'est en se basant sur ces cartographie que l'Institution Adour va proposer des actions de gestion. Elles permettent aussi aux riverains de mieux connaître le contexte environnemental de leur commune.

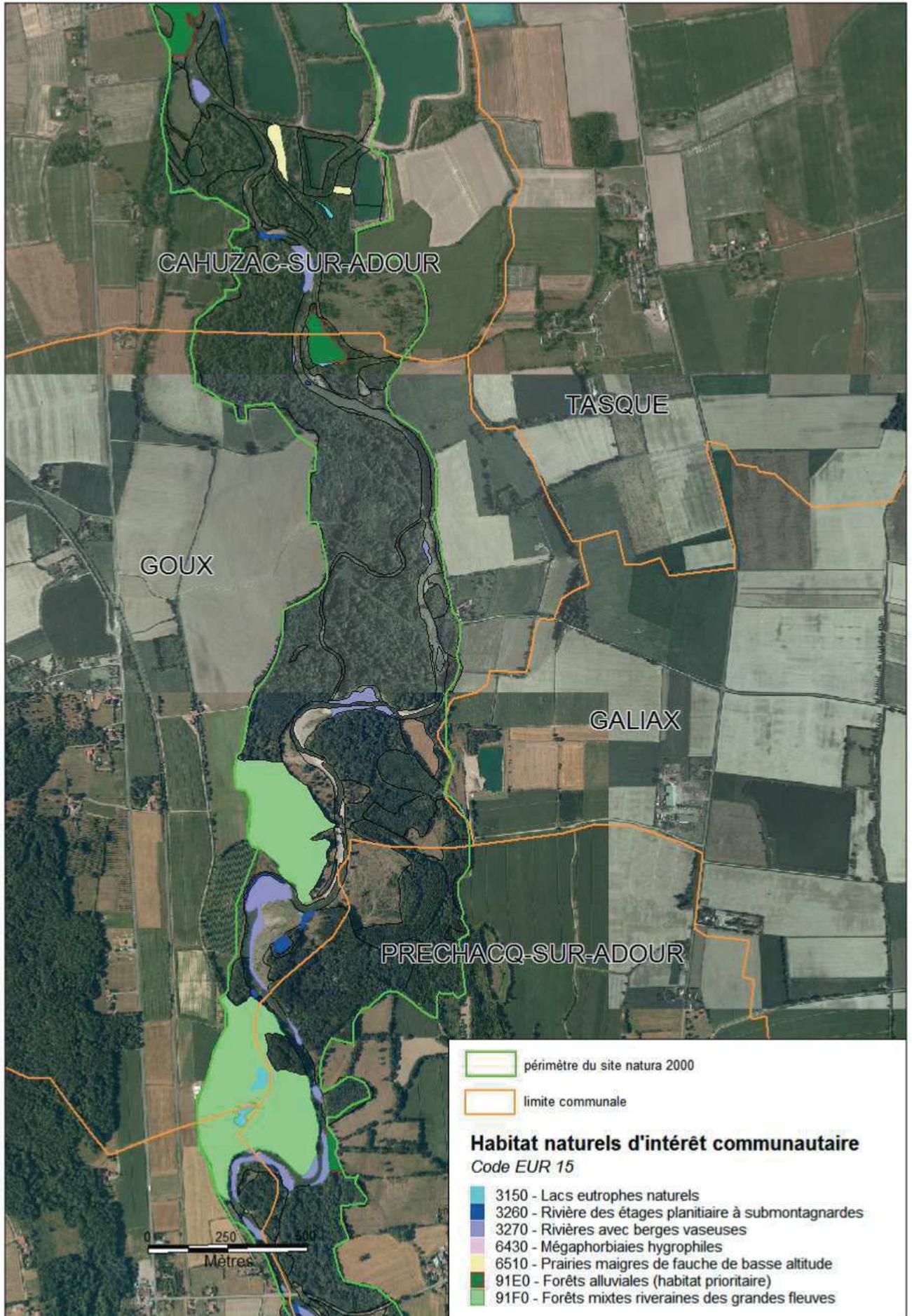
On constate qu'à Goux c'est l'habitat Forestier qui est le plus présent sur la commune.

Sur les sept habitats d'intérêt communautaire du site, cinq sont présents sur la commune :

- lacs eutrophes naturels
- forêts alluviales (habitat prioritaire)
- forêts mixtes riveraine des grands fleuves
- rivière avec berges vaseuses
- rivière des étages planitiaire à sub-montagnardes



Cartographie des habitats naturels sur votre commune





3. Qu'en est-il de ma commune ?

Hérès est située sur la partie centrale du site « Vallée de l'Adour ».

Spécificités de la commune :



4.6 % de la commune est située dans le périmètre du site natura 2000, ce qui représente 20.8 ha. Cette superficie correspond à 0.8 % de la totalité du site Natura 2000 « Vallée de l'Adour ».

Hérès fait partie de la zone où l'Adour a une faible pente et commence à s'élargir fortement. Ces caractéristiques sont présentes à partir d'Estirac (65) et jusqu'à Barcelonne-du-Gers.

La commune se situe également sur la zone où le site est le plus large en raison notamment des nombreux milieux naturels formés par la forte divagation de l'Adour (saligues, bras morts...). Cette zone présente une grande diversité en habitats naturels (majorité de forêts) et de nombreux habitats d'intérêt communautaire.

Les habitats naturels d'intérêt communautaire à Hérès :

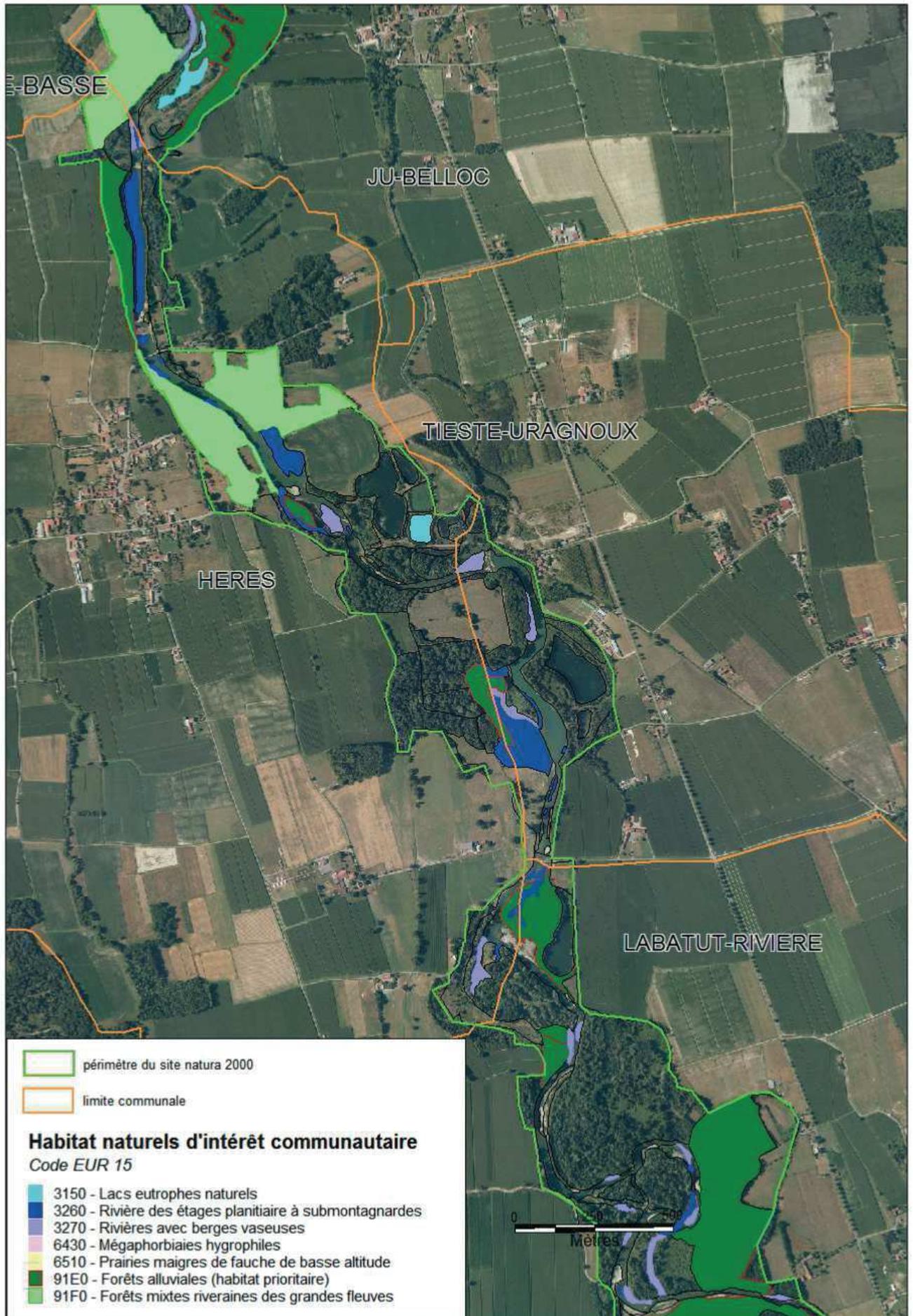
Les habitats naturels et habitats d'intérêt communautaire* ont été cartographiés en 2009. Par ailleurs, les cartes ne représentent que les habitats dominants ce qui peut expliquer des décalages par rapport à la réalité de terrain.

C'est en se basant sur ces cartographie que l'Institution Adour va proposer des actions de gestion. Elles permettent aussi aux riverains de mieux connaître le contexte environnemental de leur commune.

On constate qu'à Hérès on trouve majoritairement des habitats forestiers.

Sur les sept habitats d'intérêt communautaire du site, cinq sont présents sur la commune :

- lacs eutrophes naturels
- forêts alluviales (habitat prioritaire)
- forêts mixtes riveraine des grands fleuves
- rivière avec berges vaseuses
- rivière des étages planitiaire à sub-montagnardes

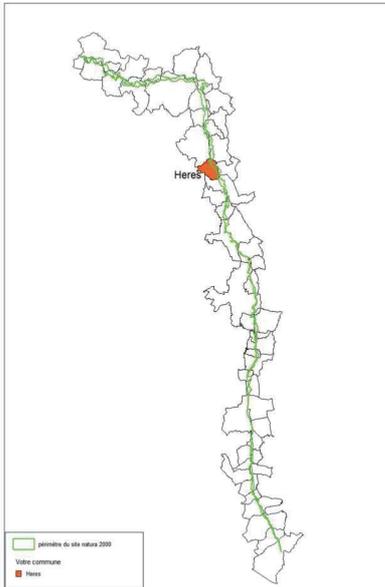




3. Qu'en est-il de ma commune ?

Hiis est située sur la partie amont du site « Vallée de l'Adour ».

Spécificités de la commune :



7.2 % de la commune est située dans le périmètre du site natura 2000, ce qui représente 22.03 ha. Cette superficie représente 0.8 % de la totalité du site natura 2000 « Vallée de l'Adour ».

Hiis fait partie des communes de la zone la plus torrentielle du site. Les limites du site restent assez proche des berges de l'Adour notamment en raison de la présence des terrasses.

Dans cette zone se trouvent des habitats naturels peu diversifiés mais de qualités (quelques forêts, beaucoup de prairies, habitats d'intérêt communautaire bien représentés et continus).

Les activités humaines sont principalement agricoles (fourragères), et piscicoles avec une bonne qualité du milieu.

Lors de l'élaboration du Docob, il a été considéré que cette zone s'étendait de Bagnères-de-Bigorre à Horgues.

Les habitats naturels d'intérêt communautaire à Hiis :

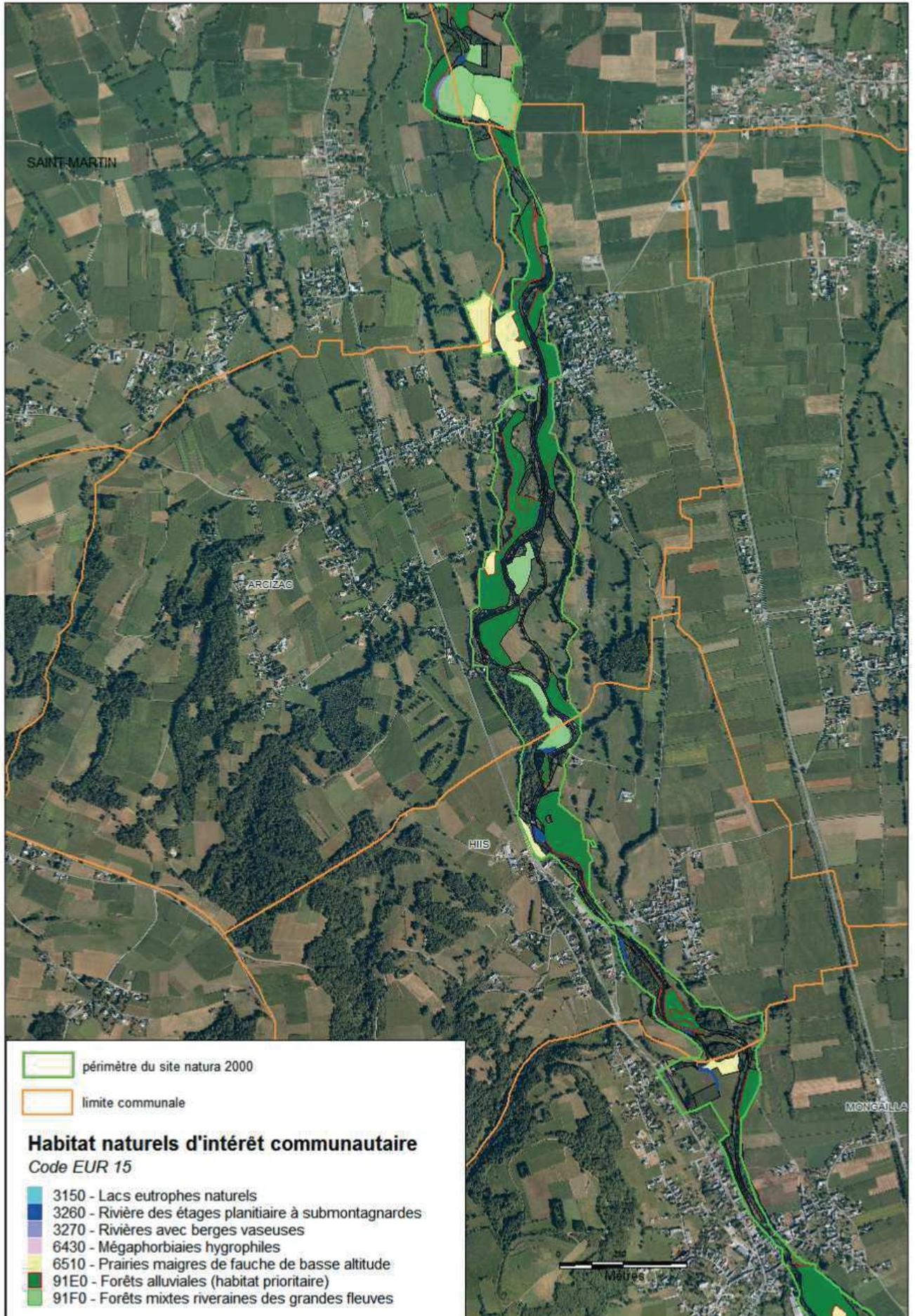
Les habitats naturels et habitats d'intérêt communautaire* ont été cartographiés en 2009. Par ailleurs, les cartes ne représentent que les habitats dominants ce qui peut expliquer des décalages par rapport à la réalité de terrain.

C'est en se basant sur ces cartographie que l'Institution Adour va proposer des actions de gestion. Elles permettent aussi aux riverains de mieux connaître le contexte environnemental de leur commune.

On constate qu'à Hiis on trouve majoritairement des fourrés, des forêts, des pâturages.

Liste des habitats d'intérêt communautaire présents sur la commune :

- forêt alluviale
- rivière des étages planitiaire à submontagnard
- prairie maigre de fauche de basse altitude
- forêt mixte riveraine des grands fleuves

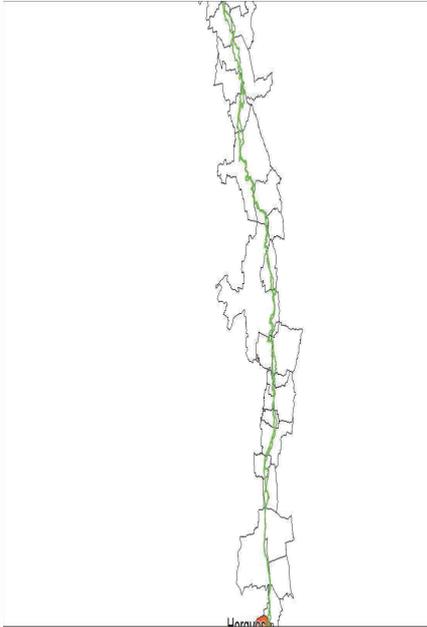




3. Qu'en est-il de ma commune ?

Horgues est située sur la partie amont du site « Vallée de l'Adour ».

Spécificités de la commune :



13 % de la commune est située dans le périmètre du site natura 2000, ce qui représente 77.65 ha. Cette superficie correspond à 2.9 % de la totalité du site natura 2000 « Vallée de l'Adour ».

Horgues fait partie des communes de la zone la plus torrentielle du site. Les limites du site restent assez proche des berges de l'Adour notamment en raison de la présence des terrasses.

Dans cette zone se trouvent des habitats naturels peu diversifiés mais de qualités (quelques forêts, beaucoup de prairies, Habitats d'Intérêt Communautaire bien représentés et continus).

Les activités humaines sont principalement agricoles (fourragères), et piscicoles avec une bonne qualité du milieu. Lors de l'élaboration du Docob, il a été considéré que cette zone s'étendait de Bagnères-de-Bigorre à Horgues.

Les habitats naturels d'intérêt communautaire à Horgues :

Les habitats naturels et habitats d'intérêt communautaire* ont été cartographiés en 2009. Par ailleurs, les cartes ne représentent que les habitats dominants ce qui peut expliquer des décalages par rapport à la réalité de terrain.

C'est en se basant sur ces cartographie que l'Institution Adour va proposer des actions de gestion. Elles permettent aussi aux riverains de mieux connaître le contexte environnemental de leur commune.

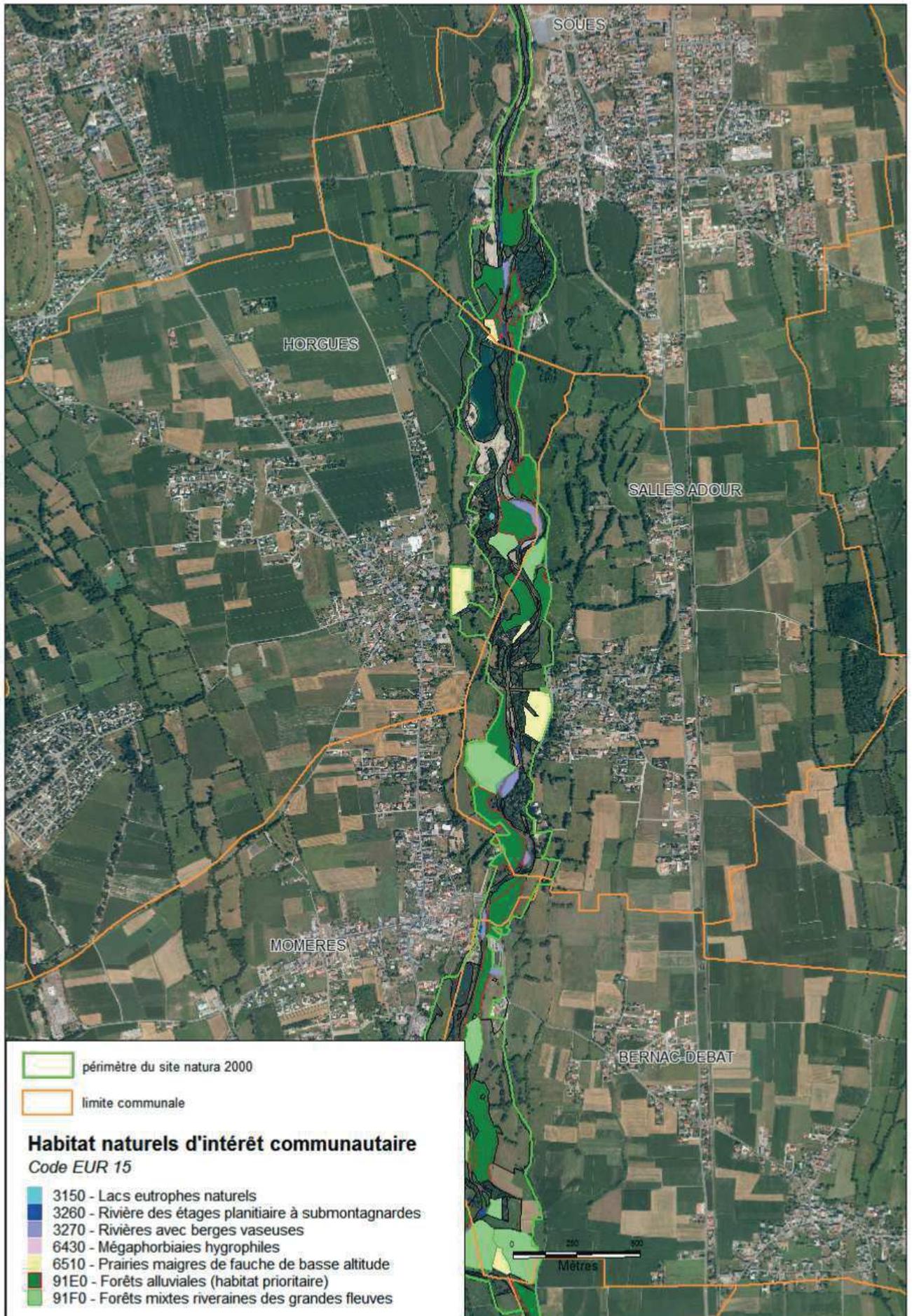
On constate qu'à Horgues on trouve majoritairement les habitats forestiers et prairiaux.

Sur les sept habitats d'intérêt communautaire du site, six sont présents sur la commune :

- lacs eutrophes naturels
- forêts alluviales (habitat prioritaire)
- forêts mixtes riveraine des grands fleuves
- rivière avec berges vaseuses
- prairie de fauche
- rivière des étages planitiaire à sub-montagnardes



Cartographie des habitats naturels sur votre commune

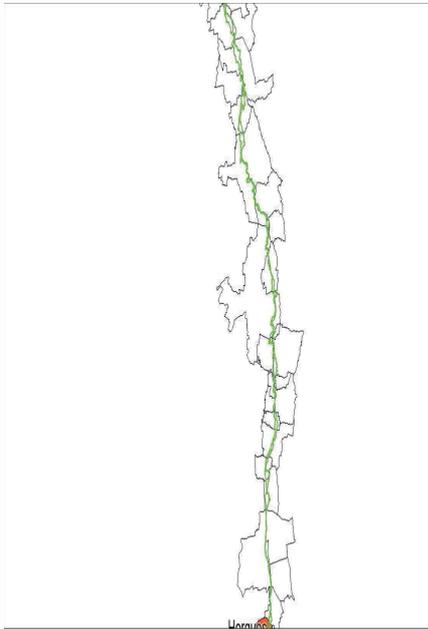




3. Qu'en est-il de ma commune ?

Izotges est située sur la partie aval du site « Vallée de l'Adour ».

Spécificités de la commune :



Izotges est la commune qui possède la plus grande partie de sa superficie dans le périmètre du site nature 2000 (52 %), ce qui représente 157.34 ha. Cette superficie correspond à 6 % de la totalité du site natura 2000 « Vallée de l'Adour ».

Izotges fait partie de la zone où l'Adour a une faible pente et commence à s'élargir fortement. Ces caractéristiques sont présentes à partir d'Estirac (65) et jusqu'à Barcelonne-du-Gers.

La commune se situe également sur la zone où le site est le plus large en raison notamment des nombreux milieux naturels formés par la forte divagation de l'Adour (saligues, bras morts...). Cette zone présente une grande diversité en habitats naturels (majorité de forêts) et de nombreux habitats d'intérêt communautaire.

Les habitats naturels d'intérêt communautaire à Izotges :

Les habitats naturels et habitats d'intérêt communautaire* ont été cartographiés en 2009. Par ailleurs, les cartes ne représentent que les habitats dominants ce qui peut expliquer des décalages par rapport à la réalité de terrain.

C'est en se basant sur ces cartographie que l'Institution Adour va proposer des actions de gestion. Elles permettent aussi aux riverains de mieux connaître le contexte environnemental de leur commune.

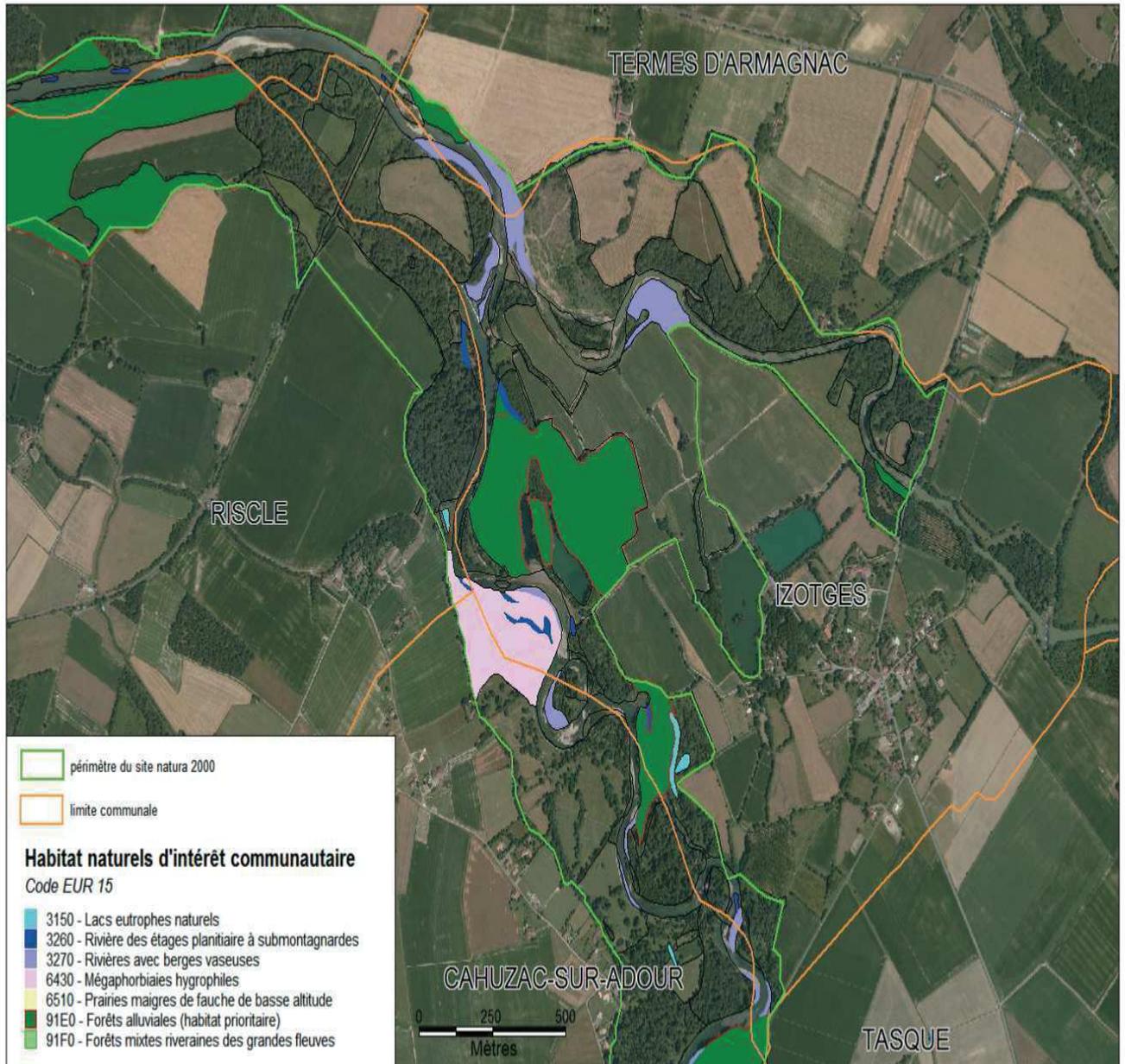
On constate qu'à Izotges on trouve majoritairement des habitats agricoles et forestiers.

Sur les sept habitats d'intérêt communautaire du site, cinq sont présents sur la commune :

- lacs eutrophes naturels
- forêts alluviales (habitat prioritaire)
- rivière avec berges vaseuses
- mégaphorbiaies hygrophiles
- rivière des étages planitiaire à sub-montagnardes



Cartographie des habitats naturels sur votre commune

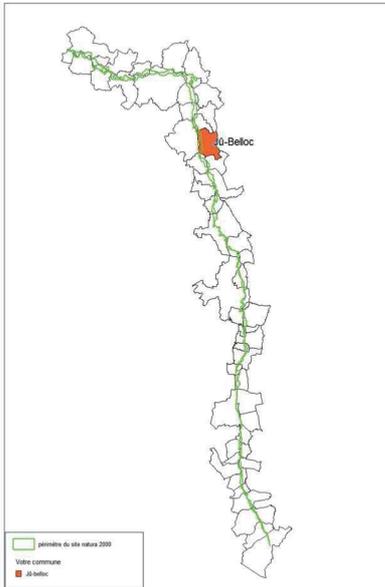




3. Qu'en est-il de ma commune ?

Jû-Belloc est située sur la partie aval du site « Vallée de l'Adour ».

Spécificités de la commune :



13 % de la commune est située dans le périmètre du site natura 2000, ce qui représente 128.07 ha. Cette superficie correspond à 4.9 % de la totalité du site Natura 2000 « Vallée de l'Adour ».

Jû-Belloc fait partie de la zone où l'Adour a une faible pente et commence à s'élargir fortement. Ces caractéristiques sont présentes à partir d'Estirac (65) et jusqu'à Barcelonne-du-Gers.

La commune se situe également sur la zone où le site est le plus large en raison notamment des nombreux milieux naturels formés par la forte divagation de l'Adour (saligues, bras morts...). Cette zone présente une grande diversité en habitats naturels (majorité de forêts) et de nombreux habitats d'intérêt communautaire.

Les habitats naturels d'intérêt communautaire à Jû-Belloc :

Les habitats naturels et habitats d'intérêt communautaire* ont été cartographiés en 2009. Par ailleurs, les cartes ne représentent que les habitats dominants ce qui peut expliquer des décalages par rapport à la réalité de terrain.

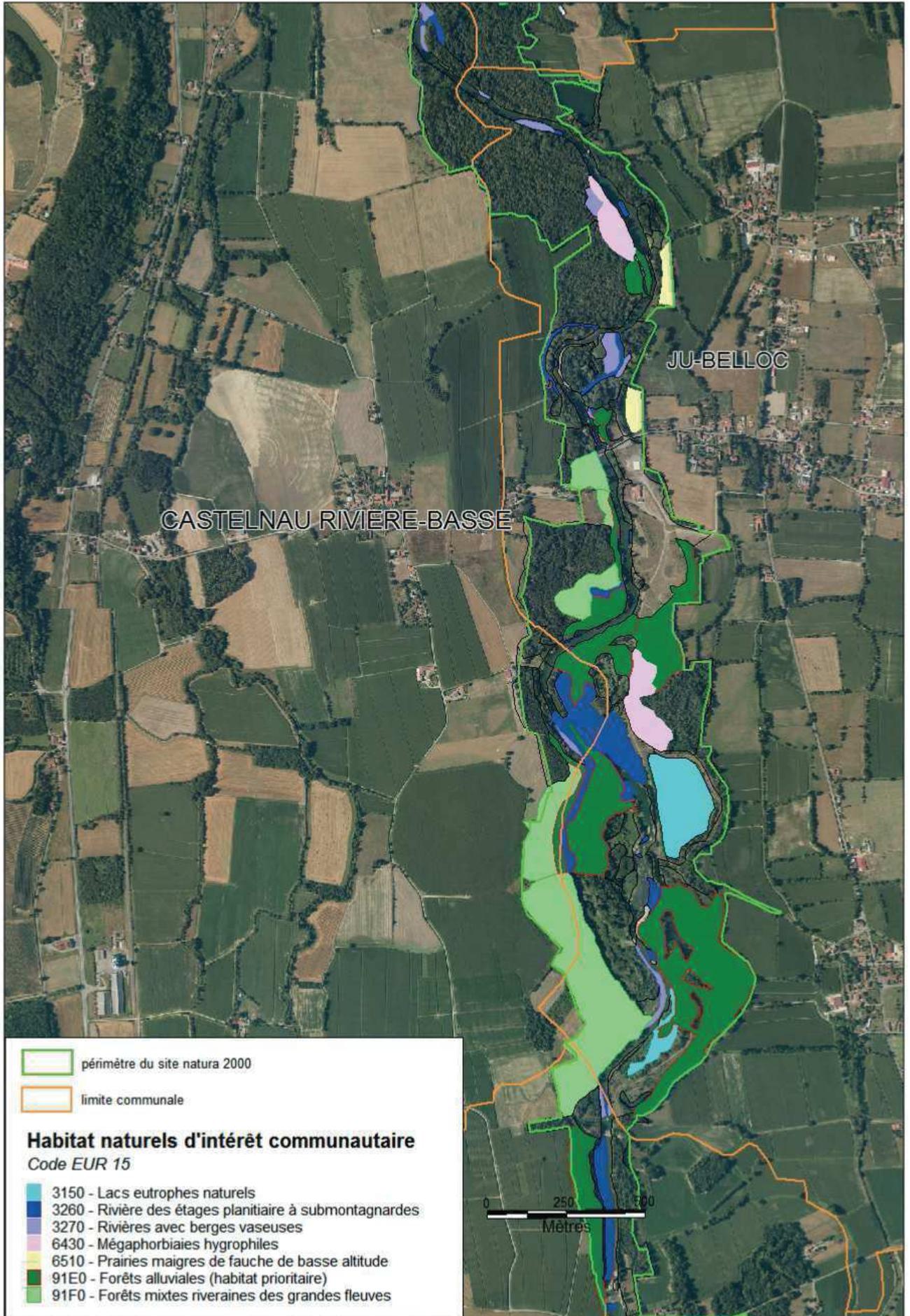
C'est en se basant sur ces cartographie que l'Institution Adour va proposer des actions de gestion. Elles permettent aussi aux riverains de mieux connaître le contexte environnemental de leur commune.

On constate qu'à Jû-Belloc on trouve majoritairement des habitats naturels de pelouses, de forêts et de végétations aquatiques.

Tous les habitats d'intérêt communautaire du site sont présents sur la commune :

- lacs eutrophes naturels
- forêts alluviales (habitat prioritaire)
- forêts mixtes riveraine des grands fleuves
- rivière avec berges vaseuses
- mégaphorbiaies hygrophiles
- rivière des étages planitiaire à sub-montagnardes
- prairie de fauche.

Cartographie des habitats naturels sur votre commune

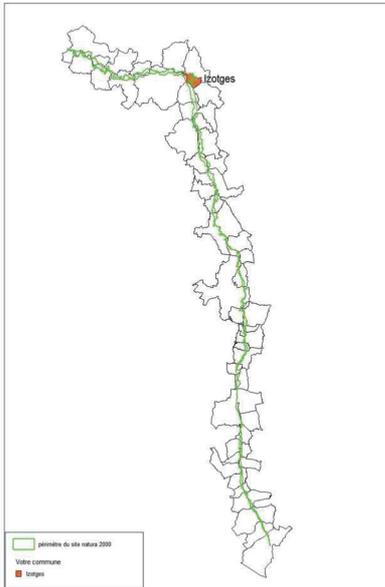




3. Qu'en est-il de ma commune ?

Labatut-Rivière est située sur la partie centrale du site « Vallée de l'Adour ».

Spécificités de la commune :



7.7 % de la commune est située dans le périmètre du site natura 2000, ce qui représente 99.5 ha. Cette superficie correspond à 3.8 % de la totalité du site Natura 2000 « Vallée de l'Adour ».

Labatut-Rivière fait partie de la zone où l'Adour a une faible pente et commence à s'élargir fortement. Ces caractéristiques sont présentes à partir d'Estirac (65) et jusqu'à Barcelonne-du-Gers.

La commune se situe également sur la zone où le site est le plus large en raison notamment des nombreux milieux naturels formés par la forte divagation de l'Adour (saligues, bras morts...). Cette zone présente une grande diversité en habitats naturels (majorité de forêts) et de nombreux habitats d'intérêt communautaire.

Les habitats naturels d'intérêt communautaire à Labatut-Rivière :

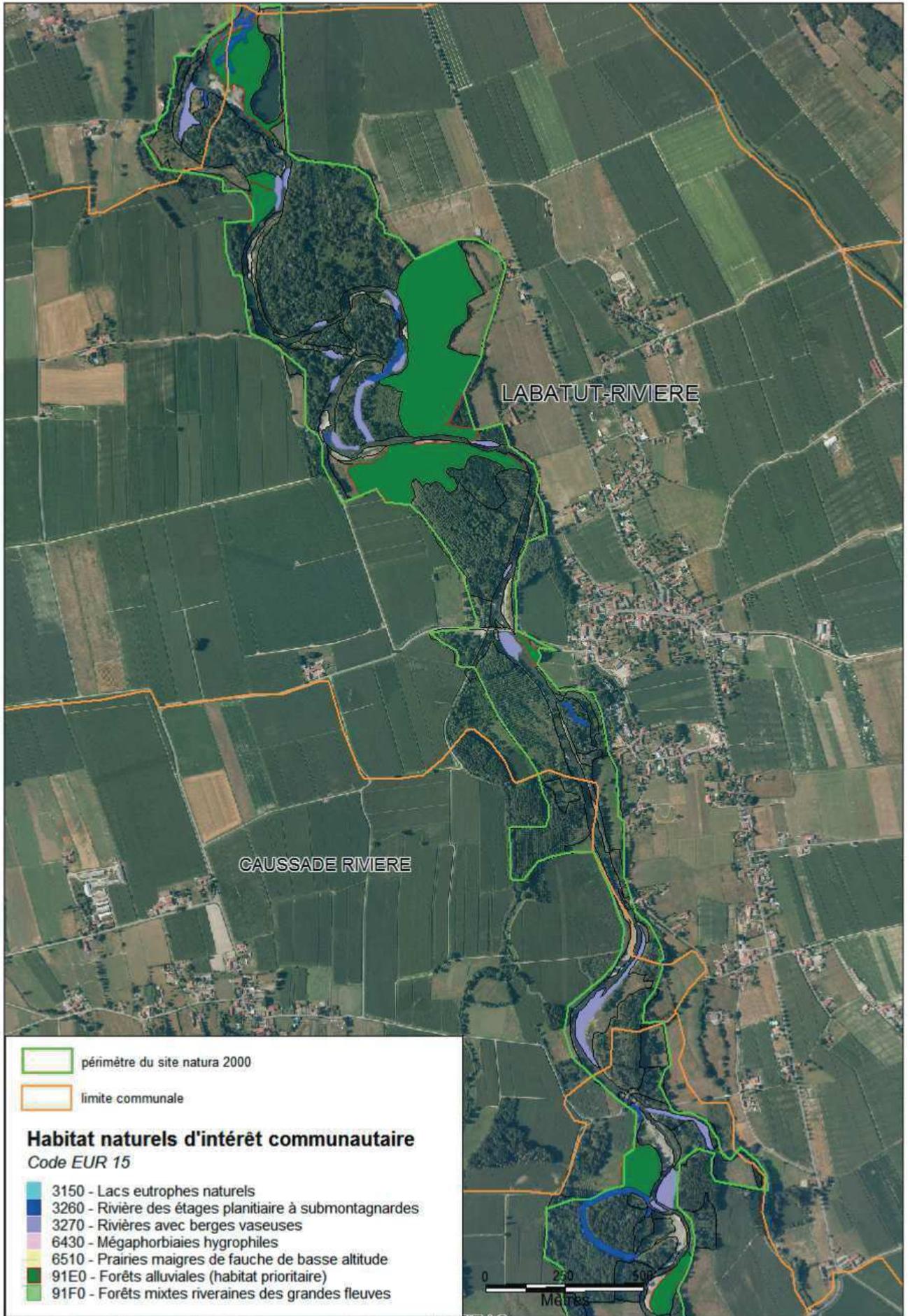
Les habitats naturels et habitats d'intérêt communautaire* ont été cartographiés en 2009. Par ailleurs, les cartes ne représentent que les habitats dominants ce qui peut expliquer des décalages par rapport à la réalité de terrain.

C'est en se basant sur ces cartographie que l'Institution Adour va proposer des actions de gestion. Elles permettent aussi aux riverains de mieux connaître le contexte environnemental de leur commune.

On constate qu'à Labatut-Rivière on trouve majoritairement les habitats forestiers.

Sur les sept habitats d'intérêt communautaire du site, trois sont présents sur la commune :

- forêts alluviales (habitat prioritaire)
- rivière avec berges vaseuses
- rivière des étages planitiaire à sub-montagnardes

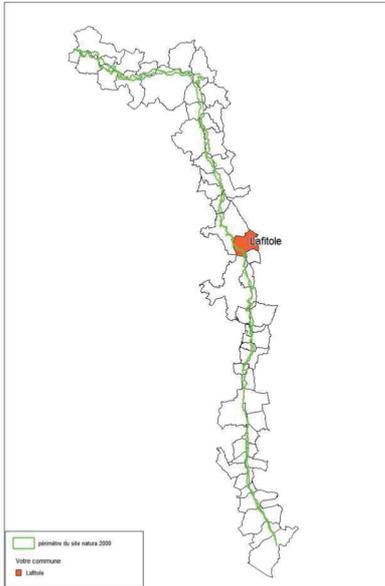




3. Qu'en est-il de ma commune ?

Lafitole est située sur la partie centrale du site « Vallée de l'Adour ».

Spécificités de la commune :



4.1 % de la commune est située dans le périmètre du site natura 2000, ce qui représente 36.13 ha. Cette superficie correspond à 4.1 % de la totalité du site natura 2000 « Vallée de l'Adour ».

Lafitole fait partie de la zone où l'Adour présente une pente encore prononcée avec un linéaire rectiligne ponctué de nombreux seuils. La divagation est moins importante qu'en aval et les habitats naturels sont donc peu diversifiés avec une majorité de forêts et de plantations, peu d'Habitats d'Intérêt Communautaire.

C'est également une zone où l'on retrouvera différentes activités industrielles et où la maïsiculture est abondante.

Ces différentes spécificités expliquent qu'ici le site reste très étroit et longe majoritairement les berges de l'Adour. Lors de l'élaboration du Docob, il a été considéré que cette zone s'étendait de Bazet à Maubourguet.

Les habitats naturels d'intérêt communautaire à Lafitole :

Les habitats naturels et habitats d'intérêt communautaire* ont été cartographiés en 2009. Par ailleurs, les cartes ne représentent que les habitats dominants ce qui peut expliquer des décalages par rapport à la réalité de terrain.

C'est en se basant sur ces cartographie que l'Institution Adour va proposer des actions de gestion. Elles permettent aussi aux riverains de mieux connaître le contexte environnemental de leur commune.

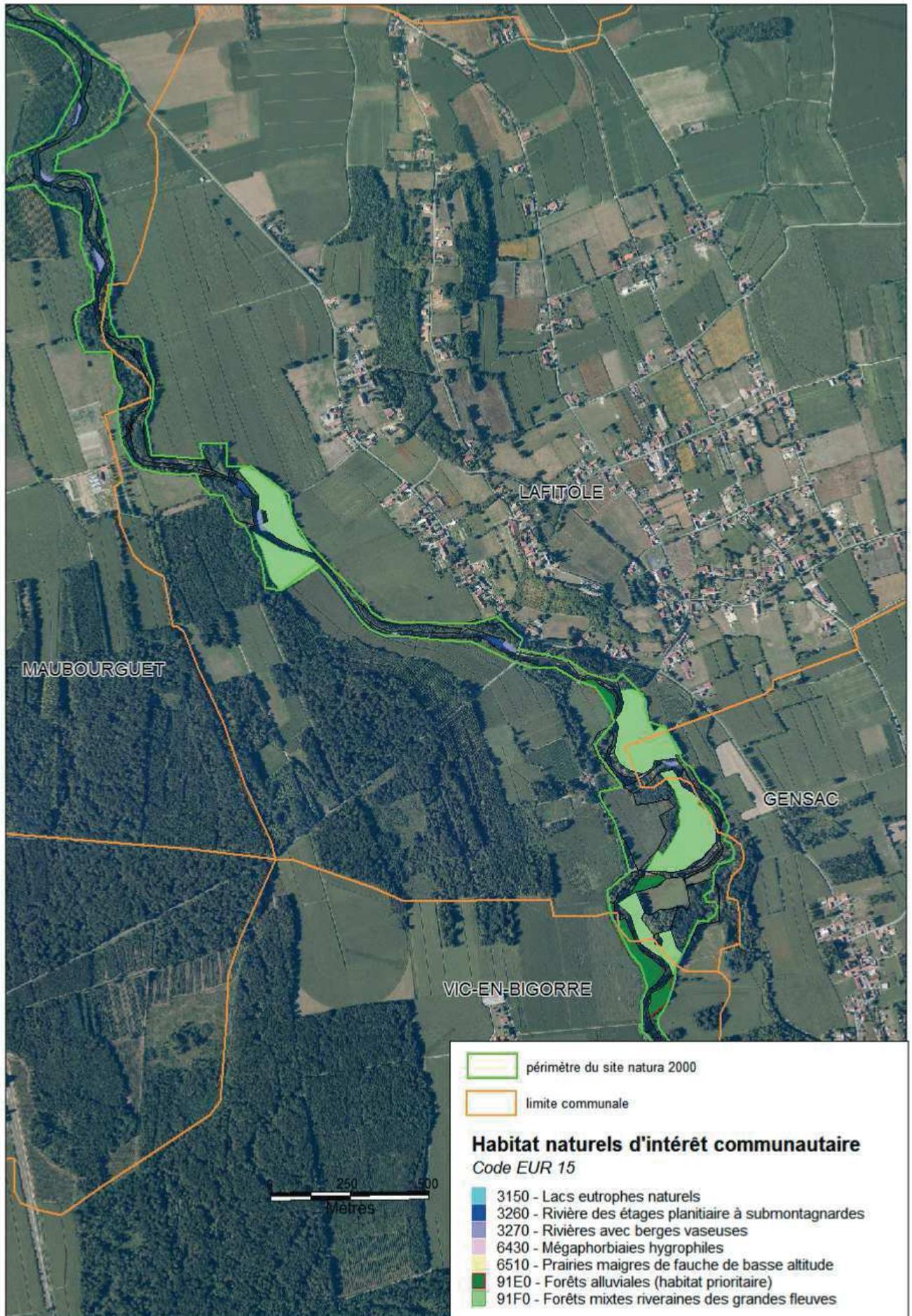
On constate qu'à Lafitole on trouve majoritairement des forêts dans les limite du site Natura 2000.

Sur les sept habitats d'intérêt communautaire du site, cinq sont présents sur la commune :

- lacs eutrophes naturels
- forêts alluviales (habitat prioritaire)
- forêts mixtes riveraine des grands fleuves
- rivière avec berges vaseuses
- rivière des étages planitiaire à sub-montagnardes



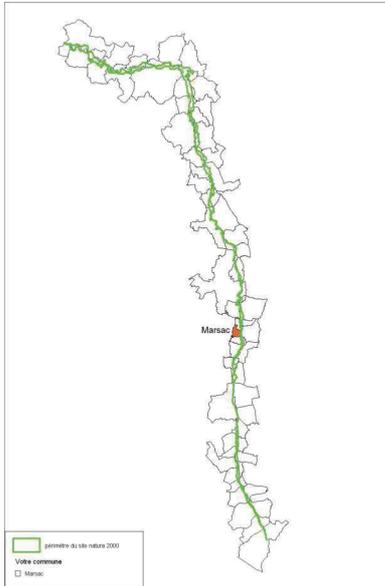
Cartographie des habitats naturels sur votre commune



3. Qu'en est-il de ma commune ?

Marsac est située sur la partie centrale du site « Vallée de l'Adour ».

Spécificités de la commune :



8.37 % de la commune est située dans le périmètre du site natura 2000, ce qui représente 5 ha. Cette superficie correspond à 0.3 % de la totalité du site natura 2000 « Vallée de l'Adour ».

Marsac fait partie de la zone où l'Adour présente une pente encore prononcée avec un linéaire rectiligne ponctué de nombreux seuils. La divagation est moins importante qu'en aval et les habitats naturels sont donc peu diversifiés avec une majorité de forêts et de plantations, peu d'habitats d'intérêt communautaire.

C'est également une zone où l'on retrouvera différentes activités industrielles et où la maïsiculture est abondante.

Ces différentes spécificités expliquent qu'ici le site reste très étroit et longe majoritairement les berges de l'Adour. Lors de l'élaboration du Docob, il a été considéré que cette zone s'étendait de Bazet à Maubourguet.

Les habitats naturels d'intérêt communautaire à Marsac :

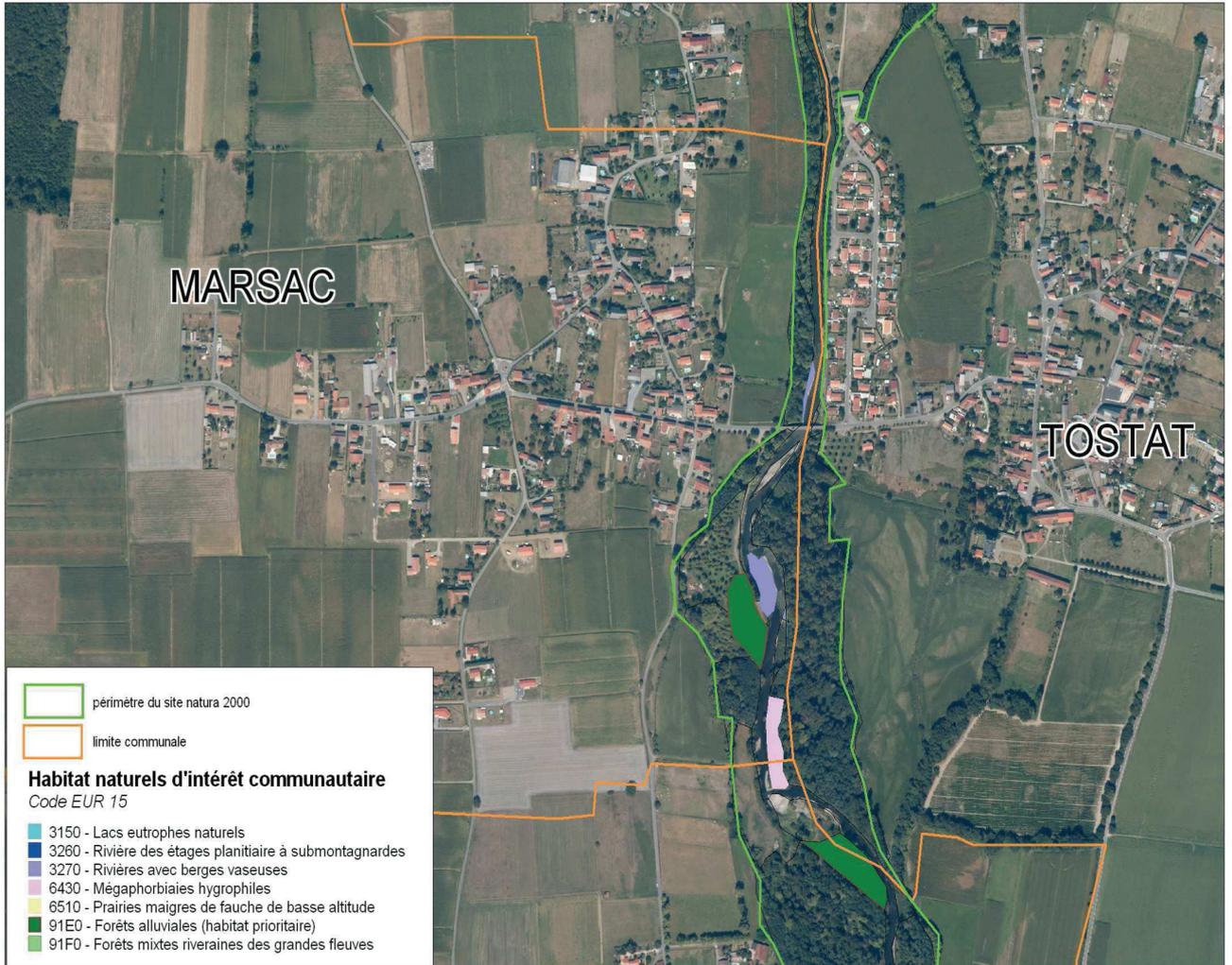
Les habitats naturels et habitats d'intérêt communautaire* ont été cartographiés en 2009. Par ailleurs, les cartes ne représentent que les habitats dominants ce qui peut expliquer des décalages par rapport à la réalité de terrain.

C'est en se basant sur cette cartographie que l'Institution Adour va proposer des actions de gestion. Elles permettent aussi aux riverains de mieux connaître le contexte environnemental de leur commune.

On constate qu'à Marsac on trouve majoritairement des forêts artificielles et des habitats aquatiques dans le périmètre du site.

Sur les sept habitats d'intérêt communautaire du site, trois sont présents sur la commune :

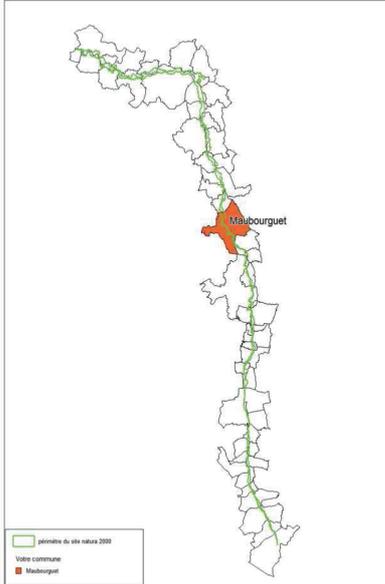
- forêts alluviales (habitat prioritaire)
- rivière des étages planitiaire à sub-montagnardes
- mégaphorbiaies



3. Qu'en est-il de ma commune ?

Maubourguet est située sur la partie centrale du site « Vallée de l'Adour ».

Spécificités de la commune :



4.1 % de la commune est située dans le périmètre du site natura 2000, ce qui représente 92.54 ha. Cette superficie correspond à 3.5 % de la totalité du site Natura 2000 « Vallée de l'Adour ».

Maubourguet fait partie de la zone où l'Adour présente une pente encore prononcée avec un linéaire rectiligne ponctué de nombreux seuils. La divagation est moins importante qu'en aval et les habitats naturels sont donc peu diversifiés avec une majorité de forêts et de plantations, peu d'habitats d'intérêt communautaire.

C'est également une zone où l'on retrouvera différentes activités industrielles et où la maïsiculture est abondante.

Ces différentes spécificités expliquent qu'ici le site reste très étroit et longe majoritairement les berges de l'Adour. Lors de l'élaboration du Docob, il a été considéré que cette zone s'étendait de Bazet à Maubourguet.

Les habitats naturels d'intérêt communautaire à Maubourguet :

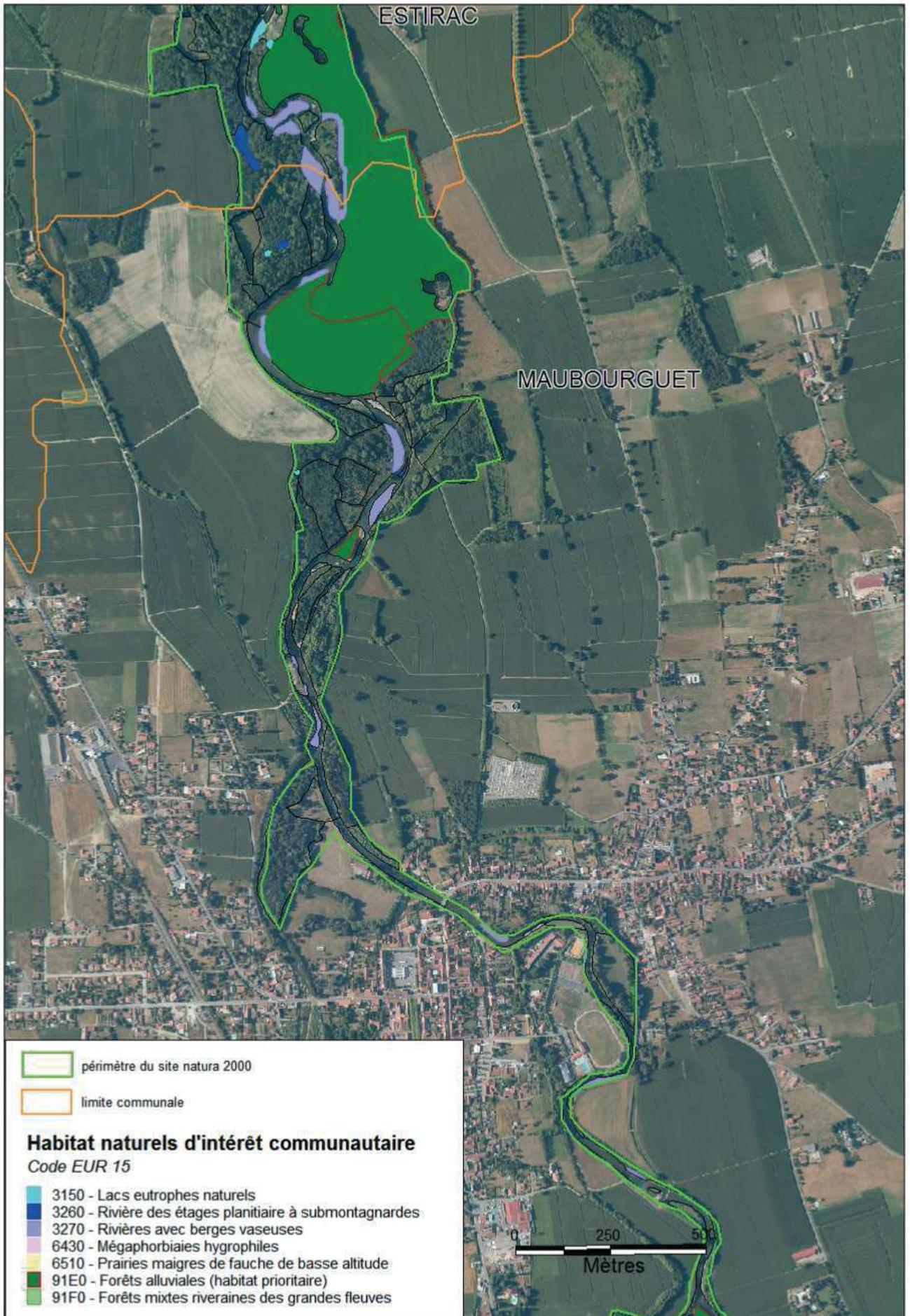
Les habitats naturels et habitats d'intérêt communautaire* ont été cartographiés en 2009. Par ailleurs, les cartes ne représentent que les habitats dominants ce qui peut expliquer des décalages par rapport à la réalité de terrain.

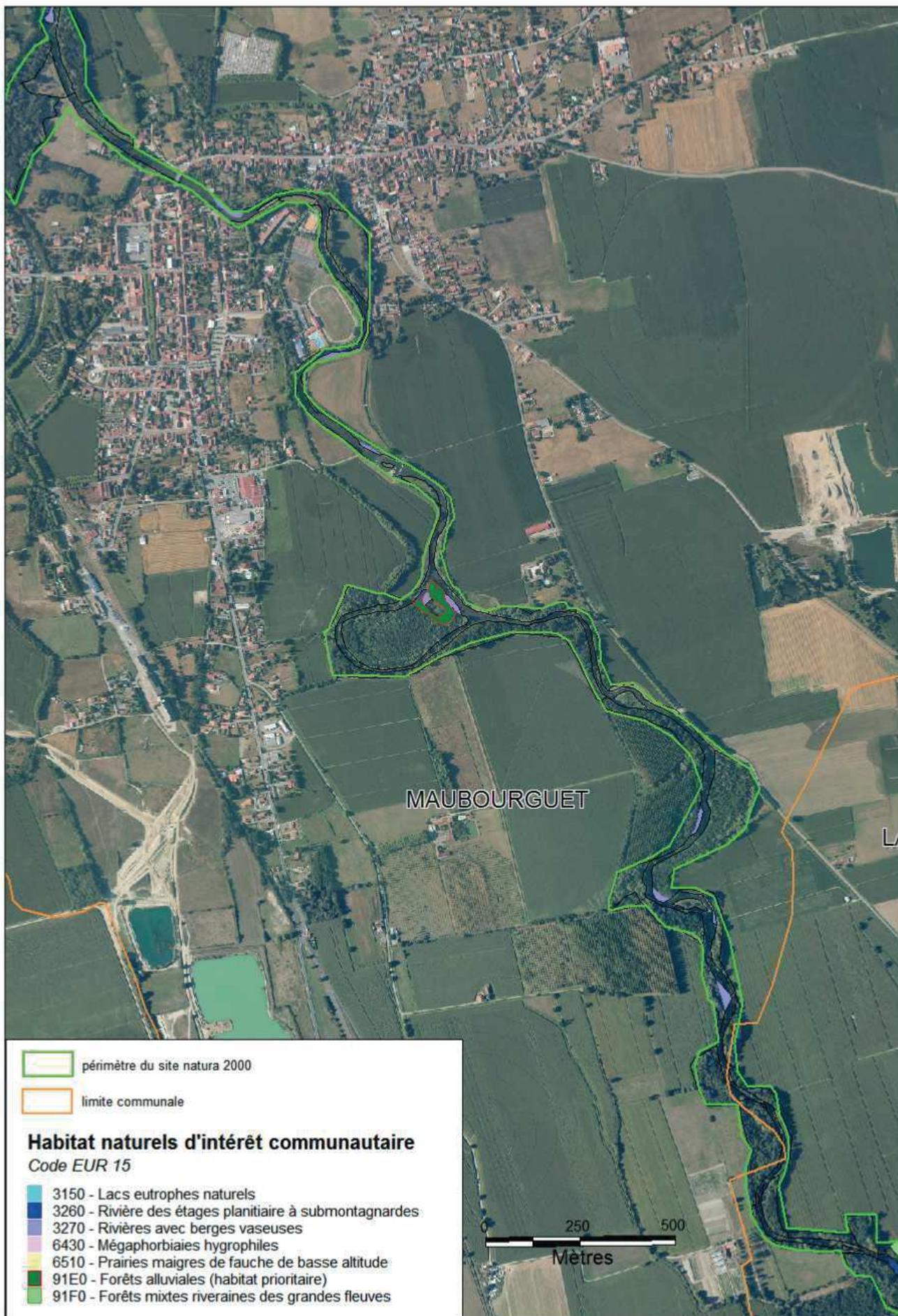
C'est en se basant sur ces cartographie que l'Institution Adour va proposer des actions de gestion. Elles permettent aussi aux riverains de mieux connaître le contexte environnemental de leur commune.

On constate qu'à Maubourguet on trouve majoritairement les habitats forestiers donc beaucoup de plantations.

Sur les sept habitats d'intérêt communautaire du site, quatre sont présents sur la commune :

- lacs eutrophes naturels
- forêts alluviales (habitat prioritaire)
- rivière avec berges vaseuses
- rivière des étages planitiaire à sub-montagnardes



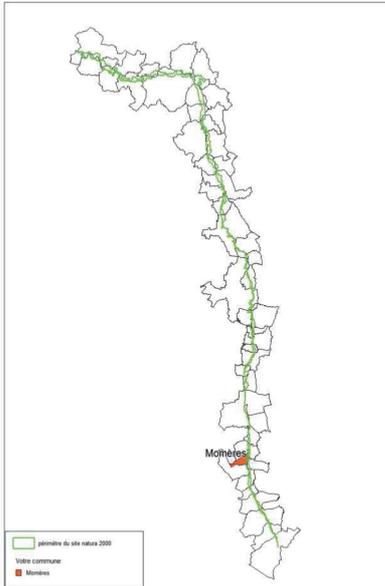




3. Qu'en est-il de ma commune ?

Momères est située sur la partie amont du site « Vallée de l'Adour ».

Spécificités de la commune :



6 % de la commune est située dans le périmètre du site natura 2000, ce qui représente 14.39 ha. Cette superficie correspond à 0.5 % de la totalité du site Natura 2000 « Vallée de l'Adour ».

Momères fait partie des communes de la zone la plus torrentielle du site. Les limites du site restent assez proche des berges de l'Adour notamment en raison de la présence des terrasses.

Dans cette zone se trouvent des habitats naturels peu diversifiés mais de qualités (quelques forêts, beaucoup de prairies, habitats d'intérêt communautaire bien représentés et continus).

Les activités humaines sont principalement agricoles (fourragères), et piscicoles avec une bonne qualité du milieu.

Lors de l'élaboration du Docob, il a été considéré que cette zone s'étendait de Bagnères-de-Bigorre à Horgues.

Les habitats naturels d'intérêt communautaire à Momères :

Les habitats naturels et habitats d'intérêt communautaire* ont été cartographiés en 2009. Par ailleurs, les cartes ne représentent que les habitats dominants ce qui peut expliquer des décalages par rapport à la réalité de terrain.

C'est en se basant sur ces cartographie que l'Institution Adour va proposer des actions de gestion. Elles permettent aussi aux riverains de mieux connaître le contexte environnemental de leur commune.

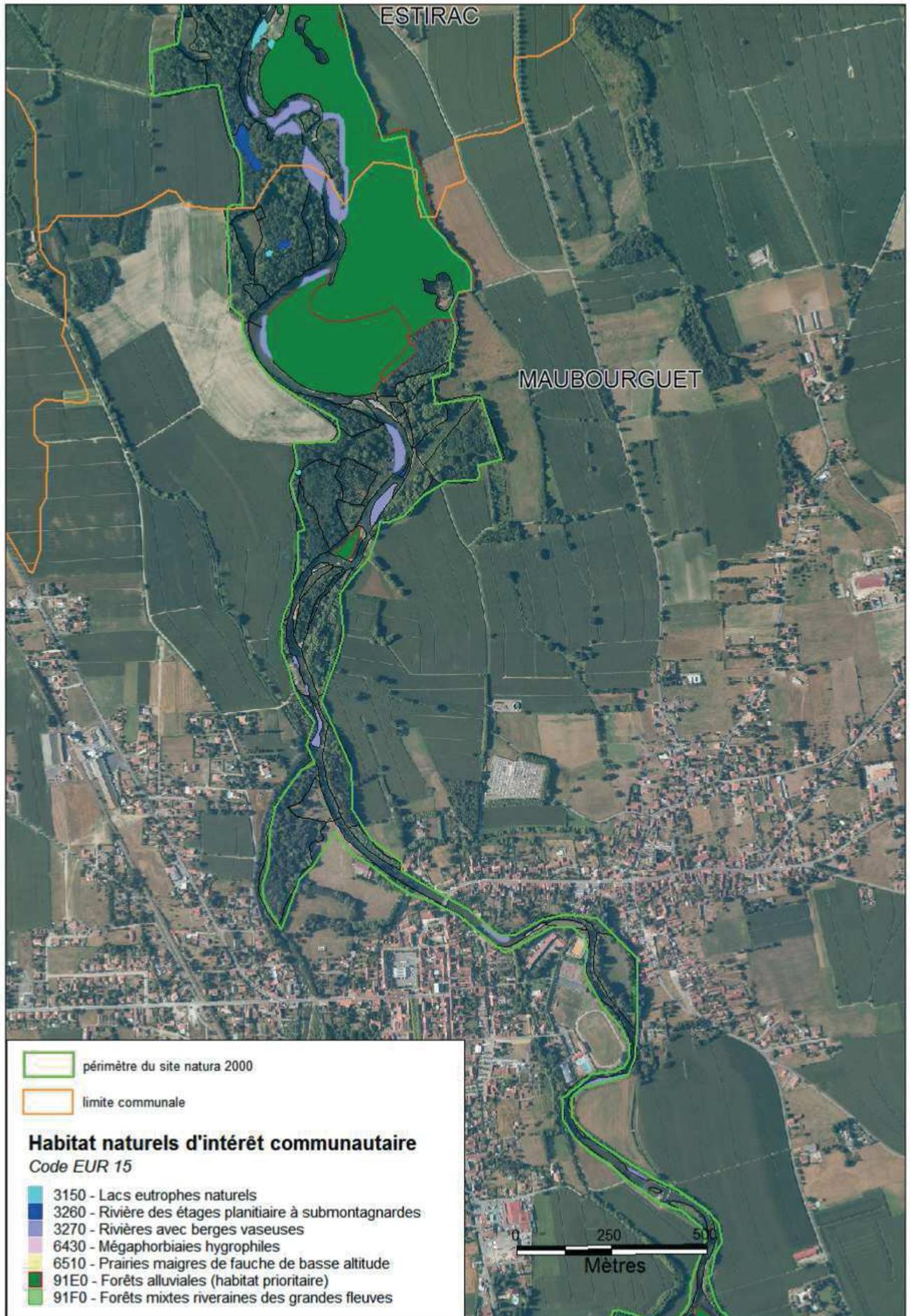
On constate qu'à Momères on trouve majoritairement des surfaces agricoles dans les limites du site.

Sur les sept habitats d'intérêt communautaire du site, trois sont présents sur la commune :

- forêts alluviales (habitat prioritaire)
- rivières avec berges vaseuses
- forêts mixtes riveraines des grands fleuves



Cartographie des habitats naturels sur votre commune

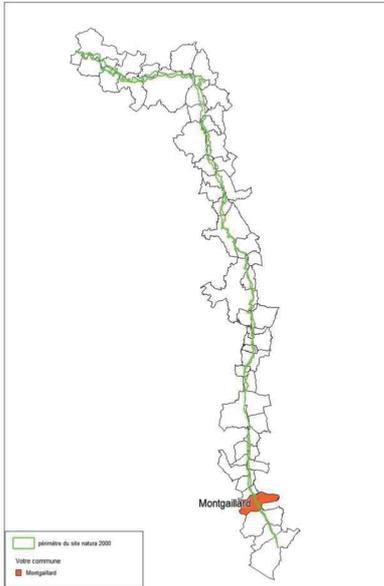




3. Qu'en est-il de ma commune ?

Montgaillard est située sur la partie amont du site « Vallée de l'Adour ».

Spécificités de la commune :



3.9 % de la commune est située dans le périmètre du site natura 2000, ce qui représente 37.28 ha. Cette superficie représente 1.4 % de la totalité du site natura 2000 « Vallée de l'Adour ».

Montgaillard fait partie des communes de la zone la plus torrentielle du site. Les limites du site restent assez proche des berges de l'Adour notamment en raison de la présence des terrasses.

Dans cette zone se trouvent des habitats naturels peu diversifiés mais de qualités (quelques forêts, beaucoup de prairies, habitats d'intérêt communautaire bien représentés et continus).

Les activités humaines sont principalement agricoles (fourragères), et piscicoles avec une bonne qualité du milieu. Lors de l'élaboration du Docob, il a été considéré que cette zone s'étendait de Bagnères de Bigorre à Horgues.

Les habitats naturels d'intérêt communautaire à Montgaillard :

Les habitats naturels et habitats d'intérêt communautaire* ont été cartographiés en 2009. Par ailleurs, les cartes ne représentent que les habitats dominants ce qui peut expliquer des décalages par rapport à la réalité de terrain.

C'est en se basant sur ces cartographie que l'Institution Adour va proposer des actions de gestion. Elles permettent aussi aux riverains de mieux connaître le contexte environnemental de leur commune.

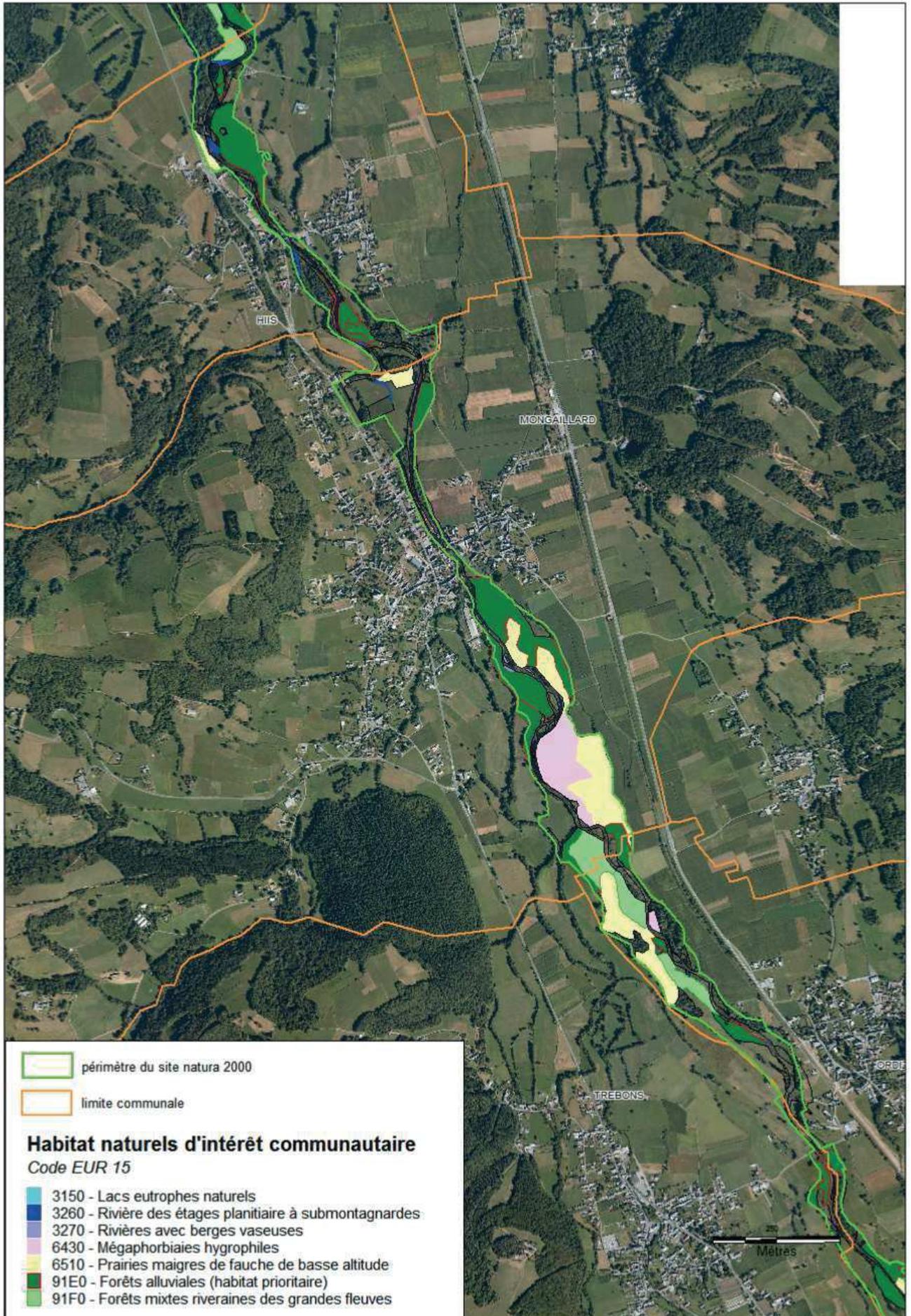
On constate qu'à Montgaillard on trouve majoritairement des fourrés, des forêts, et des prairies.

Liste des habitats d'intérêts communautaire présents sur la commune :

- forêt alluviale
- forêt mixte riveraine des grands fleuves
- prairie maigre de fauche de basse altitude
- mégaphorbiaie hygrophile
- rivière des étages planitiaire à submontagnard



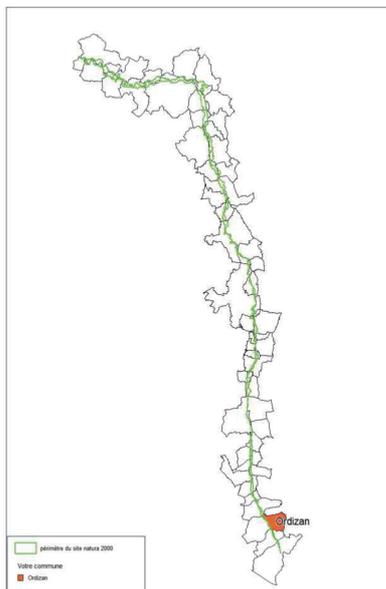
Cartographie des habitats naturels sur votre commune



3 Qu'en est-il de ma commune ?

Ordizan est située sur la partie amont du site « Vallée de l'Adour ».

Spécificités de la commune :



4.8 % de la commune est située dans le périmètre du site natura 2000, ce qui représente 28.36 ha. Cette superficie représente 1.1 % de la totalité du site natura 2000 « Vallée de l'Adour ».

Ordizan fait partie des communes de la zone la plus torrentielle du site. Les limites du site restent assez proche des berges de l'Adour notamment en raison de la présence des terrasses.

Dans cette zone se trouvent des habitats naturels peu diversifiés mais de qualités (quelques forêts, beaucoup de prairies, habitats d'intérêt communautaire bien représentés et continus).

Les activités humaines sont principalement agricoles (fourragères), et piscicoles avec une bonne qualité du milieu. Lors de l'élaboration du Docob, il a été considéré que cette zone s'étendait de Bagnères-de-Bigorre à Horgues.

Les habitats naturels d'intérêt communautaire à Ordizan :

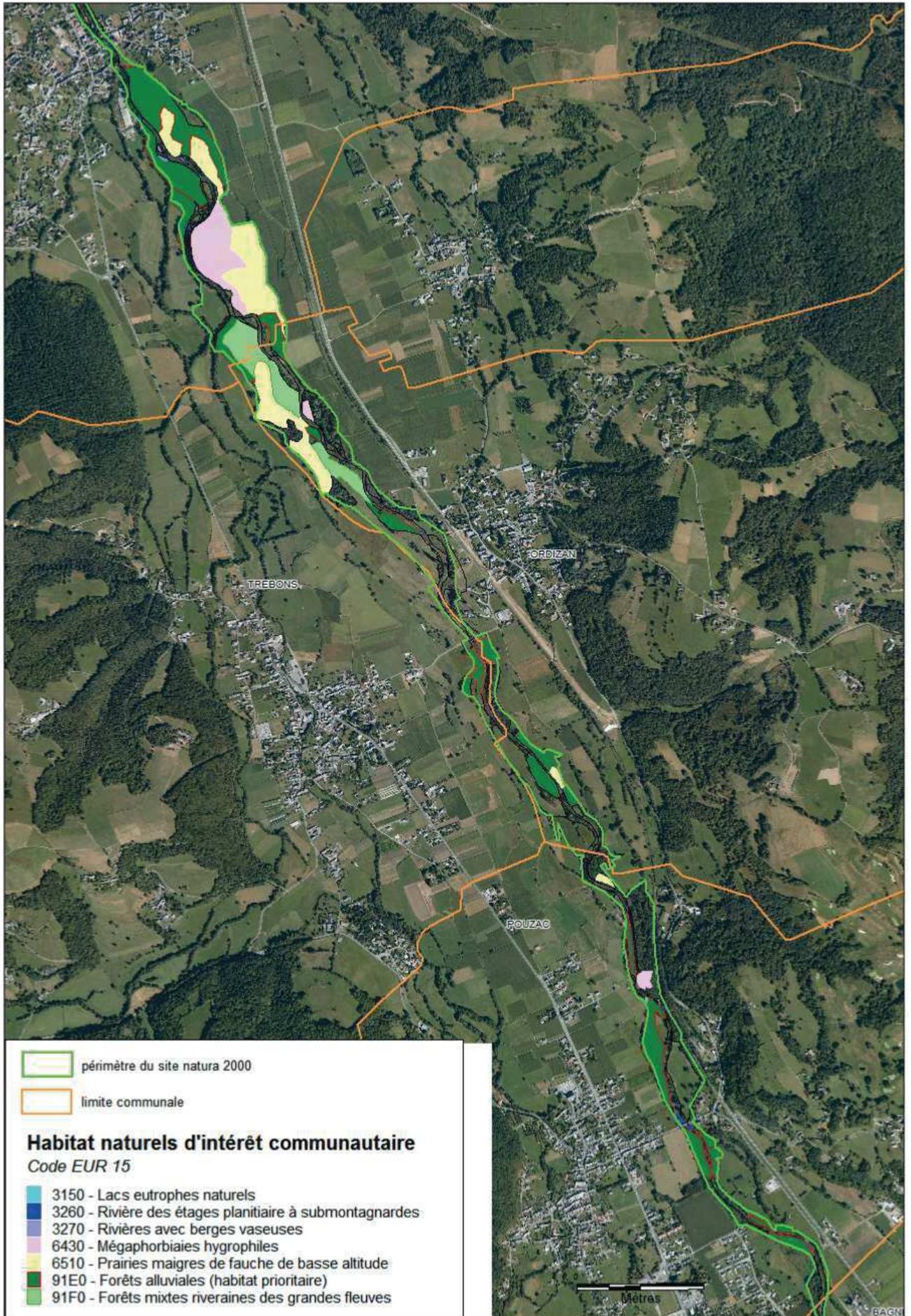
Les habitats naturels et habitats d'intérêt communautaire* ont été cartographiés en 2009. Par ailleurs, les cartes ne représentent que les habitats dominants ce qui peut expliquer des décalages par rapport à la réalité de terrain.

C'est en se basant sur ces cartographie que l'Institution Adour va proposer des actions de gestion. Elles permettent aussi aux riverains de mieux connaître le contexte environnemental de leur commune.

On constate qu'à Ordizan on trouve majoritairement des fourrés, des forêts et des pâturages.

Liste des habitats d'intérêt communautaire présents sur la commune :

- forêt alluviale
- prairie maigre de fauche de basse altitude
- forêt mixte riveraine des grands fleuves
- mégaphorbiaie hygrophile

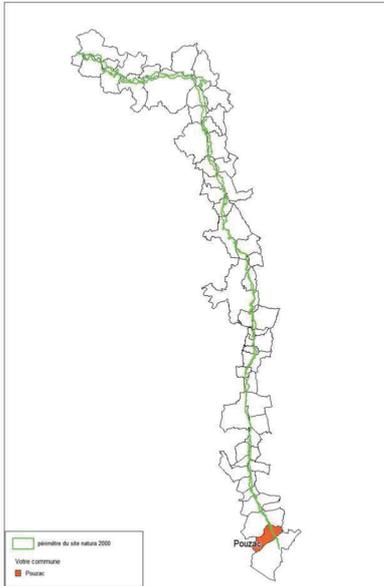




3. Qu'en est-il de ma commune ?

Pouzac est située sur la partie amont du site « Vallée de l'Adour ».

Spécificités de la commune :



2.1 % de la commune est située dans le périmètre du site natura 2000, ce qui représente 15.9 ha. Cette superficie représente 0.6 % de la totalité du site natura 2000 « Vallée de l'Adour ».

Pouzac fait partie des communes de la zone la plus torrentielle du site. Les limites du site restent assez proche des berges de l'Adour notamment en raison de la présence des terrasses.

Dans cette zone se trouvent des habitats naturels peu diversifiés mais de qualités (quelques forêts, beaucoup de prairies, habitats d'intérêt communautaire bien représentés et continus).

Les activités humaines sont principalement agricoles (fourragères), et piscicoles avec une bonne qualité du milieu. Lors de l'élaboration du Docob, il a été considéré que cette zone s'étendait de Bagnères-de-Bigorre à Horgues.

Les habitats naturels d'intérêt communautaire à Pouzac :

Les habitats naturels et habitats d'intérêt communautaire* ont été cartographiés en 2009. Par ailleurs, les cartes ne représentent que les habitats dominants ce qui peut expliquer des décalages par rapport à la réalité de terrain.

C'est en se basant sur ces cartographie que l'Institution Adour va proposer des actions de gestion. Elles permettent aussi aux riverains de mieux connaître le contexte environnemental de leur commune.

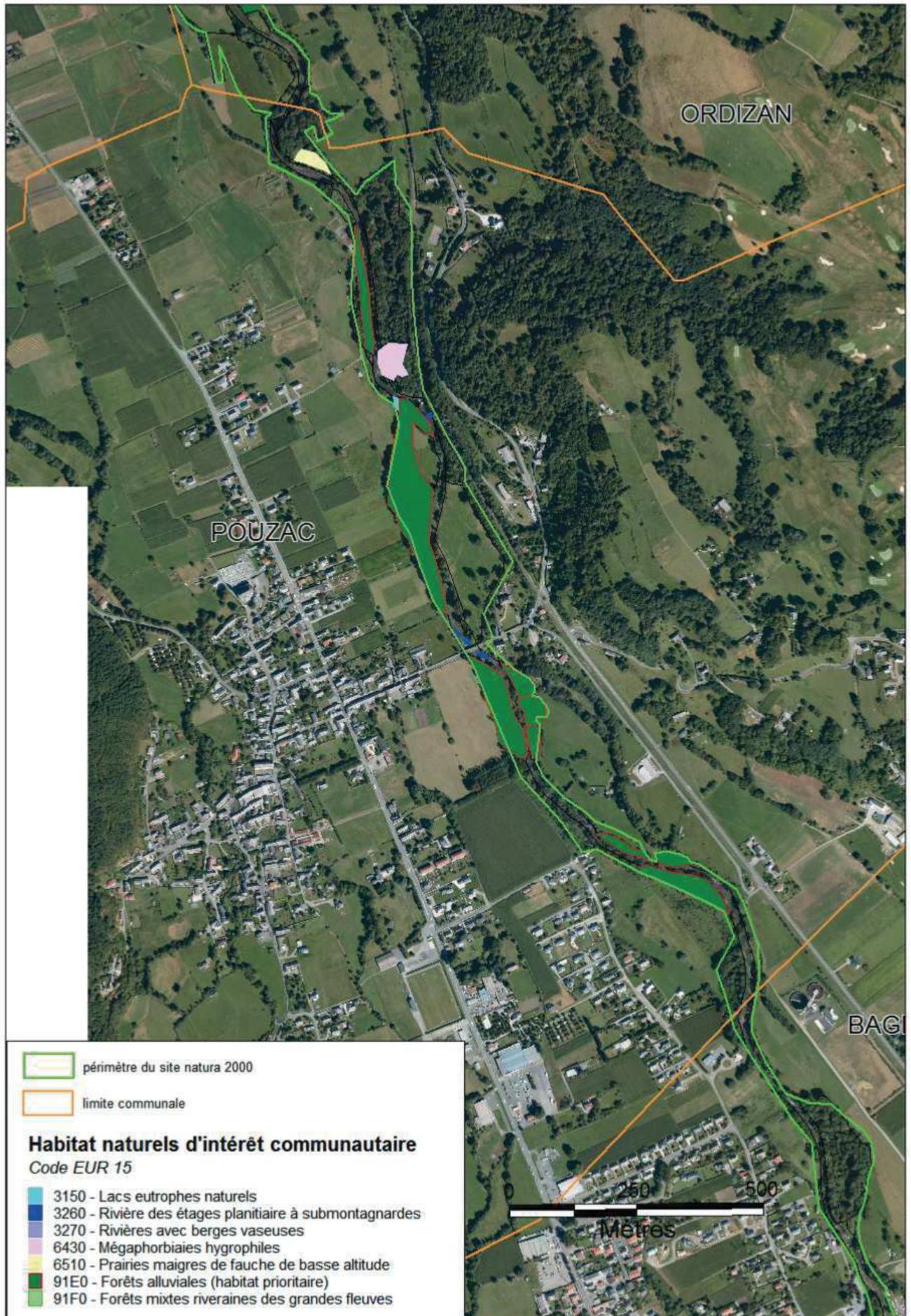
On constate qu'à Pouzac on trouve majoritairement des forêts et du pâturage.

Liste des habitats d'intérêt communautaire présents sur la commune :

- forêt alluviale
- rivière des étages planitiaire à submontagnards
- prairie maigre de fauche de basse altitude
- mégaphorbiaie hygrophile



Cartographie des habitats naturels sur votre commune

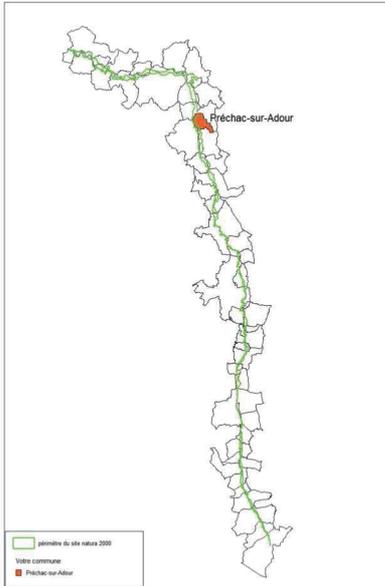




3. Qu'en est-il de ma commune ?

Préchac-sur-Adour est située sur la partie aval du site « Vallée de l'Adour ».

Spécificités de la commune :



15% de la commune est située dans le périmètre du site natura 2000, ce qui représente 68.37 ha. Cette superficie correspond à 2.6 % de la totalité du site natura 2000 « Vallée de l'Adour ».

Préchac-sur-Adour fait partie de la zone où l'Adour a une faible pente et commence à s'élargir fortement. Ces caractéristiques sont présentes à partir d'Estirac (65) et jusqu'à Barcelonne-du-Gers.

La commune se situe également sur la zone où le site est le plus large en raison notamment des nombreux milieux naturels formés par la forte divagation de l'Adour (saligues, bras morts...). Cette zone présente une grande diversité en habitats naturels (majorité de forêts) et de nombreux habitats d'intérêt communautaire.

Les habitats naturels d'intérêt communautaire à Préchac-sur-Adour :

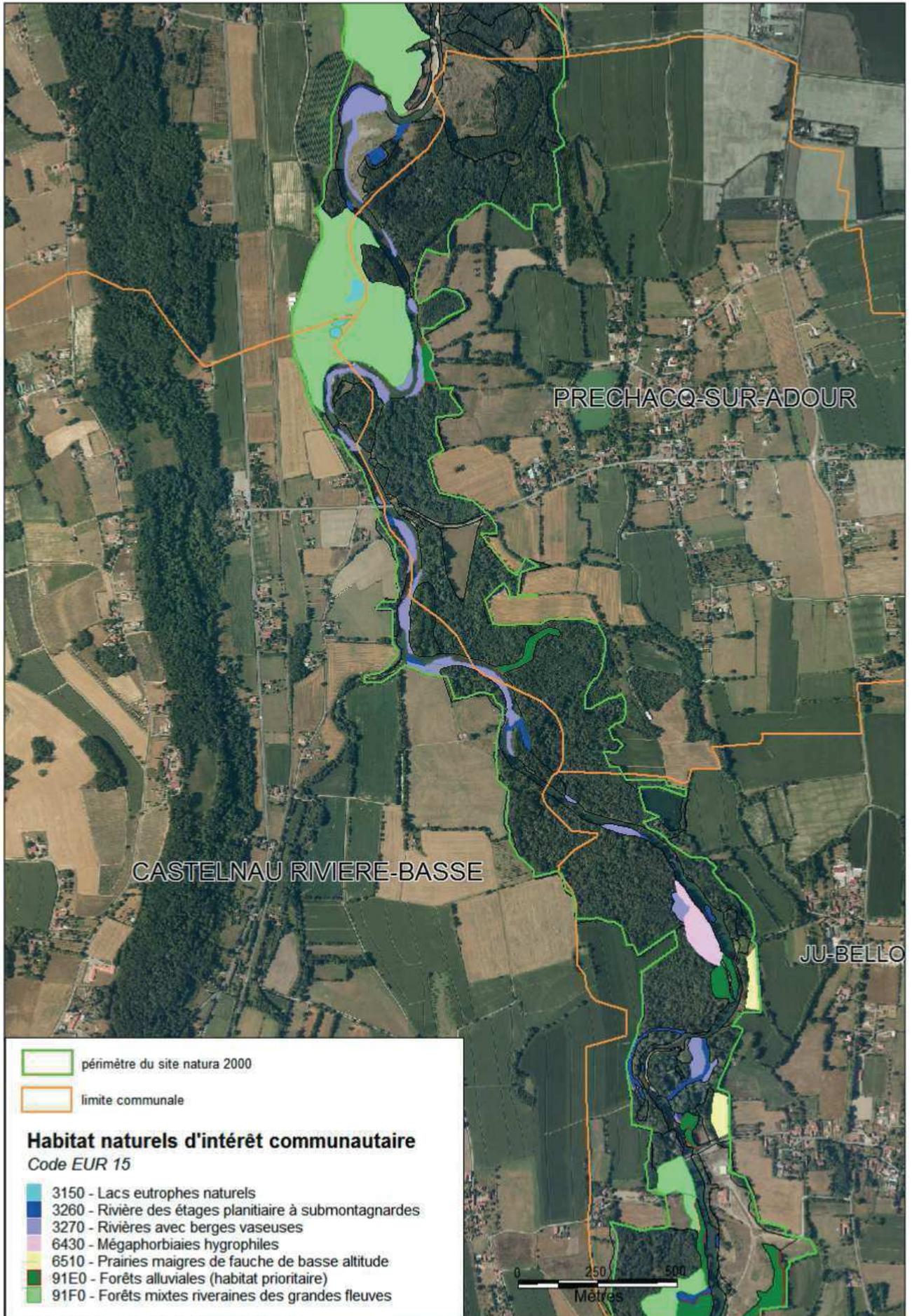
Les habitats naturels et habitats d'intérêt communautaire* ont été cartographiés en 2009. Par ailleurs, les cartes ne représentent que les habitats dominants ce qui peut expliquer des décalages par rapport à la réalité de terrain.

C'est en se basant sur ces cartographie que l'Institution Adour va proposer des actions de gestion. Elles permettent aussi aux riverains de mieux connaître le contexte environnemental de leur commune.

On constate qu'à Préchac-sur-Adour on trouve majoritairement des habitats forestiers

Sur les sept habitats d'intérêt communautaire du site, quatre sont présents sur la commune :

- forêts alluviales (habitat prioritaire)
- forêts mixtes riveraine des grands fleuves
- rivière avec berges vaseuses
- rivière des étages planitiaire à sub-montagnardes

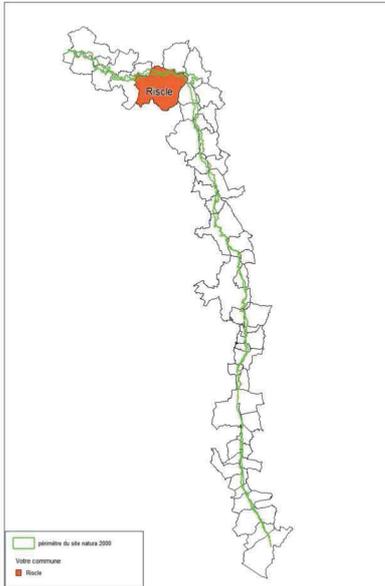




3. Qu'en est-il de ma commune ?

Riscle est située sur la partie aval du site « Vallée de l'Adour ».

Spécificités de la commune :



8.8 % de la commune, soit 282.02 ha, se situe dans le site natura 2000. Cette superficie représente 10.7 % de la totalité du site natura 2000 « Vallée de l'Adour ». Riscle fait partie des 12 communes du site ayant une population supérieure à 1000 habitants.

Riscle fait partie de la zone où l'Adour a une faible pente et commence à s'élargir fortement. Ces caractéristiques sont présentes à partir d'Estirac (65) et jusqu'à Barcelonne-du-Gers.

La commune se situe également sur la zone où le site est le plus large en raison notamment des nombreux milieux naturels formés par la forte divagation de l'Adour (saligues, bras morts...). Cette zone présente une grande diversité en habitats naturels (majorité de forêts) et de nombreux habitats d'intérêt communautaire. Elle comprend également de nombreuses maïsicultures et peupleraies et peu d'industrie.

Les habitats naturels d'intérêt communautaire à Riscle :

Les habitats naturels et habitats d'intérêt communautaire* ont été cartographiés en 2009. Par ailleurs, les cartes ne représentent que les habitats dominants ce qui peut expliquer des décalages par rapport à la réalité de terrain.

C'est en se basant sur ces cartographie que l'Institution Adour va proposer des actions de gestion. Elles permettent aussi aux riverains de mieux connaître le contexte environnemental de leur commune.

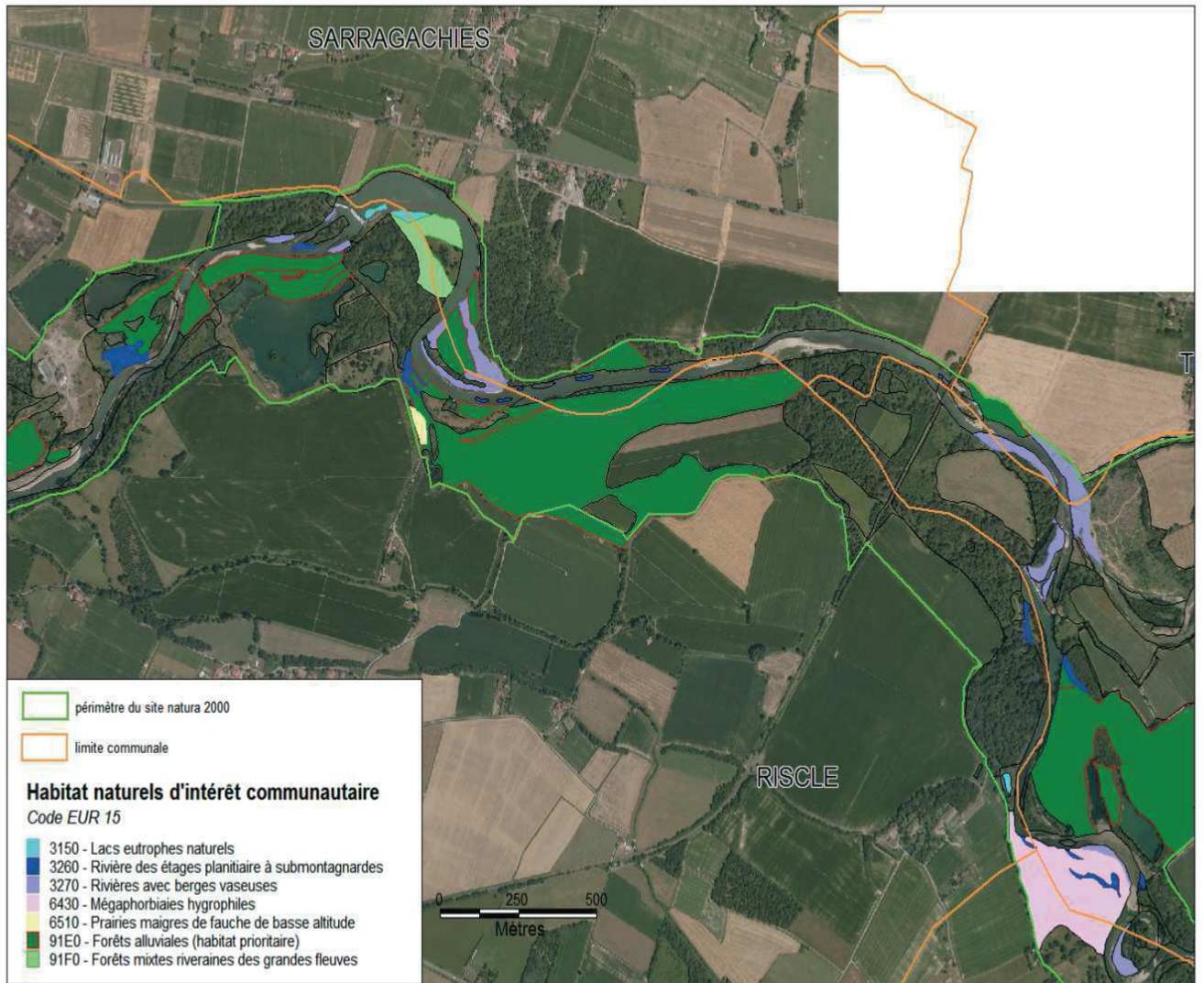
On constate qu'à Riscle il n'y a pas vraiment d'habitat majoritaire et tous les habitats d'intérêt communautaire sont présents sur la commune.

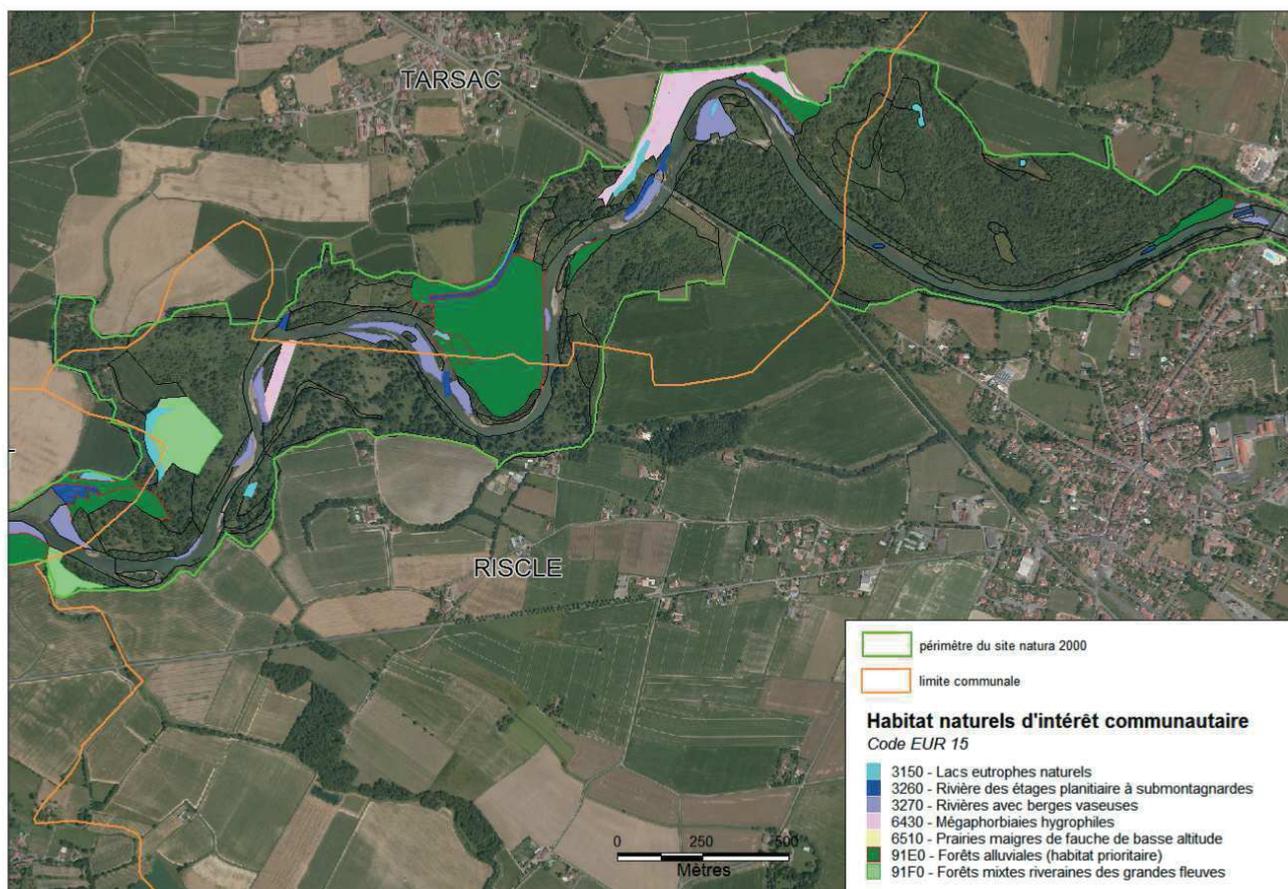
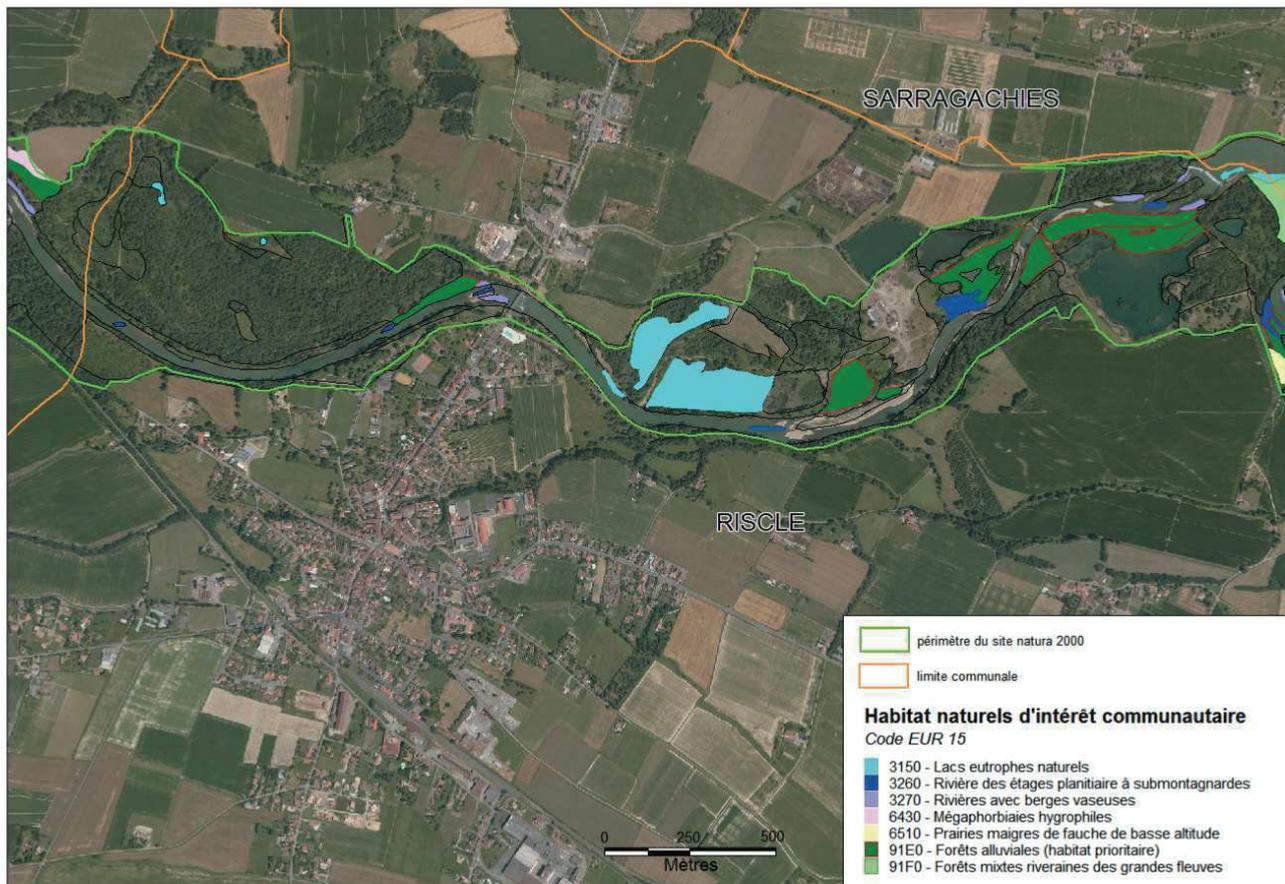
Sur les sept habitats d'intérêt communautaire du site, six sont présents sur la commune :

- lacs eutrophes naturels
- forêts alluviales (habitat prioritaire)
- forêts mixtes riveraine des grands fleuves
- rivière avec berges vaseuses
- mégaphorbiaies hygrophiles
- rivière des étages planitiaire à sub-montagnardes
- prairie de fauche



Cartographie des habitats naturels sur votre commune



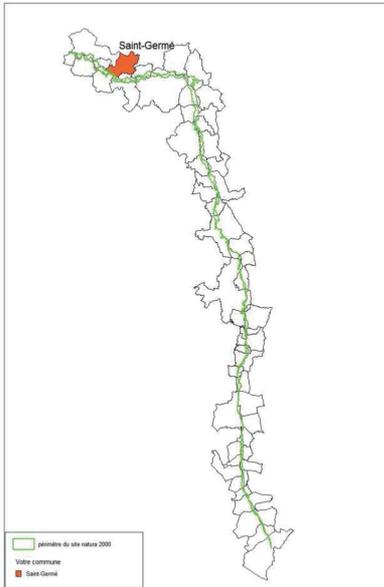




3. Qu'en est-il de ma commune ?

Saint-Germé se situe dans la partie aval du site « Vallée de l'Adour ». A partir d'Aire-sur-l'Adour commence le site Natura 2000 « l'Adour ».

Spécificités de la commune :



Seulement 1.8 % de la commune, soit 17.69 ha, se situe dans le site Natura 2000.

Saint-Germé fait partie de la zone où l'Adour a une faible pente et commence à s'élargir fortement. Ces caractéristiques sont présentes à partir d'Estirac (65) à Barcelonne-du-Gers.

La commune se situe également sur la zone où le site est le plus large en raison notamment de nombreux milieux naturels formés par la forte divagation de l'Adour (saligues, bras morts...). Cette zone présente une grande diversité en habitats naturels (majorité de forêts) et de nombreux habitats d'intérêt communautaire.

Les habitats naturels d'intérêt communautaire à Saint-Germé :

Les habitats naturels et habitats d'intérêt communautaire* ont été cartographiés en 2009. Par ailleurs, les cartes ne représentent que les habitats dominants ce qui peut expliquer des décalages par rapport à la réalité de terrain.

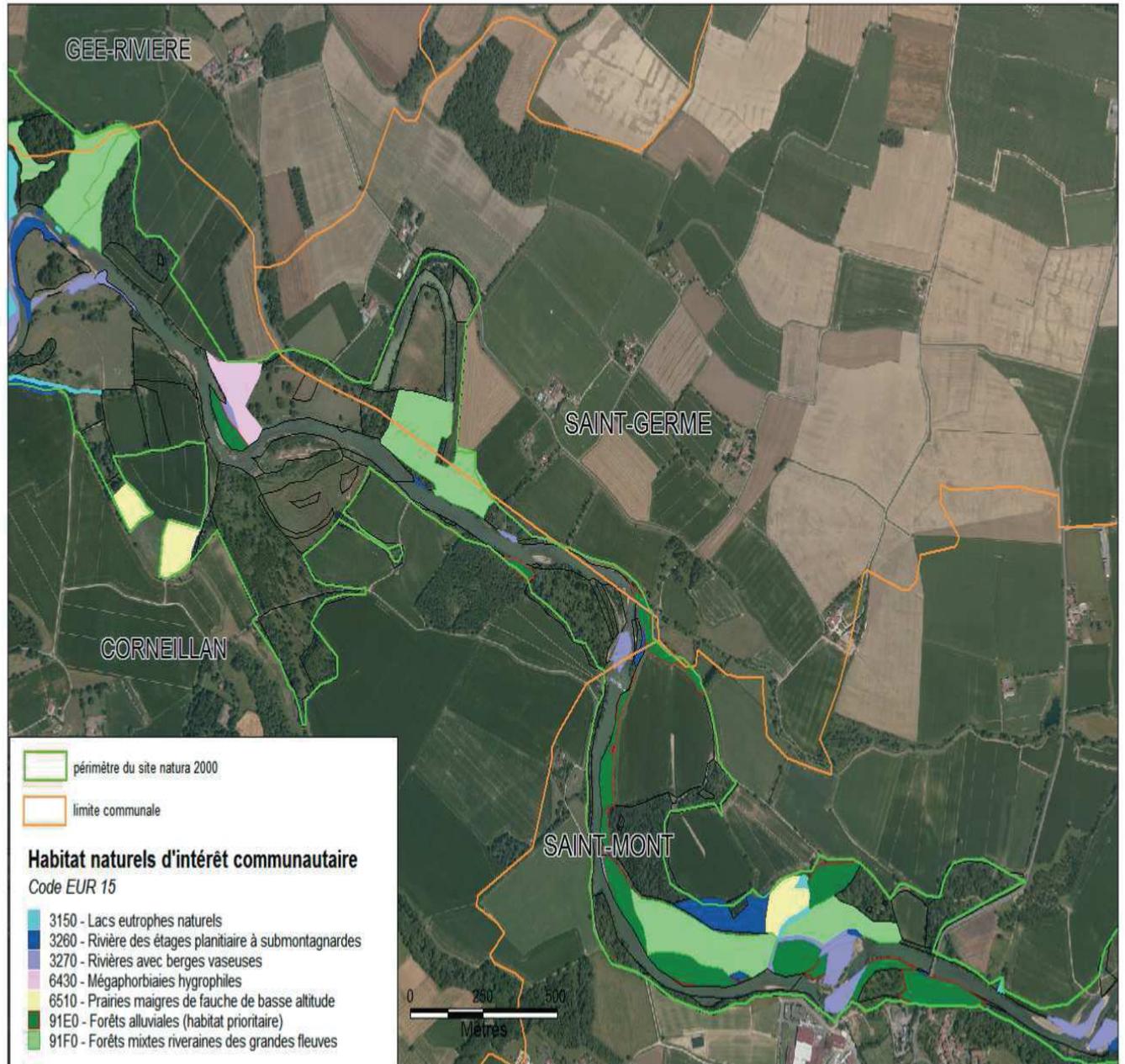
C'est en se basant sur ces cartographies que l'Institution Adour va proposer des actions de gestion. Elles permettent aussi aux riverains de mieux connaître le contexte environnemental de leur commune.

On constate qu'à Saint-Germé on trouve majoritairement des forêts, des pâturages et des cultures. Les deux habitats forestiers d'intérêt communautaire sont présents sur la commune.

Les habitats d'intérêt communautaire présents sur la commune sont :

- forêts alluviales (habitat prioritaire)
- forêts mixtes riveraine des grands fleuves

Carte des habitats naturels sur votre commune

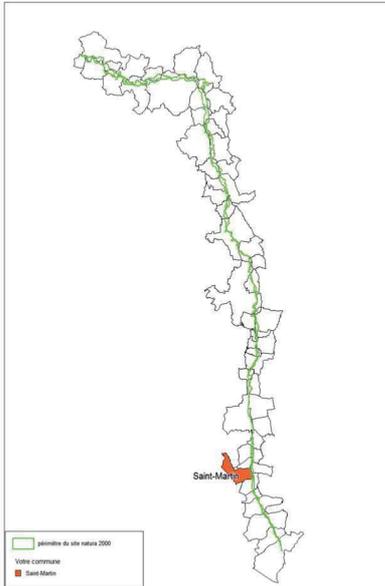




3. Qu'en est-il de ma commune ?

Saint-Martin est située sur la partie amont du site « Vallée de l'Adour ».

Spécificités de la commune :



1.3 % de la commune est situé dans le périmètre du site natura 2000, ce qui représente 10.51 ha. Cette superficie correspond à 0.4 % de la totalité du site natura 2000 « Vallée de l'Adour ».

Saint-Martin fait partie des communes de la zone la plus torrentielle du site. Les limites du site restent assez proche des berges de l'Adour notamment en raison de la présence des terrasses.

Dans cette zone se trouvent des habitats naturels peu diversifiés mais de qualités (quelques forêts, beaucoup de prairies, habitats d'intérêt communautaire bien représentés et continus).

Les activités humaines sont principalement agricoles (fourragères), et piscicoles avec une bonne qualité du milieu. Lors de l'élaboration du Docob, il a été considéré que cette zone s'étendait de Bagnères-de-Bigorre à Horgues.

Les habitats naturels d'intérêt communautaire à Saint-Martin :

Les habitats naturels et habitats d'intérêt communautaire* ont été cartographiés en 2009. Par ailleurs, les cartes ne représentent que les habitats dominants ce qui peut expliquer des décalages par rapport à la réalité de terrain.

C'est en se basant sur ces cartographie que l'Institution Adour va proposer des actions de gestion. Elles permettent aussi aux riverains de mieux connaître le contexte environnemental de leur commune.

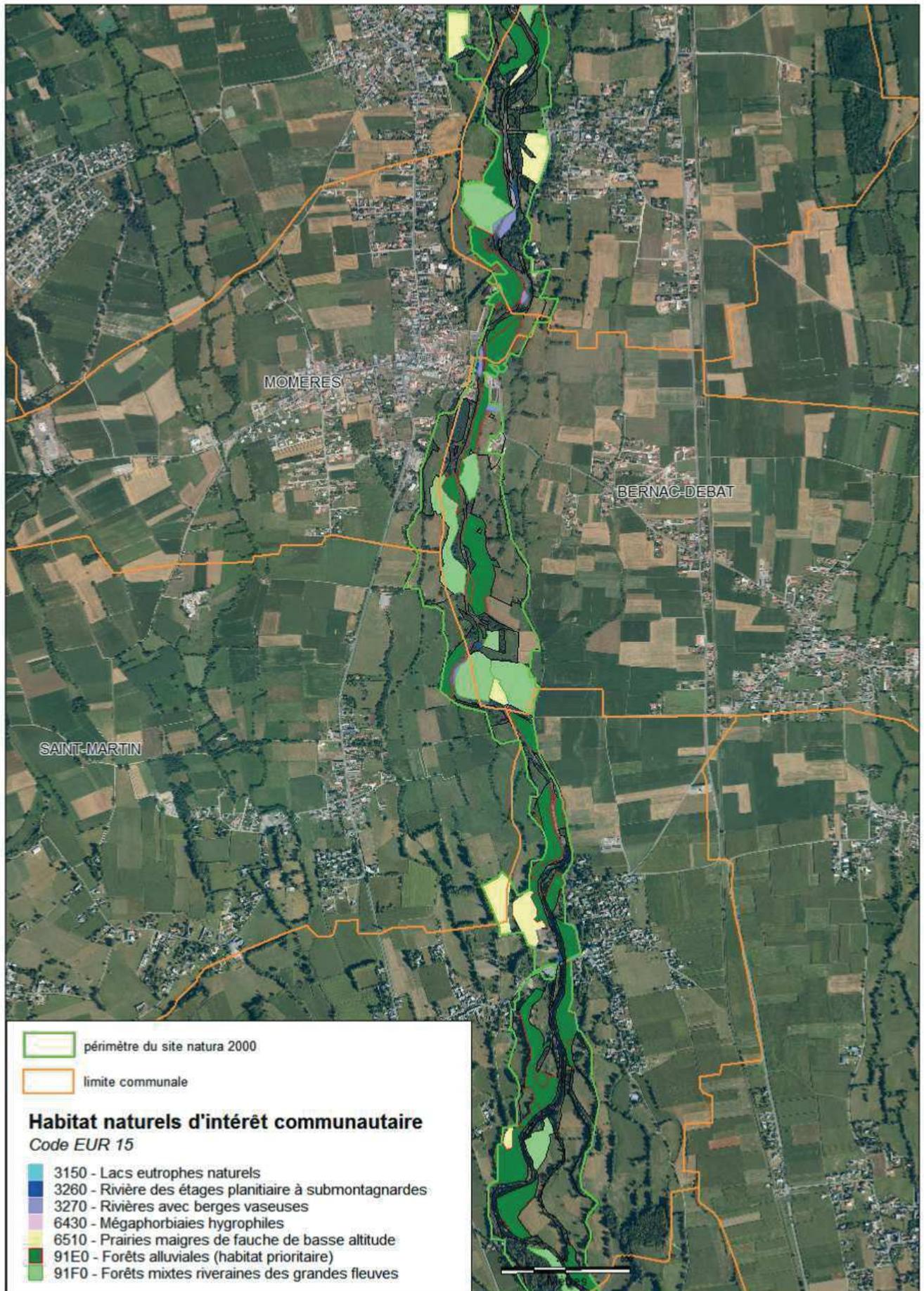
On constate qu'à Saint-Martin on trouve majoritairement des prairies.

Sur les sept habitats d'intérêt communautaire du site, quatre sont présents sur la commune :

- Prairie de fauche
- forêts alluviales (habitat prioritaire)
- forêts mixtes riveraine des grands fleuves
- rivière avec berges vaseuses



Cartographie des habitats naturels sur votre commune

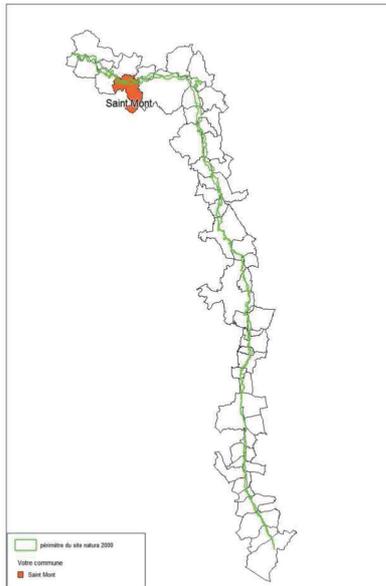




3. Qu'en est-il de ma commune ?

Saint-Mont est située sur la partie aval du site « Vallée de l'Adour ». A partir d'Aire sur l'Adour commence le site Natura 2000 « l'Adour ».

Spécificités de la commune :



9.3 % de la commune, soit 117.32 ha, se situe dans le site natura 2000. Cette superficie représente 4.5 % de la totalité du site natura 2000 « Vallée de l'Adour ».

Saint-Mont fait partie de la zone où l'Adour a une faible pente et commence à s'élargir fortement. Ces caractéristiques sont présentes à partir d'Estirac (65) et jusqu'à Barcelonne-du-Gers.

La commune se situe également sur la zone où le site est le plus large en raison notamment des nombreux milieux naturels formés par la forte divagation de l'Adour (saligues, bras morts...). Cette zone présente une grande diversité en habitats naturels (majorité de forêts) et de nombreux habitats d'intérêt communautaire. Elle comprend également de nombreuses maïsicultures et peupleraies et peu d'industrie.

Les habitats naturels d'intérêt communautaire à Saint-Mont :

Les habitats naturels et habitats d'intérêt communautaire* ont été cartographiés en 2009. Par ailleurs, les cartes ne représentent que les habitats dominants ce qui peut expliquer des décalages par rapport à la réalité de terrain.

C'est en se basant sur ces cartographie que l'Institution Adour va proposer des actions de gestion. Elles permettent aussi aux riverains de mieux connaître le contexte environnemental de leur commune.

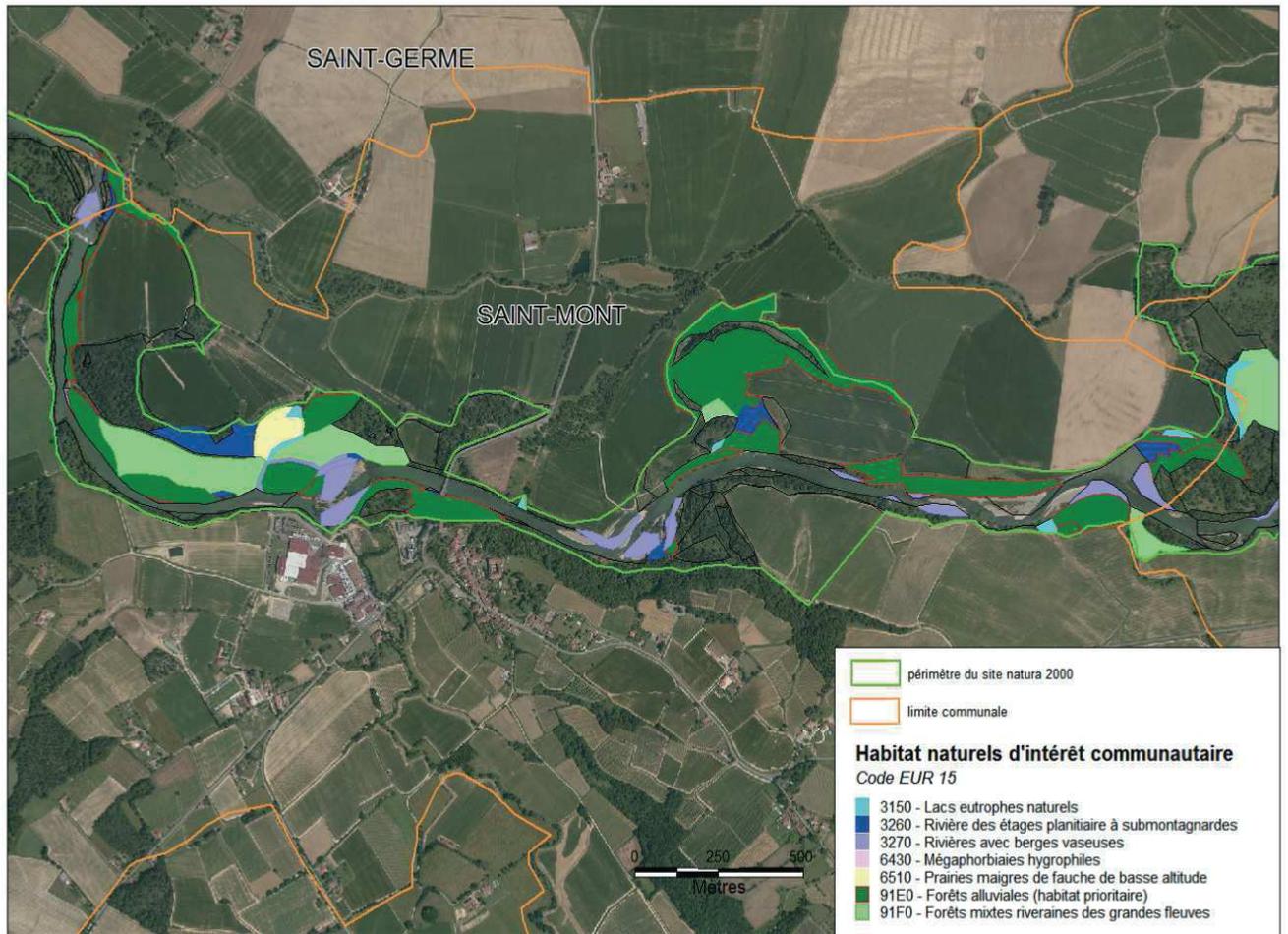
On constate qu'à Saint-Mont on trouve majoritairement des habitats forestier et des cultures. Presque tous les habitats d'intérêt communautaire sont présents sur la commune.

Sur les sept habitats d'intérêt communautaire du site, six sont présents sur la commune :

- lacs eutrophes naturels
- forêts alluviales (habitat prioritaire)
- forêts mixtes riveraine des grands fleuves
- rivière avec berges vaseuses
- prairie de fauche
- rivière des étages planitiaire à sub-montagnardes



Cartographie des habitats naturels sur votre commune

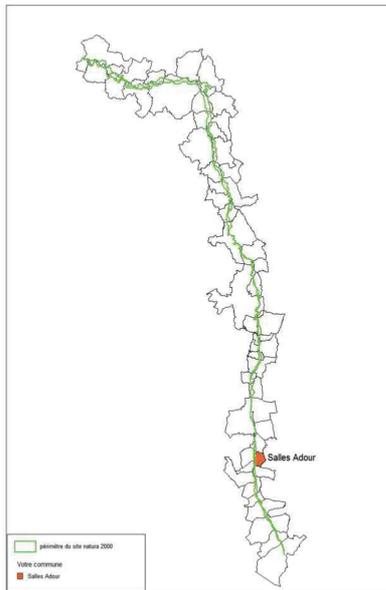




3. Qu'en est-il de ma commune ?

Salles-Adour est située sur la partie amont du site « Vallée de l'Adour ».

Spécificités de la commune :



11 % de la commune est située dans le périmètre du site natura 2000, ce qui représente 27 ha. Cette superficie correspond à 1 % de la totalité du site natura 2000 « Vallée de l'Adour ».

Salles-Adour fait partie des communes de la zone la plus torrentielle du site. Les limites du site restent assez proche des berges de l'Adour notamment en raison de la présence des terrasses.

Dans cette zone se trouvent des habitats naturels peu diversifiés mais de qualités (quelques forêts, beaucoup de prairies, habitats d'intérêt communautaire bien représentés et continus).

Les activités humaines sont principalement agricoles (fourragères), et piscicoles avec une bonne qualité du milieu.

Lors de l'élaboration du Docob, il a été considéré que cette zone s'étendait de Bagnères-de-Bigorre à Horgues.

Les habitats naturels d'intérêt communautaire à Salles-Adour :

Les habitats naturels et habitats d'intérêt communautaire* ont été cartographiés en 2009. Par ailleurs, les cartes ne représentent que les habitats dominants ce qui peut expliquer des décalages par rapport à la réalité de terrain.

C'est en se basant sur ces cartographie que l'Institution Adour va proposer des actions de gestion. Elles permettent aussi aux riverains de mieux connaître le contexte environnemental de leur commune.

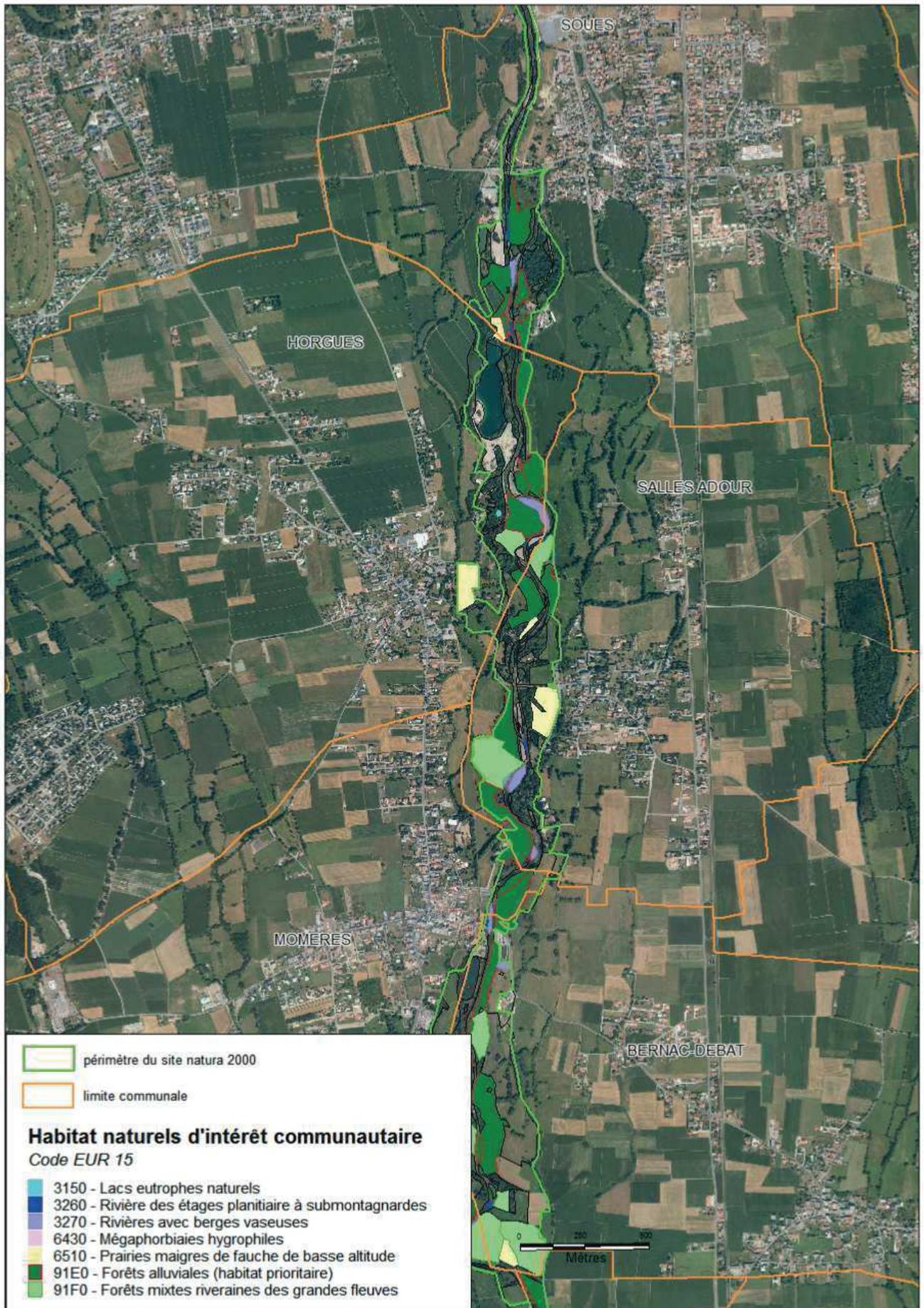
On constate qu'à Salles-Adour aucun habitats naturels n'est vraiment majoritaire mais au contrairement une mosaïque d'habitats compose le paysage de la commune.

Sur les sept habitats d'intérêt communautaire du site, cinq sont présents sur la commune :

- forêts alluviales (habitat prioritaire)
- forêts mixtes riveraine des grands fleuves
- rivière avec berges vaseuses
- prairies de fauche
- rivière des étages planitiaire à sub-montagnardes



Cartographie des habitats naturels sur votre commune

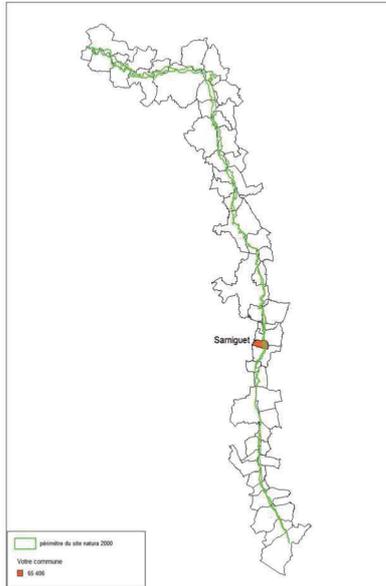




3. Qu'en est-il de ma commune ?

Sarniguet est située sur la partie centrale du site « Vallée de l'Adour ».

Spécificités de la commune :



16 % de la commune est située dans le périmètre du site natura 2000, ce qui représente 33.29 ha. Cette superficie correspond à 1.3 % de la totalité du site natura 2000 « Vallée de l'Adour ».

Sarniguet fait partie de la zone où l'Adour présente une pente encore prononcée avec un linéaire rectiligne ponctué de nombreux seuils. La divagation est moins importante qu'en aval et les habitats naturels sont donc peu diversifiés avec une majorité de forêts et de plantations, peu d'habitats d'intérêt communautaire.

C'est également une zone où l'on retrouvera différentes activités industrielles et où la maïsiculture est abondante.

Ces différentes spécificités expliquent qu'ici le site reste très étroit et longe majoritairement les berges de l'Adour. Lors de l'élaboration du Docob, il a été considéré que cette zone s'étendait de Bazet à Maubourguet.

Les habitats naturels d'intérêt communautaire à Sarniguet :

Les habitats naturels et habitats d'intérêt communautaire* ont été cartographiés en 2009. Par ailleurs, les cartes ne représentent que les habitats dominants ce qui peut expliquer des décalages par rapport à la réalité de terrain.

C'est en se basant sur ces cartographies que l'Institution Adour va proposer des actions de gestion. Elles permettent aussi aux riverains de mieux connaître le contexte environnemental de leur commune.

On constate qu'à Sarniguet on trouve majoritairement des forêts donc beaucoup de plantations.

Sur les sept habitats d'intérêt communautaire du site, trois sont présents sur la commune :

- forêts alluviales (habitat prioritaire)
- mégaphorbiaies hygrophiles
- rivière des étages planitiaire à sub-montagnardes



Cartographie des habitats naturels sur votre commune

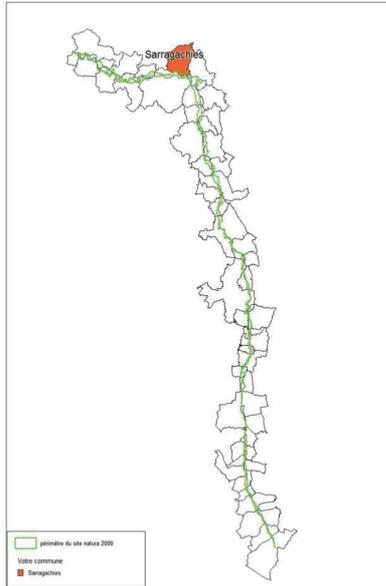




3. Qu'en est-il de ma commune ?

Sarragachies est située sur la partie aval du site « Vallée de l'Adour ».

Spécificités de la commune :



Seulement 1.4 % de la commune, soit 18.62 ha, se situe dans le site Natura 2000. Cette superficie correspond à 0.7 % de la totalité du site Natura 2000 « Vallée de l'Adour ». Sarragachies est une des communes qui comporte le moins de surface dans le site car l'Adour ne traverse que brièvement les limites communales.

Sarragachies fait partie de la zone où l'Adour à une faible pente et commence à s'élargir fortement. Ces caractéristiques sont présentes à partir d'Estirac (65) et jusqu'à Barcelonne-du-Gers.

Cette zone présente une grande diversité en habitats naturels (majorité de forêts) et de nombreux habitats d'intérêt communautaire.

Les habitats naturels d'intérêt communautaire à Sarragachies :

Les habitats naturels et habitats d'intérêt communautaire* ont été cartographiés en 2009. Par ailleurs, les cartes ne représentent que les habitats dominants ce qui peut expliquer des décalages par rapport à la réalité de terrain.

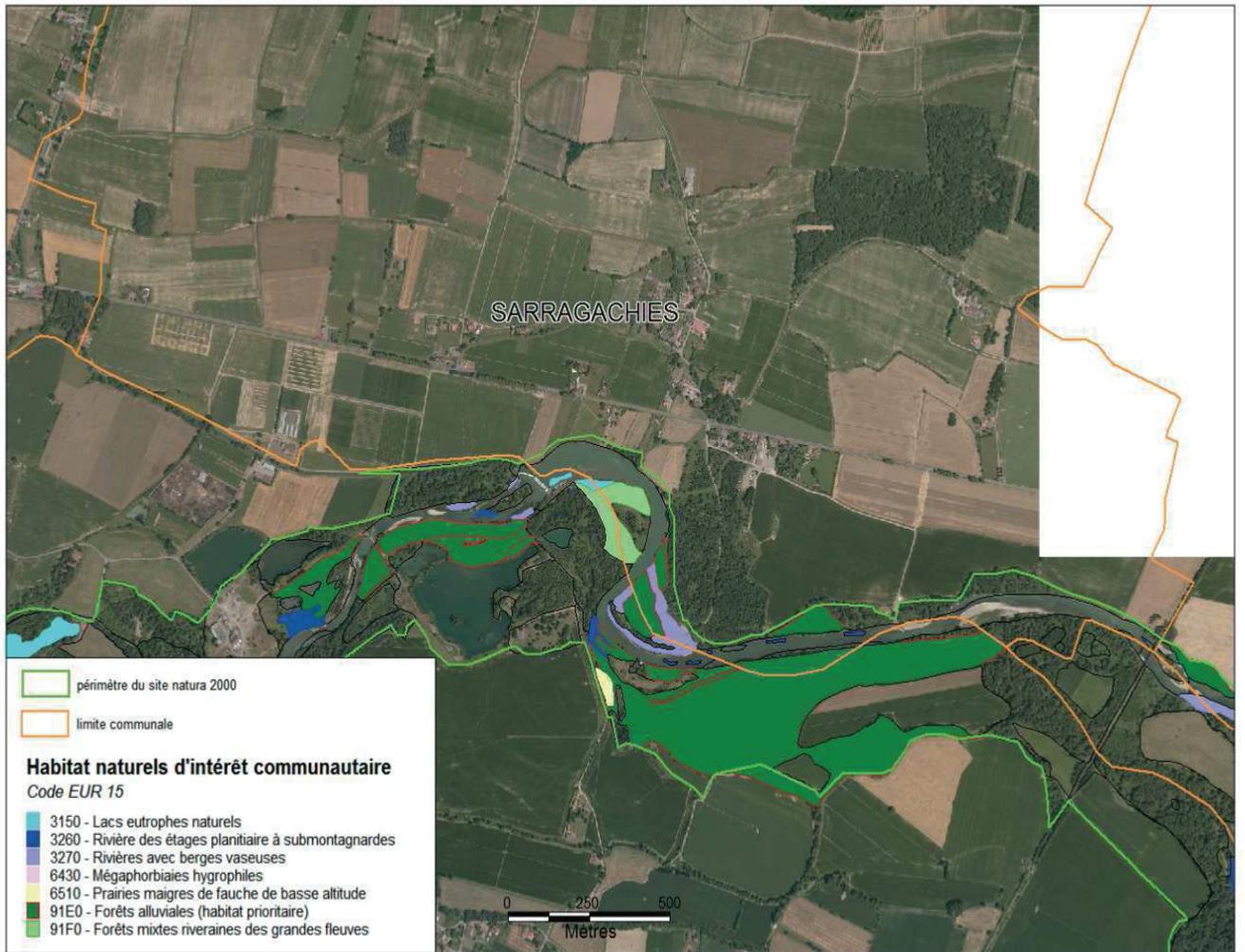
C'est en se basant sur ces cartographie que l'Institution Adour va proposer des actions de gestion. Elles permettent aussi aux riverains de mieux connaître le contexte environnemental de leur commune.

Bien que les surfaces concernées par le site Natura 2000 soient faible, on trouve à Sarragachies de nombreux habitats naturels dont cinq habitats d'intérêt communautaire sur les sept présents sur le site :

- lacs eutrophes naturels
- forêts alluviales (habitat prioritaire)
- forêts mixtes riveraine des grands fleuves
- rivière avec berges vaseuses
- rivière des étages planitiaire à sub-montagnardes



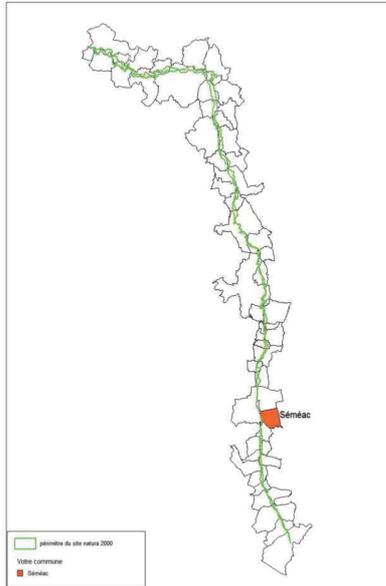
Cartographie des habitats naturels sur votre commune



3. Qu'en est-il de ma commune ?

Séméac est située sur la partie centrale du site « Vallée de l'Adour ».

Spécificités de la commune :



5.7 % de la commune est située dans le périmètre du site natura 2000, ce qui représente 22.61 ha. Cette superficie correspond 0.9% de la totalité du site natura 2000 « Vallée de l'Adour ». Séméac fait partie des communes du site dont la superficie incluse dans le périmètre natura 2000 est la plus petite.

Séméac fait partie de la zone où l'Adour est la plus urbaine et majoritairement endiguée. C'est notamment pour cette raison que cette zone présente peu d'habitats naturels terrestres, peu d'habitats d'intérêt communautaire et que les limites du site sont donc restreintes aux hauts de berges. Il englobe cependant tout le linéaire du Caminadour.

Ce dernier bénéficie d'ailleurs du « label Charte Natura 2000 » que Le Grand Tarbes et ses communes ont signé en juin 2011.

En revanche, ici les activités de loisirs en lien avec l'Adour (promenade et nautisme) sont plus nombreuses. L'agglomération du Grand Tarbes présente également une forte activité industrielle comparativement aux autres zones du site.

Lors de l'élaboration du Docob, il a été considéré que cette zone s'étendait de Soues à Bours.

Les habitats naturels d'intérêt communautaire à Séméac :

Les habitats naturels et habitats d'intérêt communautaire* ont été cartographiés en 2009. Par ailleurs, les cartes ne représentent que les habitats dominants ce qui peut expliquer des décalages par rapport à la réalité de terrain.

C'est en se basant sur ces cartographie que l'Institution Adour va proposer des actions de gestion. Elles permettent aussi aux riverains de mieux connaître le contexte environnemental de leur commune.

Sur les sept habitats d'intérêt communautaire du site, seul un habitat est présent en raison de la petite superficie du site sur la commune :

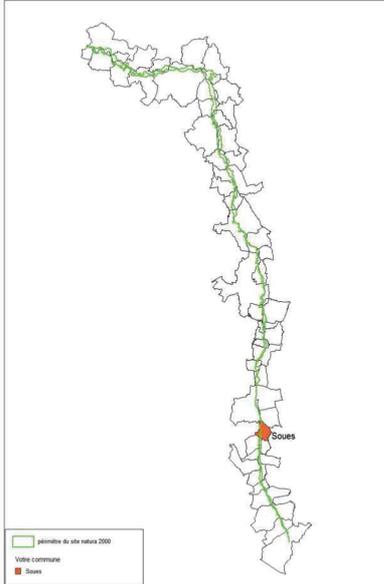
- rivière avec berges vaseuses



3. Qu'en est-il de ma commune ?

Soues est située sur la partie centrale du site « Vallée de l'Adour ».

Spécificités de la commune :



0.2 % de la commune est située dans le périmètre du site natura 2000, ce qui représente 1.32 ha. Cette superficie correspond à 0.1% de la totalité du site natura 2000 « Vallée de l'Adour ».

Soues fait partie de la zone où l'Adour est la plus urbaine et majoritairement endiguée. C'est notamment pour cette raison que cette zone présente peu d'habitats naturels terrestres, peu d'habitats d'intérêt communautaire et que les limites du site sont donc restreintes aux hauts de berges. Il englobe cependant tout le linéaire du Caminadour. Ce dernier bénéficie d'ailleurs du « label Charte Natura 2000 » que Le Grand Tarbes et ses communes ont signé en juin 2011.

En revanche, ici les activités de loisirs en lien avec l'Adour (promenade et nautisme) sont plus nombreuses. L'agglomération du Grand Tarbes présente également une forte activité industrielle comparativement aux autres zones du site.

Lors de l'élaboration du Docob, il a été considéré que cette zone s'étendait de Soues à Bours.

Les habitats naturels d'intérêt communautaire à Soues :

Les habitats naturels et habitats d'intérêt communautaire* ont été cartographiés en 2009. Par ailleurs, les cartes ne représentent que les habitats dominants ce qui peut expliquer des décalages par rapport à la réalité de terrain.

C'est en se basant sur ces cartographie que l'Institution Adour va proposer des actions de gestion. Elles permettent aussi aux riverains de mieux connaître le contexte environnemental de leur commune.

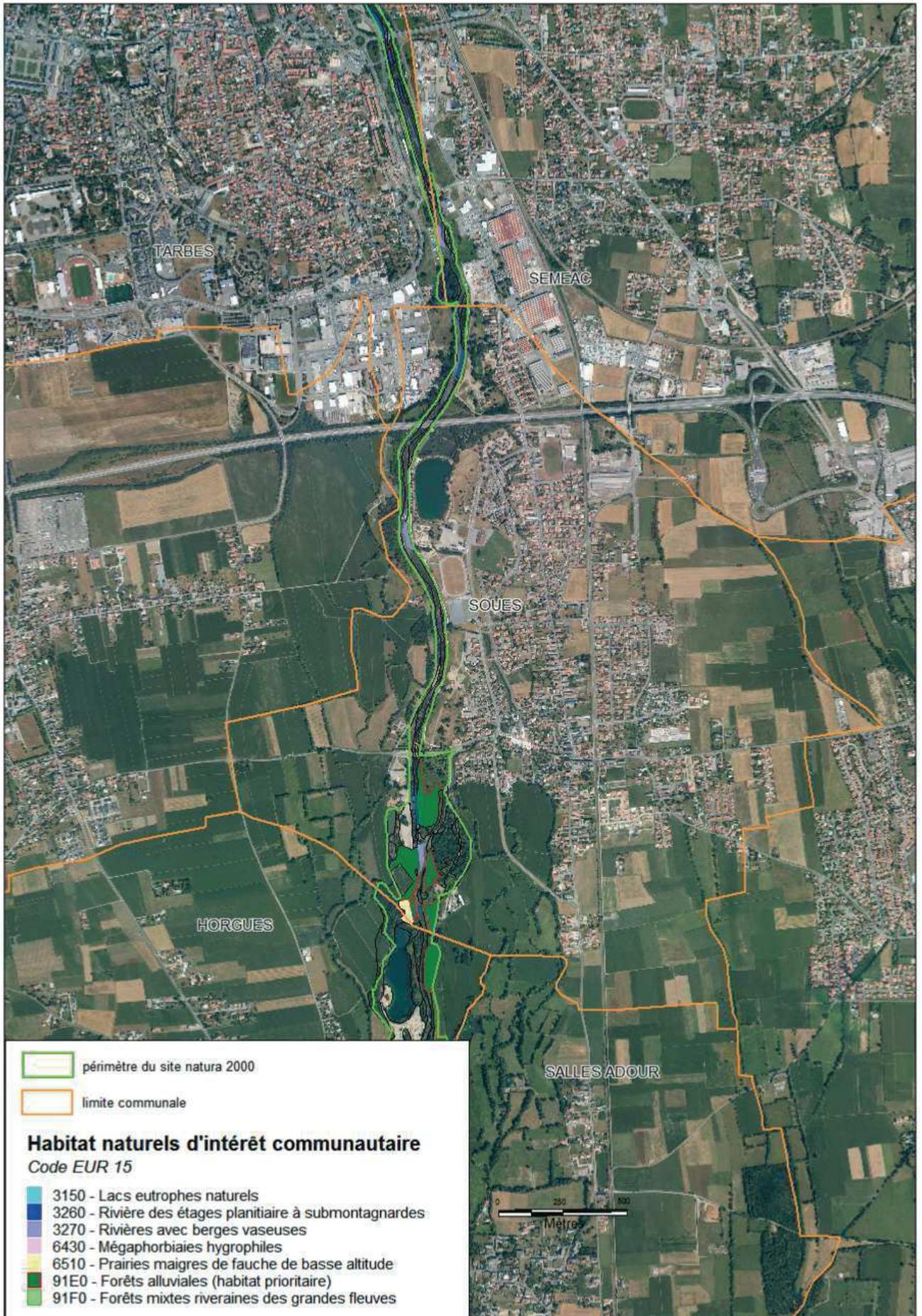
On constate qu'à Soues on trouve majoritairement habitats forestiers et aquatiques.

Sur les sept habitats d'intérêt communautaire du site, quatre sont présents sur la commune :

- prairie de fauche
- forêts alluviales (habitat prioritaire)
- rivière avec berges vaseuses
- rivière des étages planitiaire à sub-montagnardes



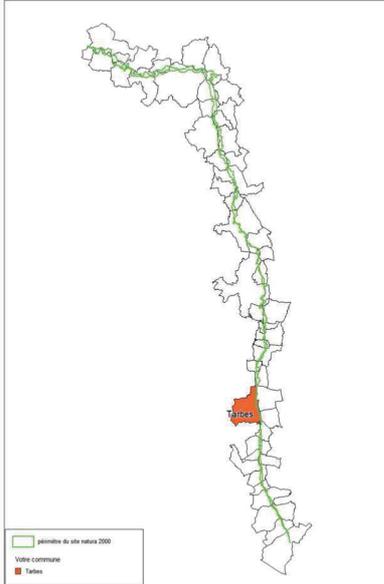
Cartographie des habitats naturels sur votre commune



3. Qu'en est-il de ma commune ?

Tarbes est située sur la partie centrale du site « Vallée de l'Adour ».

Spécificités de la commune :



0.7 % de la commune est située dans le périmètre du site natura 2000, ce qui représente 10.86 ha. Cette superficie correspond à 0.4% de la totalité du site natura 2000 « Vallée de l'Adour ».

Tarbes fait partie de la zone où l'Adour est la plus urbaine et majoritairement endiguée. C'est notamment pour cette raison que cette zone présente peu d'habitats naturels terrestres et très peu d'habitats d'intérêt communautaire et que les limites du site sont donc restreintes aux hauts de berges.

Il englobe cependant tout le linéaire du Caminadour. Ce dernier bénéficie d'ailleurs du « label Charte Natura 2000 » que Le Grand Tarbes et ses communes ont signé en juin 2011.

En revanche, ici les activités de loisirs en lien avec l'Adour (promenade et nautisme) sont plus nombreuses. L'agglomération du Grand Tarbes présente également une forte activité industrielle comparativement aux autres zones du site.

Lors de l'élaboration du Docob, il a été considéré que cette zone s'étendait de Soues à Bours.

Les habitats naturels d'intérêt communautaire à Tarbes :

Les habitats naturels et habitats d'intérêt communautaire* ont été cartographiés en 2009. Par ailleurs, les cartes ne représentent que les habitats dominants ce qui peut expliquer des décalages par rapport à la réalité de terrain.

C'est en se basant sur ces cartographie que l'Institution Adour va proposer des actions de gestion. Elles permettent aussi aux riverains de mieux connaître le contexte environnemental de leur commune.

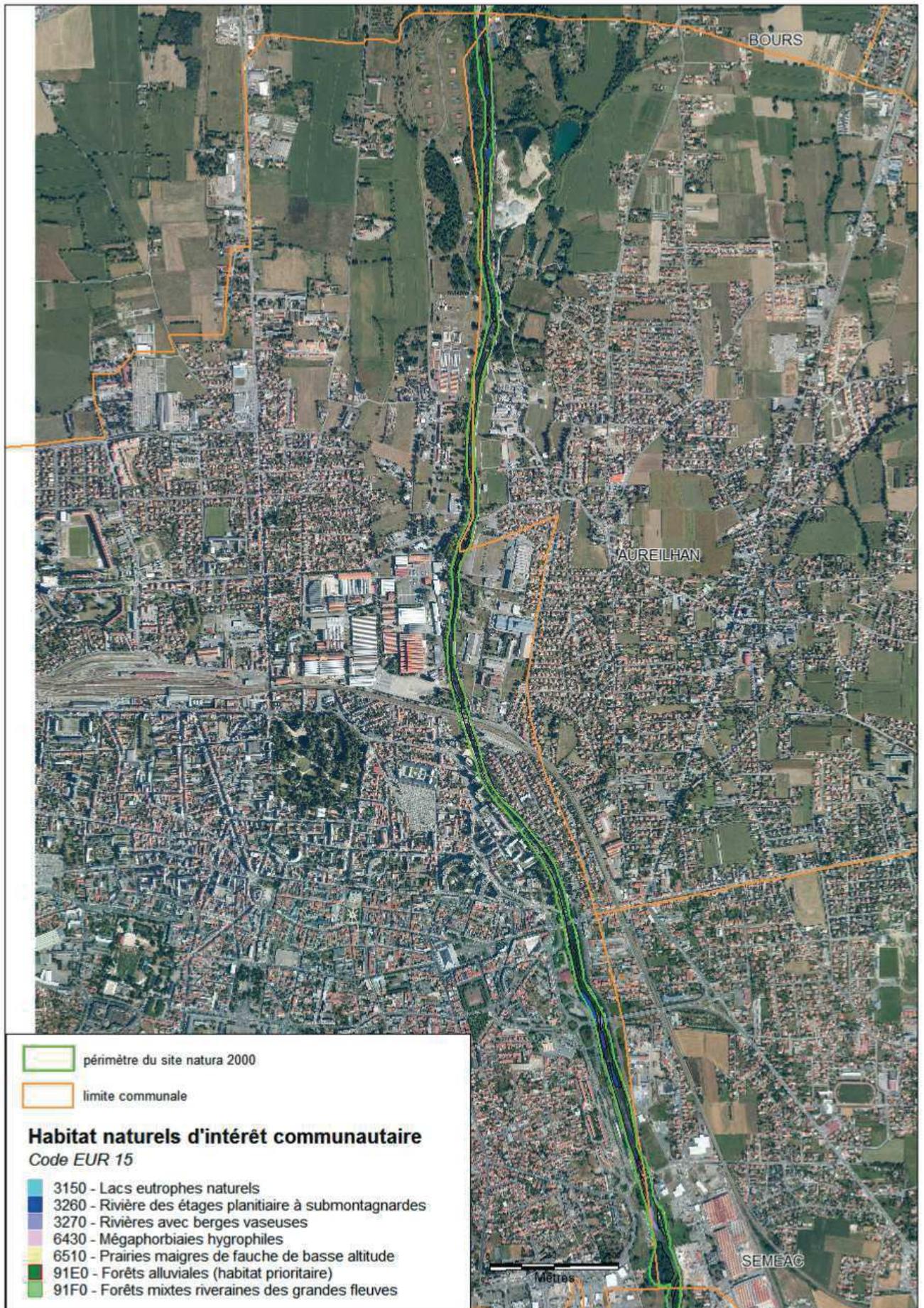
On constate qu'à Tarbes on trouve majoritairement l'habitat aquatique ce qui s'explique par la restriction du périmètre Natura 2000 aux berges et à la nature urbaine de la ville.

Sur les sept habitats d'intérêt communautaire du site, deux sont présents sur la commune :

- rivière avec berges vaseuses
- rivière des étages planitiaire à sub-montagnardes



Cartographie des habitats naturels sur votre commune

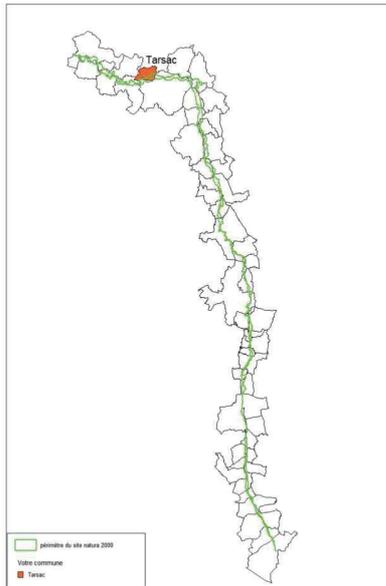




3. Qu'en est-il de ma commune ?

Tarsac est située sur la partie aval du site « Vallée de l'Adour ». A partir d'Aire sur l'Adour commence le site Natura 2000 « l'Adour ».

Spécificités de la commune :



18 % de la commune, soit 81.83 ha, se situe dans le site natura 2000. Cette superficie correspond à 3.1 % de la totalité du site natura 2000 « Vallée de l'Adour ».

Tarsac fait partie de la zone où l'Adour a une faible pente et commence à s'élargir fortement. Ces caractéristiques sont présentes à partir d'Estirac (65) et jusqu'à Barcelonne-du-Gers.

La commune se situe également sur la zone où le site est le plus large en raison notamment des nombreux milieux naturels formés par la forte divagation de l'Adour (saligues, bras morts...). Cette zone présente une grande diversité en habitats naturels (majorité de forêts) et de nombreux habitats d'intérêt communautaire. Elle comprend également de nombreuses maïsicultures et peupleraies et peu d'industrie.

Les habitats naturels d'intérêt communautaire à Tarsac :

Les habitats naturels et habitats d'intérêt communautaire* ont été cartographiés en 2009. Par ailleurs, les cartes ne représentent que les habitats dominants ce qui peut expliquer des décalages par rapport à la réalité de terrain.

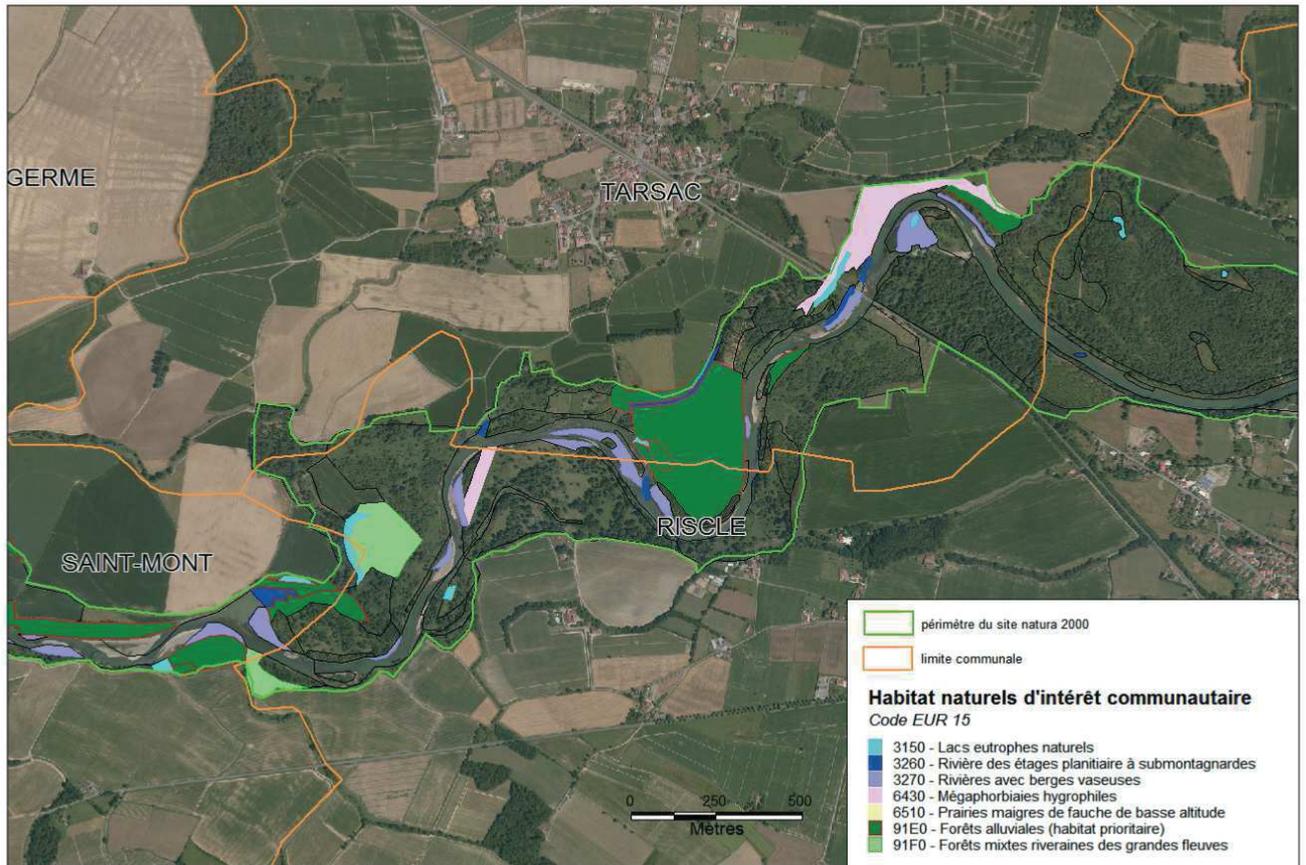
C'est en se basant sur ces cartographie que l'Institution Adour va proposer des actions de gestion. Elles permettent aussi aux riverains de mieux connaître le contexte environnemental de leur commune.

On constate qu'à Tarsac on trouve majoritairement des forêts. Sur les sept habitats d'intérêt communautaire du site, cinq sont présents sur la commune :

- lacs eutrophes naturels
- forêts alluviales (habitat prioritaire)
- rivière avec berges vaseuses
- mégaphorbiaies hygrophiles
- rivière des étages planitiaire à sub-montagnardes



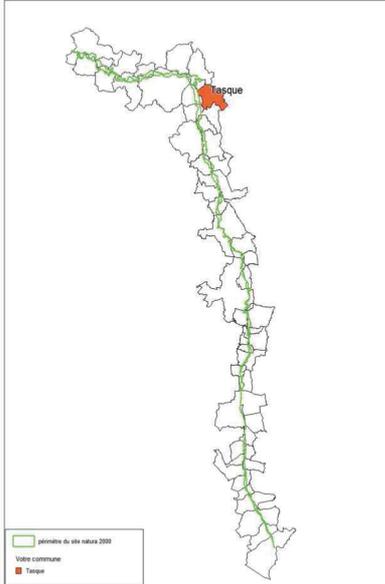
Cartographie des habitats naturels sur votre commune



3. Qu'en est-il de ma commune ?

Tasque est située sur la partie aval du site « Vallée de l'Adour ».

Spécificités de la commune :



0.6% de la commune, soit 6.37 ha, se situe dans le site natura 2000. Cette très faible superficie fait que Tasque n'est quasiment pas concerné par la gestion du site Natura 2000

Tasque fait partie de la zone où l'Adour a une faible pente et commence à s'élargir fortement. Ces caractéristiques sont présentes à partir d'Estirac (65) et jusqu'à Barcelonne-du-Gers. La commune se situe également sur la zone où le site est le plus large en raison notamment des nombreux milieux naturels formés par la forte divagation de l'Adour (saligues, bras morts...).

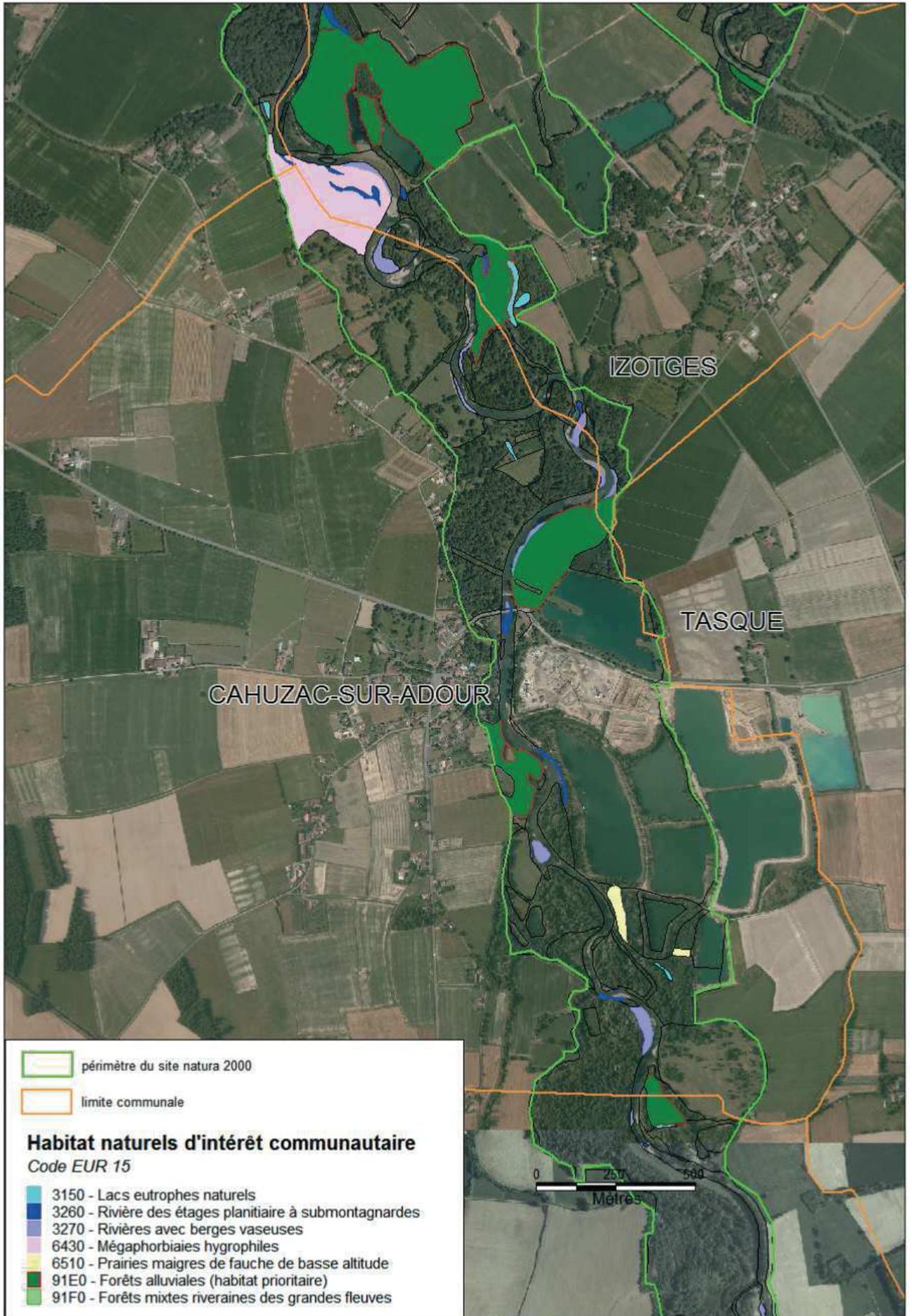
Cette zone présente une grande diversité en habitats naturels (majorité de forêts) et de nombreux habitats d'intérêt communautaire. Elle comprend également une activité d'extraction de granulat.

Les habitats naturels d'intérêt communautaire à Tasque :

Les habitats naturels et habitats d'intérêt communautaire* ont été cartographiés en 2009. Par ailleurs, les cartes ne représentent que les habitats dominants ce qui peut expliquer des décalages par rapport à la réalité de terrain.

C'est en se basant sur ces cartographies que l'Institution Adour va proposer des actions de gestion. Elles permettent aussi aux riverains de mieux connaître le contexte environnemental de leur commune.

Aucun habitat d'intérêt communautaire n'est présent dans le périmètre du site concerné pas la commune de Tasque en raison de sa faible superficie

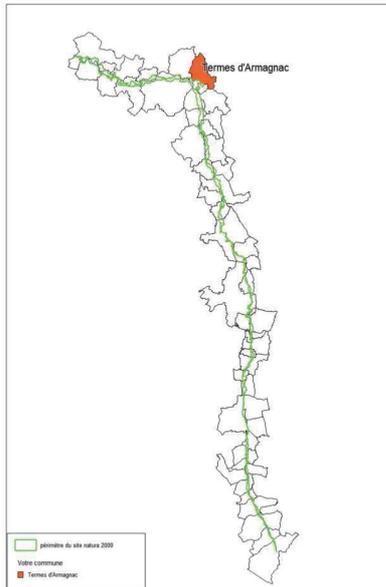




3. Qu'en est-il de ma commune ?

Termes d'Armagnac est située sur la partie centrale du site « Vallée de l'Adour ».

Spécificités de la commune :



0.1 % de la commune est située dans le périmètre du site natura 2000, ce qui représente 0.35 ha. soit une surface très restreinte.

Termes d'Armagnac fait partie de la zone où l'Adour a une faible pente et commence à s'élargir fortement. Ces caractéristiques sont présentes à partir d'Estirac (65) et jusqu'à Barcelonne-du-Gers.

La commune se situe également sur la zone où le site est le plus large en raison notamment des nombreux milieux naturels formés par la forte divagation de l'Adour (saligues, bras morts...). Cette zone présente une grande diversité en habitats naturels (majorité de forêts) et de nombreux habitats d'intérêt communautaire.

Les habitats naturels d'intérêt communautaire à Termes d'Armagnac :

Les habitats naturels et habitats d'intérêt communautaire* ont été cartographiés en 2009. Par ailleurs, les cartes ne représentent que les habitats dominants ce qui peut expliquer des décalages par rapport à la réalité de terrain.

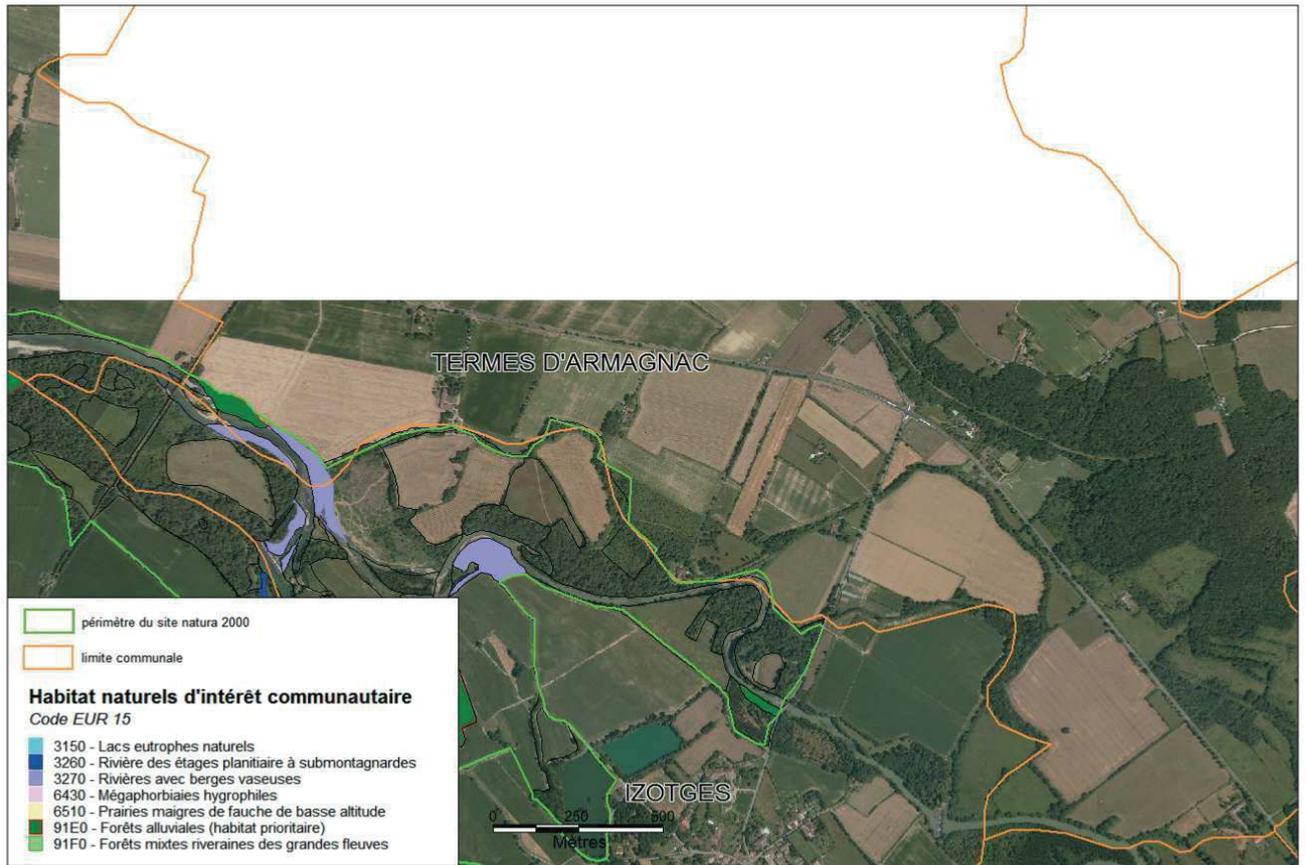
C'est en se basant sur ces cartographie que l'Institution Adour va proposer des actions de gestion. Elles permettent aussi aux riverains de mieux connaître le contexte environnemental de leur commune.

Sur les sept habitats d'intérêt communautaire du site, deux sont présents sur la commune :

- forêts alluviales (habitat prioritaire)
- rivière à berges vaseuses



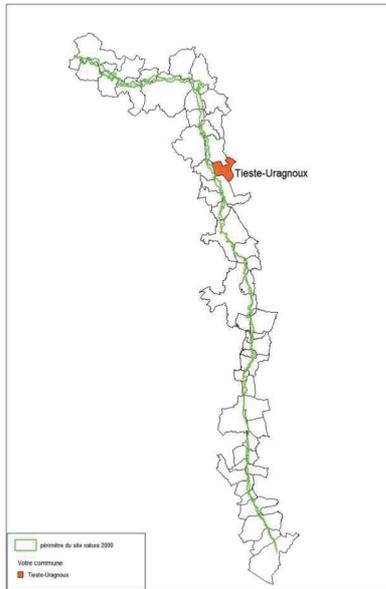
Cartographie des habitats naturels sur votre commune



3. Qu'en est-il de ma commune ?

Tieste-Uragnoux est située sur la partie centrale du site « Vallée de l'Adour ».

Spécificités de la commune :



3.9 % de la commune est située dans le périmètre du site natura 2000, ce qui représente 24.47 ha. Cette superficie correspond à 0.9 % de la totalité du site natura 2000 « Vallée de l'Adour ».

Tieste-Uragnoux fait partie de la zone où l'Adour a une faible pente et commence à s'élargir fortement. Ces caractéristiques sont présentes à partir d'Estirac (65) et jusqu'à Barcelonne-du-Gers.

La commune se situe également sur la zone où le site est le plus large en raison notamment des nombreux milieux naturels formés par la forte divagation de l'Adour (saligues, bras morts...). Cette zone présente une grande diversité en habitats naturels (majorité de forêts) et de nombreux habitats d'intérêt communautaire.

Les habitats naturels d'intérêt communautaire à Tieste-Uragnoux :

Les habitats naturels et habitats d'intérêt communautaire* ont été cartographiés en 2009. Par ailleurs, les cartes ne représentent que les habitats dominants ce qui peut expliquer des décalages par rapport à la réalité de terrain.

C'est en se basant sur ces cartographie que l'Institution Adour va proposer des actions de gestion. Elles permettent aussi aux riverains de mieux connaître le contexte environnemental de leur commune.

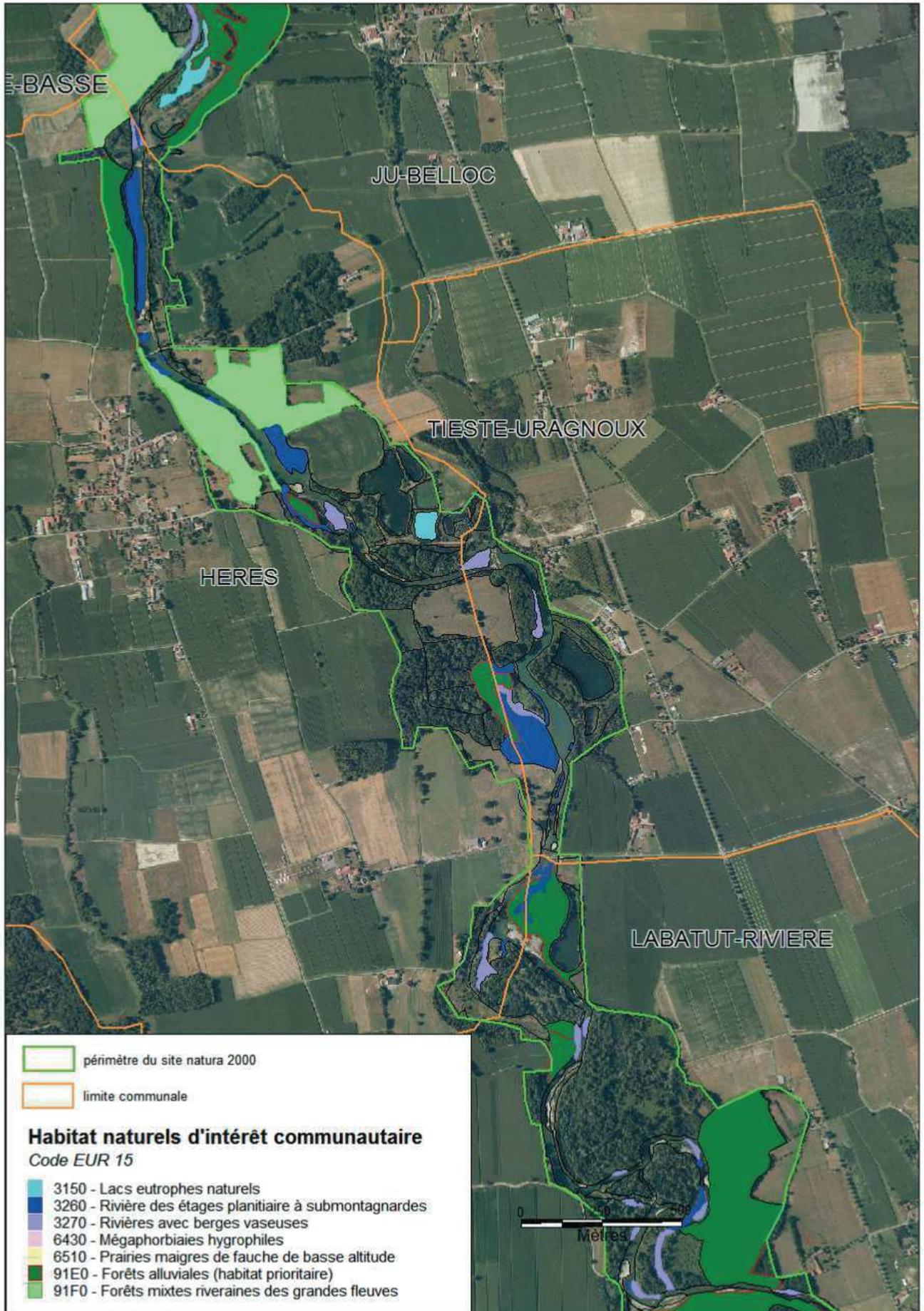
On constate qu'à Tieste-Uragnoux on trouve majoritairement des fourrés, des forêts.

Sur les sept habitats d'intérêt communautaire du site, trois sont présents sur la commune :

- forêts alluviales (habitat prioritaire)
- rivière avec berges vaseuses
- rivière des étages planitiaire à sub-montagnardes



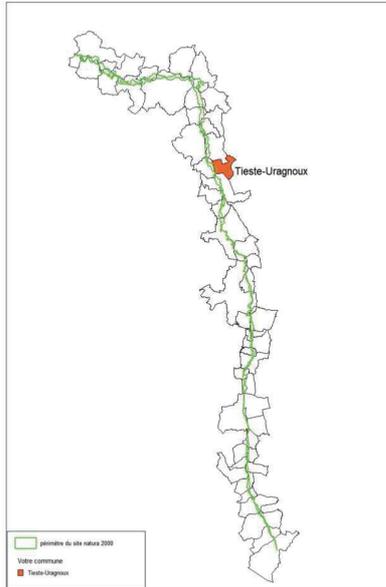
Cartographie des habitats naturels sur votre commune



3. Qu'en est-il de ma commune ?

Tostat est située sur la partie centrale du site « Vallée de l'Adour ».

Spécificités de la commune :



1.8 % de la commune est située dans le périmètre du site natura 2000, ce qui représente 11.54 ha. Cette superficie correspond à 0.4 % de la totalité du site natura 2000 « Vallée de l'Adour » soit une surface assez restreinte.

Tostat fait partie de la zone où l'Adour présente une pente encore prononcée avec un linéaire rectiligne ponctué de nombreux seuils. La divagation est moins importante qu'en aval et les habitats naturels sont donc peu diversifiés avec une majorité de forêts et de plantations, peu d'habitats d'intérêt communautaire.

C'est également une zone où l'on retrouvera différentes activités industrielles et où la maïsiculture est abondante. Ces différentes spécificités expliquent qu'ici le site reste très étroit et longe majoritairement les berges de l'Adour.

Lors de l'élaboration du Docob, il a été considéré que cette zone s'étendait de Bazet à Maubourguet.

Les habitats naturels d'intérêt communautaire à Tostat :

Les habitats naturels et habitats d'intérêt communautaire* ont été cartographiés en 2009. Par ailleurs, les cartes ne représentent que les habitats dominants ce qui peut expliquer des décalages par rapport à la réalité de terrain.

C'est en se basant sur ces cartographie que l'Institution Adour va proposer des actions de gestion. Elles permettent aussi aux riverains de mieux connaître le contexte environnemental de leur commune.

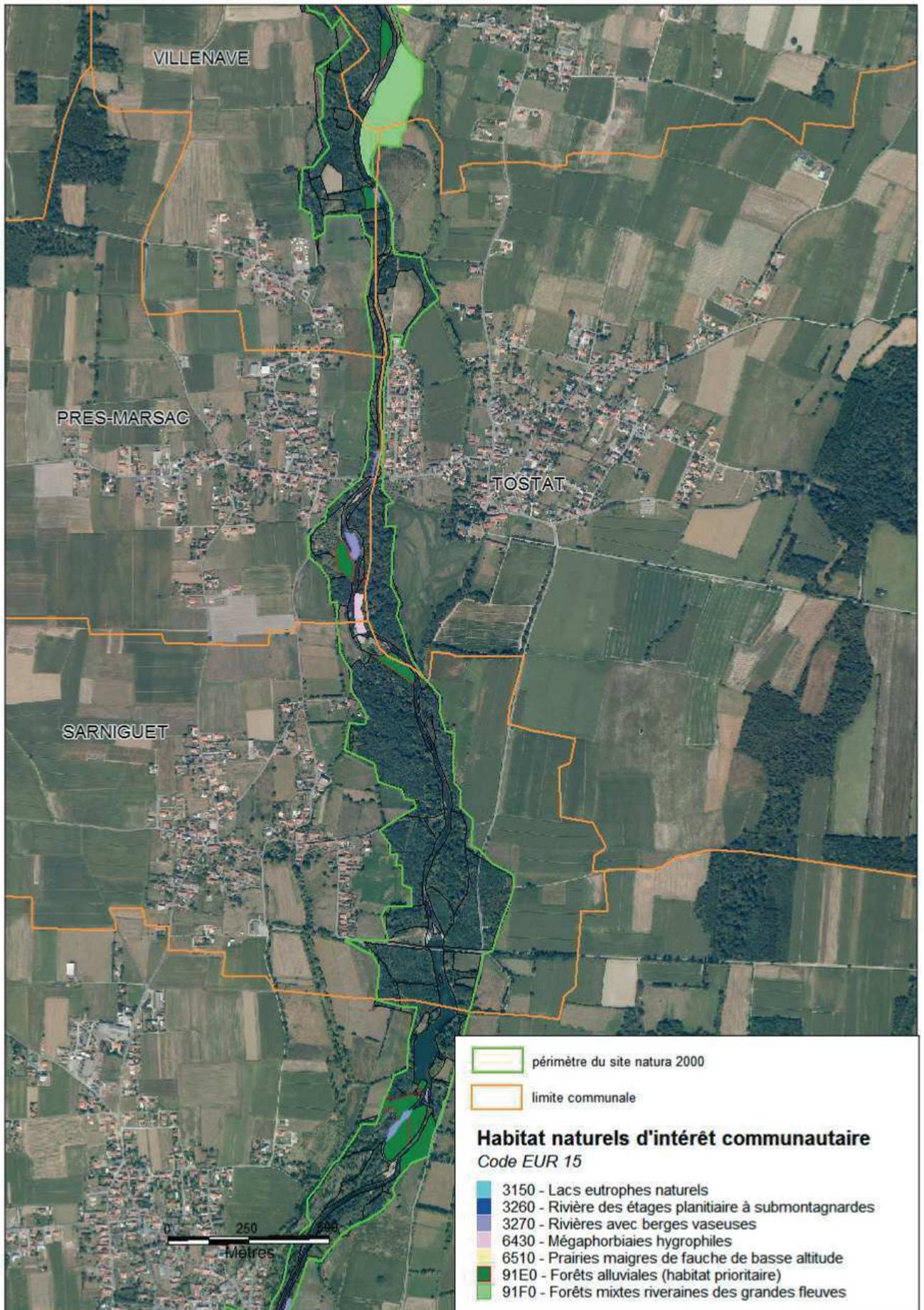
On constate qu'à Tostat on trouve majoritairement des forêts dans le périmètre du site.

Sur les sept habitats d'intérêt communautaire du site, deux sont présents sur la commune :

- forêts alluviales (habitat prioritaire)
- rivière des étages planitiaire à sub-montagnardes



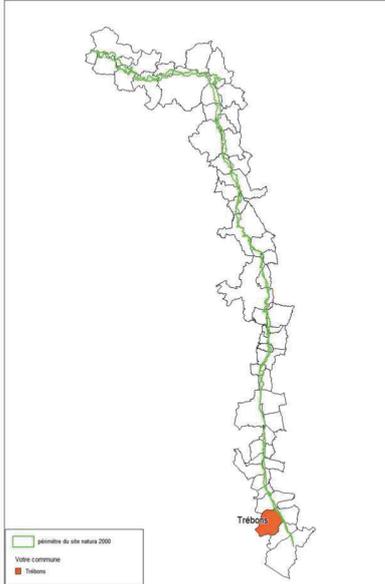
Cartographie des habitats naturels sur votre commune



3. Qu'en est-il de ma commune ?

Trébons est située sur la partie amont du site « Vallée de l'Adour ».

Spécificités de la commune :



0.2 % de la commune est située dans le périmètre du site natura 2000, ce qui représente 2.07 ha. Cette superficie représente 0.1 % de la totalité du site natura 2000 « Vallée de l'Adour ».

Trébons fait partie des communes de la zone la plus torrentielle du site. Les limites du site restent assez proche des berges de l'Adour notamment en raison de la présence des terrasses.

Dans cette zone se trouvent des habitats naturels peu diversifiés mais de qualités (quelques forêts, beaucoup de prairies, habitats d'intérêt communautaire bien représentés et continus).

Les activités humaines sont principalement agricoles (fourragères), et piscicoles avec une bonne qualité du milieu.

Lors de l'élaboration du Docob, il a été considéré que cette zone s'étendait de Bagnères-de-Bigorre à Horgues.

Les habitats naturels d'intérêt communautaire à Trébons :

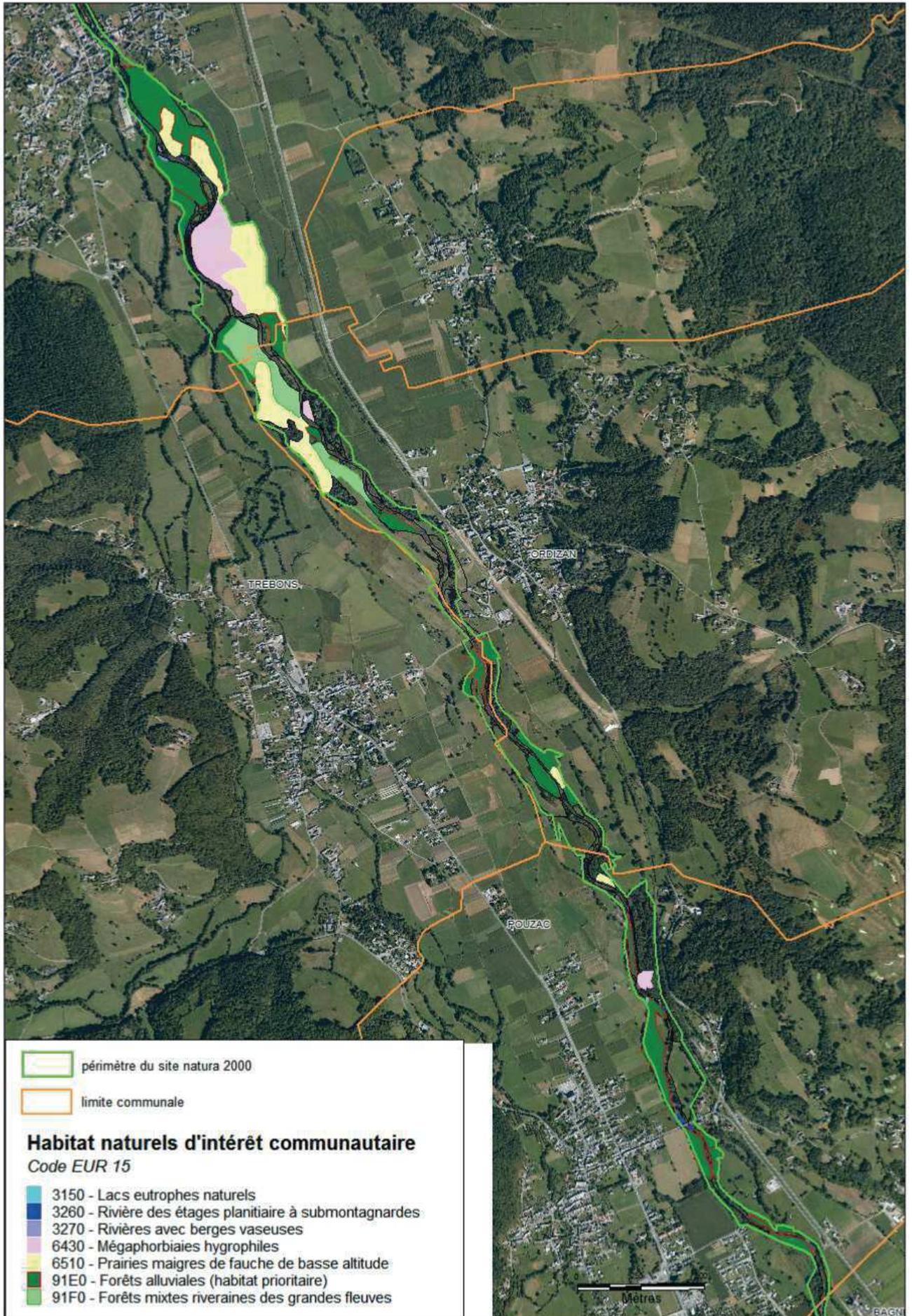
Les habitats naturels et habitats d'intérêt communautaire* ont été cartographiés en 2009. Par ailleurs, les cartes ne représentent que les habitats dominants ce qui peut expliquer des décalages par rapport à la réalité de terrain.

C'est en se basant sur ces cartographie que l'Institution Adour va proposer des actions de gestion. Elles permettent aussi aux riverains de mieux connaître le contexte environnemental de leur commune.

Le périmètre concerné par Natura 2000 sur Trébons est faible. On constate qu' on trouve majoritairement des forêts.

Liste des habitats d'intérêts communautaire présents sur la commune :

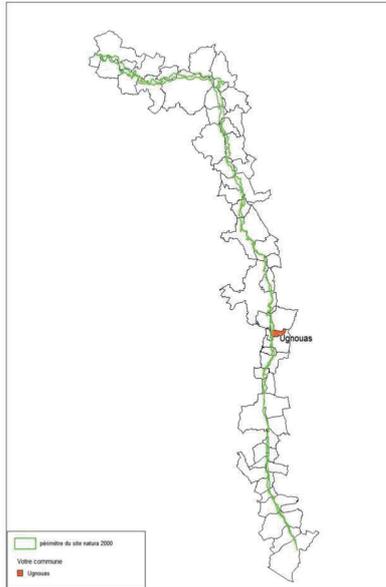
- forêts alluviales



3. Qu'en est-il de ma commune ?

Ugnouas est située sur la partie centrale du site « Vallée de l'Adour ».

Spécificités de la commune :



9.4 % de la commune est située dans le périmètre du site natura 2000, ce qui représente 15.02 ha. Cette superficie correspond à 0.6 % de la totalité du site natura 2000 « Vallée de l'Adour ».

Ugnouas fait partie de la zone où l'Adour présente une pente encore prononcée avec un linéaire rectiligne ponctué de nombreux seuils. La divagation est moins importante qu'en aval et les habitats naturels sont donc peu diversifiés avec une majorité de forêts et de plantations, peu d'habitats d'intérêt communautaire.

C'est également une zone où l'on retrouvera différentes activités industrielles et où la maïsiculture est abondante. Ces différentes spécificités expliquent qu'ici le site reste très étroit et longe majoritairement les berges de l'Adour. Lors de l'élaboration du Docob, il a été considéré que cette zone s'étendait de Bazet à Maubourguet.

Les habitats naturels d'intérêt communautaire à Ugnouas :

Les habitats naturels et habitats d'intérêt communautaire* ont été cartographiés en 2009. Par ailleurs, les cartes ne représentent que les habitats dominants ce qui peut expliquer des décalages par rapport à la réalité de terrain.

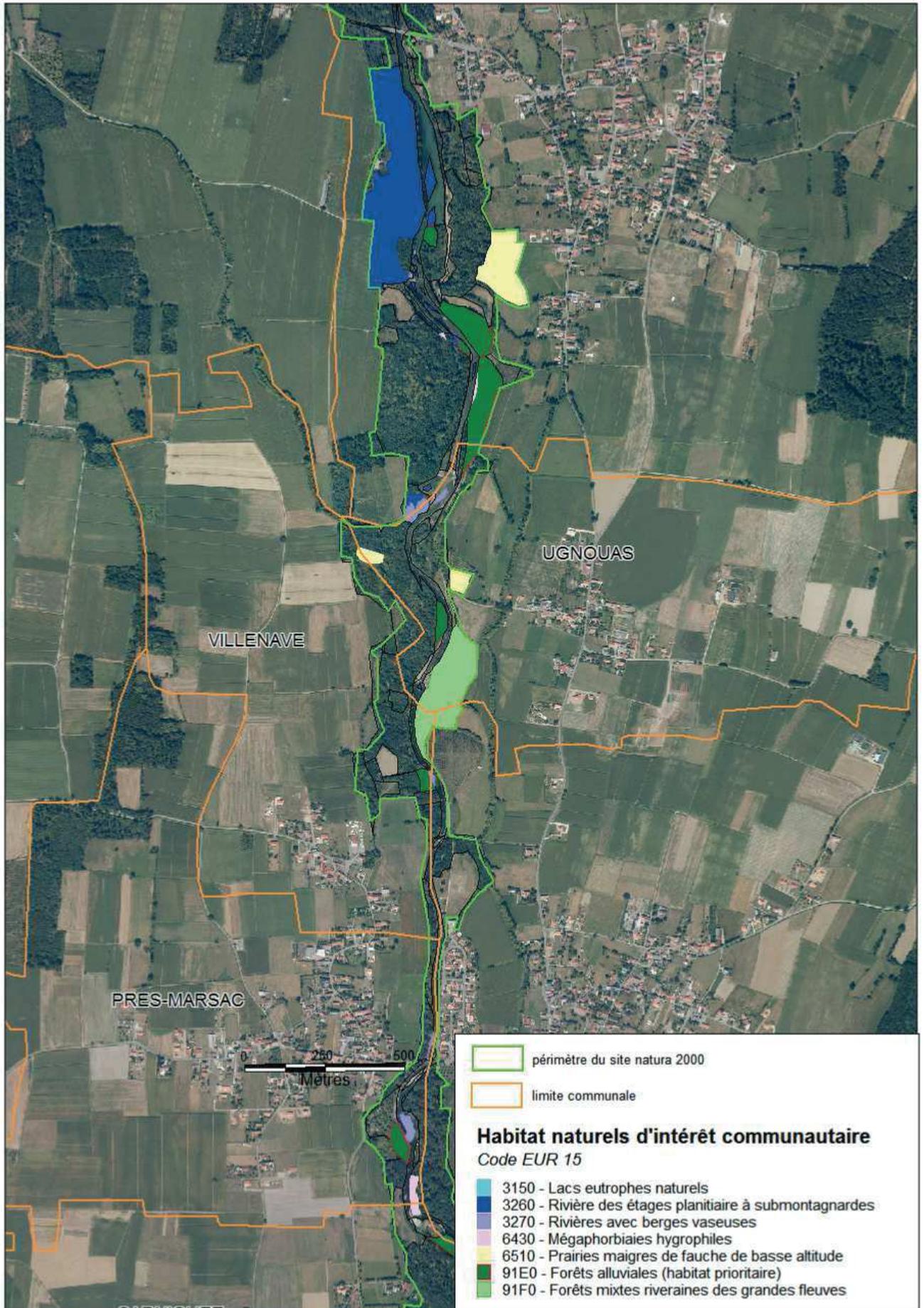
C'est en se basant sur ces cartographie que l'Institution Adour va proposer des actions de gestion. Elles permettent aussi aux riverains de mieux connaître le contexte environnemental de leur commune.

On constate qu'à Ugnouas on trouve majoritairement des forêts dont beaucoup d'ancienne plantations. Sur les sept habitats d'intérêt communautaire du site, cinq sont présents sur la commune :

- forêts alluviales (habitat prioritaire)
- forêts mixtes riveraine des grands fleuves
- rivière avec berges vaseuses
- Prairie de fauche
- rivière des étages planitiaire à sub-montagnardes



Cartographie des habitats naturels sur votre commune

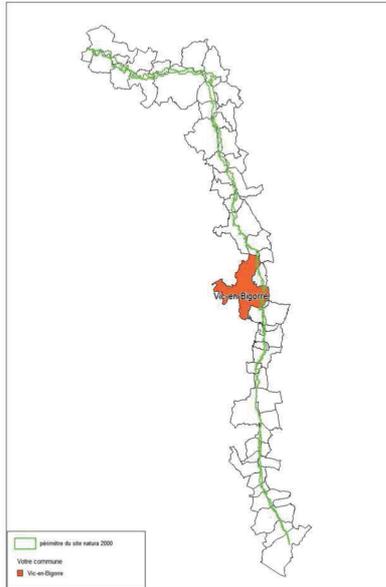




3. Qu'en est-il de ma commune ?

Vic-en-Bigorre est située sur la partie centrale du site « Vallée de l'Adour ».

Spécificités de la commune :



1.7 % de la commune est située dans le périmètre du site natura 2000, ce qui représente 55.41 ha. Cette superficie correspond à 2.1 % de la totalité du site natura 2000 « Vallée de l'Adour ».

Vic-en-Bigorre fait partie de la zone où l'Adour présente une pente encore prononcée avec un linéaire rectiligne ponctué de nombreux seuils. La divagation est moins importante qu'en aval et les habitats naturels sont donc peu diversifiés avec une majorité de forêts et de plantations, peu d'habitats d'intérêt communautaire.

C'est également une zone où l'on retrouvera différentes activités industrielles et où la maïsiculture est abondante.

Ces différentes spécificités expliquent qu'ici le site reste très étroit et longe majoritairement les berges de l'Adour.

Lors de l'élaboration du Docob, il a été considéré que cette zone s'étendait de Bazet à Maubourguet.

Les habitats naturels d'intérêt communautaire à Vic-en-Bigorre :

Les habitats naturels et habitats d'intérêt communautaire* ont été cartographiés en 2009. Par ailleurs, les cartes ne représentent que les habitats dominants ce qui peut expliquer des décalages par rapport à la réalité de terrain.

C'est en se basant sur ces cartographie que l'Institution Adour va proposer des actions de gestion. Elles permettent aussi aux riverains de mieux connaître le contexte environnemental de leur commune.

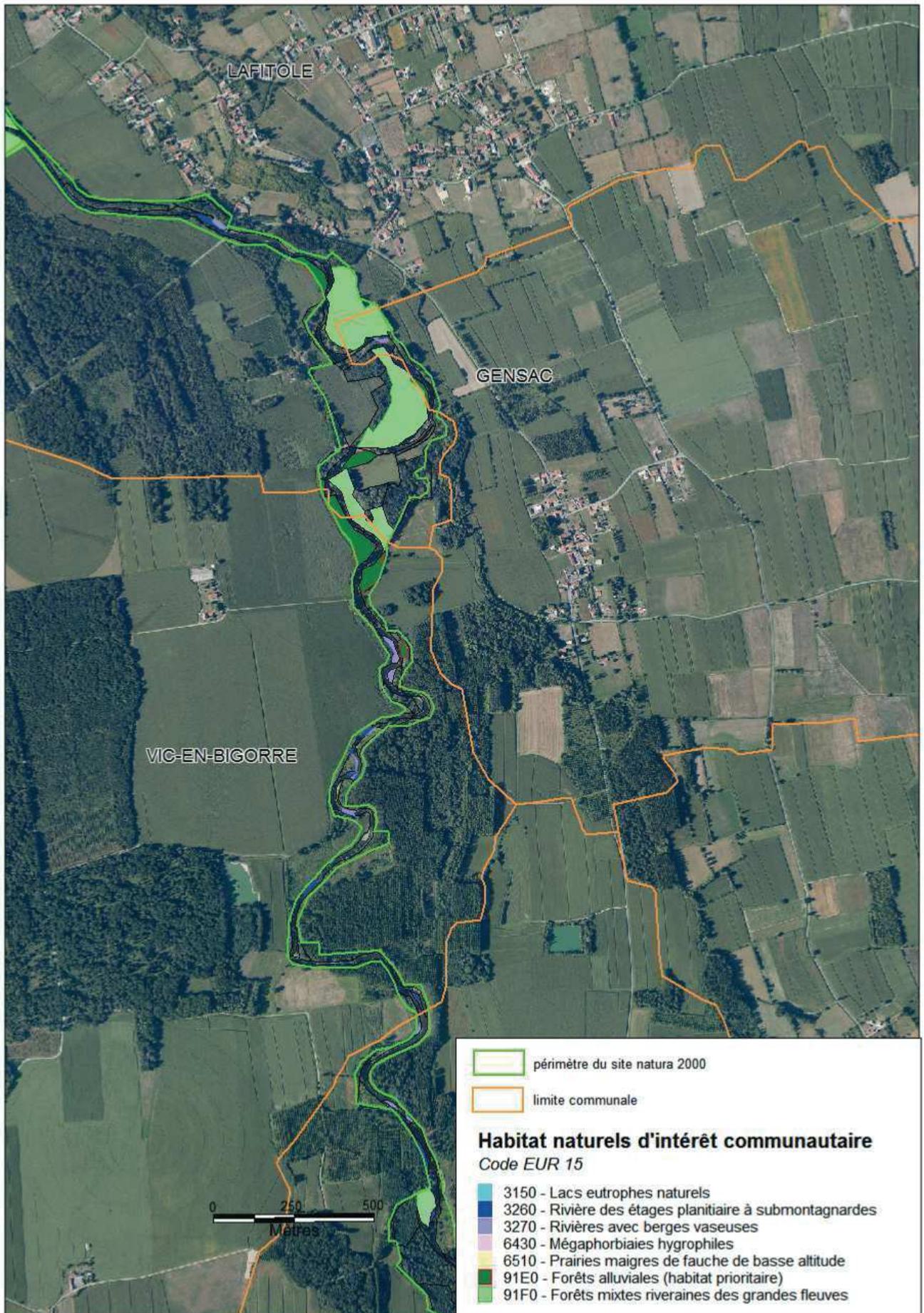
On constate qu'à Vic-en-Bigorre on trouve majoritairement des habitats naturels aquatiques dans le périmètre du site.

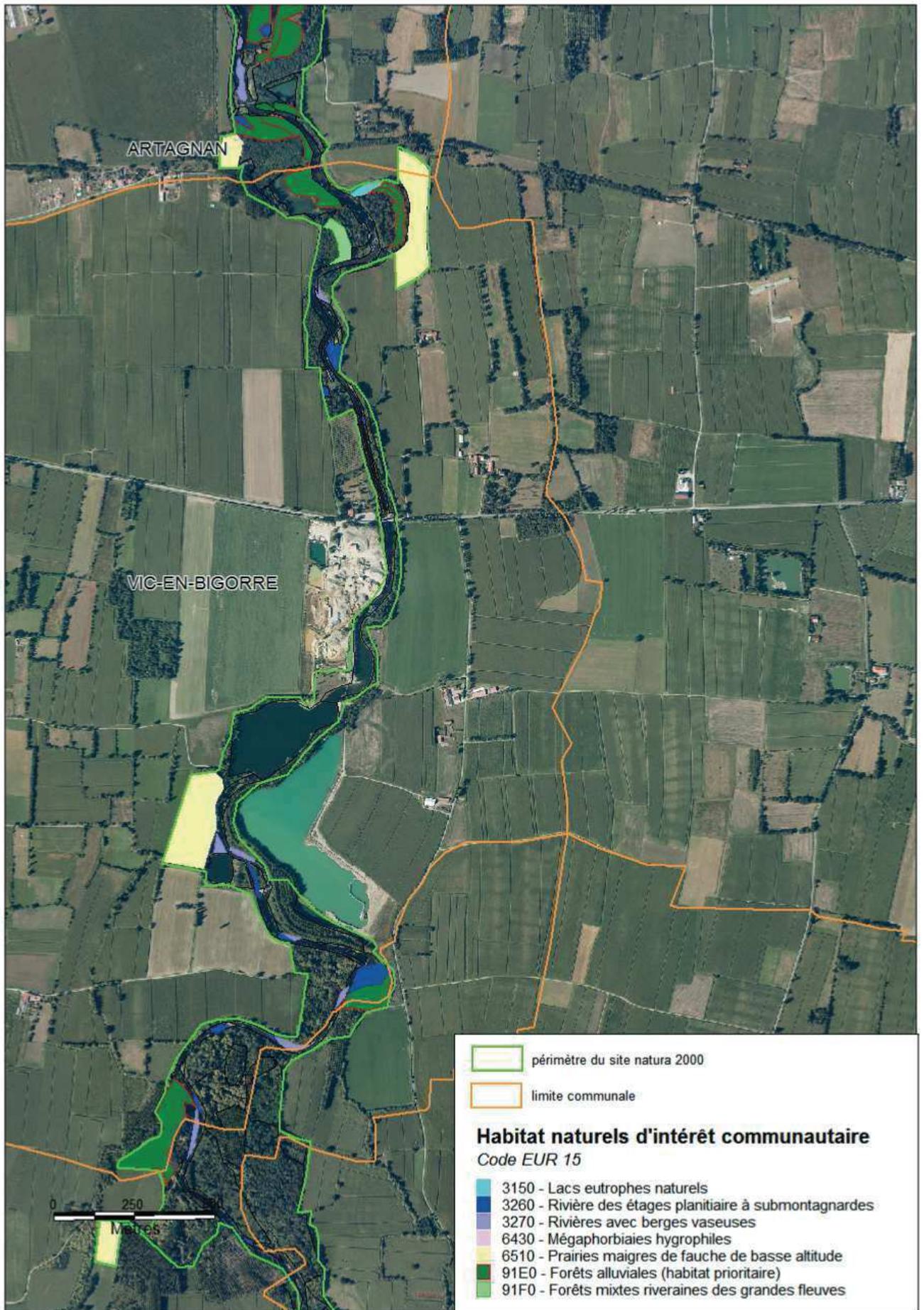
Sur les sept habitats d'intérêt communautaire du site, cinq sont présents sur la commune :

- prairies de fauche
- forêts alluviales (habitat prioritaire)
- rivière avec berges vaseuses
- mégaphorbiaies hygrophiles
- rivière des étages planitiaire à sub-montagnardes



Cartographie des habitats naturels sur votre commune



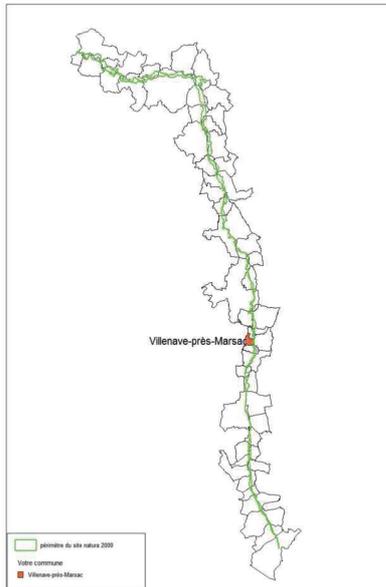




3. Qu'en est-il de ma commune ?

Villenave-près-Marsac est située sur la partie centrale du site « Vallée de l'Adour ».

Spécificités de la commune :



9.1 % de la commune est située dans le périmètre du site natura 2000, ce qui représente 10.28 ha. Cette superficie correspond à 0.4 % de la totalité du site natura 2000 « Vallée de l'Adour ».

Villenave-près-Marsac fait partie de la zone où l'Adour présente une pente encore prononcée avec un linéaire rectiligne ponctué de nombreux seuils. La divagation est moins importante qu'en aval et les habitats naturels sont donc peu diversifiés avec une majorité de forêt et de plantations, peu d'habitats d'intérêt communautaire.

C'est également une zone où l'on retrouvera différentes activités industrielles et où la maïsiculture est abondante.

Ces différentes spécificités expliquent qu'ici le site reste très étroit et longe majoritairement les berges de l'Adour.

Lors de l'élaboration du Docob, il a été considéré que cette zone s'étendait de Bazet à Maubourguet.

Les habitats naturels d'intérêt communautaire à Villenave-près-Marsac :

Les habitats naturels et habitats d'intérêt communautaire* ont été cartographiés en 2009. Par ailleurs, les cartes ne représentent que les habitats dominants ce qui peut expliquer des décalages par rapport à la réalité de terrain.

C'est en se basant sur ces cartographie que l'Institution Adour va proposer des actions de gestion. Elles permettent aussi aux riverains de mieux connaître le contexte environnemental de leur commune.

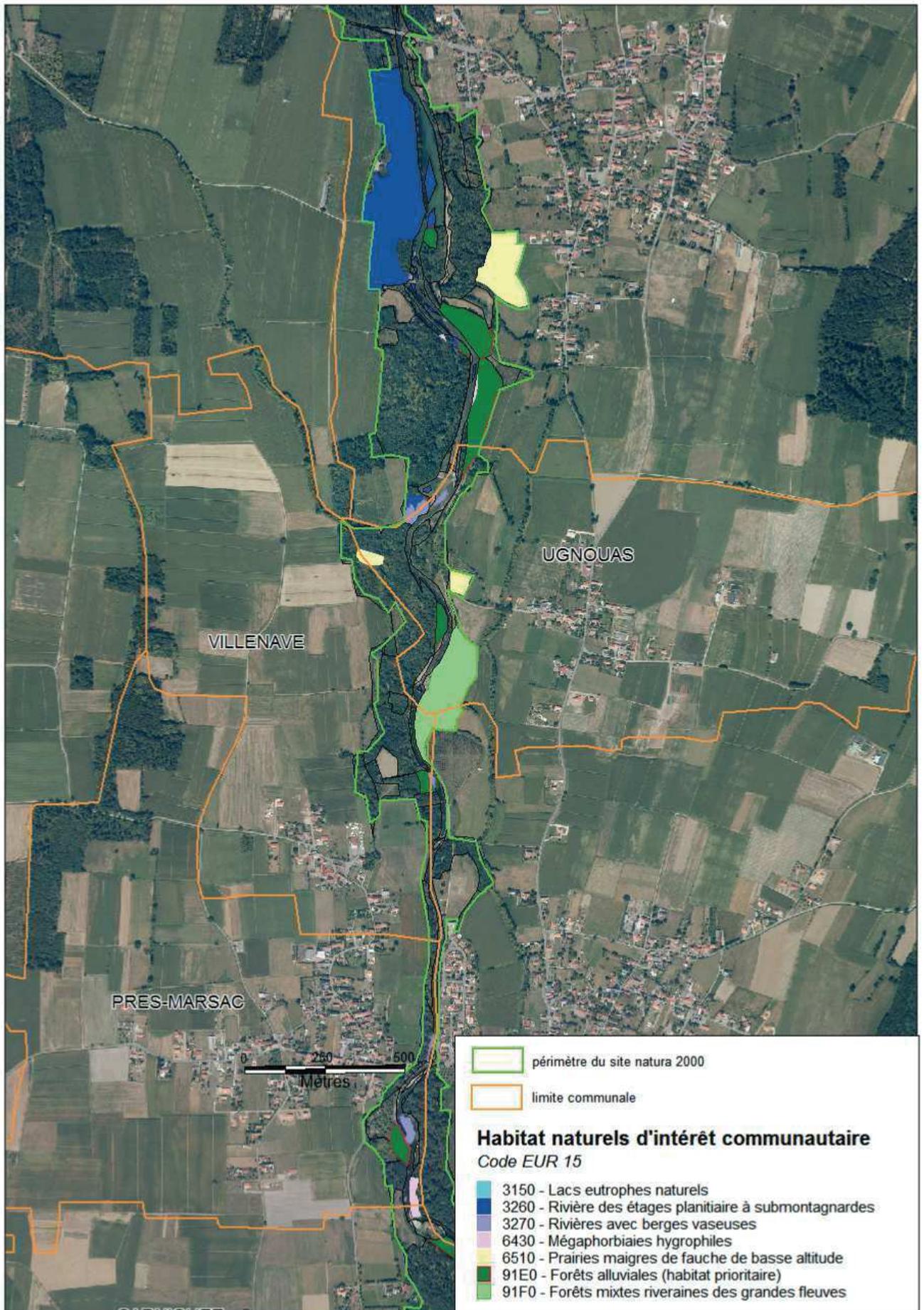
On constate qu'à Villenave-près-Marsac on trouve majoritairement habitats forestiers

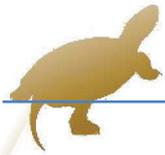
Sur les sept habitats d'intérêt communautaire du site, trois sont présents sur la commune :

- forêts alluviales (habitat prioritaire)
- forêts mixtes riveraine des grands fleuves
- rivière avec berges vaseuses



Cartographie des habitats naturels sur votre commune





4. Comment passer à l'action ?

Une gestion contractuelle

La France a fait le choix d'une gestion des sites Natura 2000 basée sur le volontariat et la contractualisation.

Dans le Document d'objectif (Docob), plan de gestion du site, des fiches actions sont proposées.

On peut y trouver des actions pouvant faire l'objet de contrats, d'autres relevant de l'acquisition de connaissances (études sur les chauves-souris, la Loutre...) et enfin celles relevant de l'animation du site (sensibilisation, soutien technique...).

Pour les propriétaires de parcelles se trouvant dans le site, il est possible de signer la Charte du site et de passer un contrat Natura 2000 permettant de mettre en œuvre un aménagement ou des travaux répondant aux objectifs du Docob. Ce contrat sera alors financé par l'Etat et l'Europe.

Qu'est-ce qu'un contrat Natura 2000 ?

Le contrat Natura 2000 comporte un ensemble d'actions qui permettent de réaliser des aménagements assurant une gestion de la parcelle en adéquation avec les objectifs Natura 2000. Il est signé entre le bénéficiaire (propriétaire, agriculteur...) et l'Etat.

Pourquoi signer un contrat ?

Les contrats permettent aux ayants droit des parcelles situées dans le site d'obtenir **une contrepartie financière** pour la mise en œuvre des actions proposées dans le document d'objectif du site (plan de gestion). Cela permet de participer au maintien de la biodiversité du site.

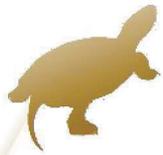
Les contrats permettent également le maintien des activités à l'origine de cette richesse écologique.

Les différents types de contrat que vous pouvez passer

Selon la parcelle, l'action envisagée ou le degré d'implication il existe différents types d'engagements.

Les contrats ou la Charte :

Types d'engagements	Les Contrats			La Charte
Types de contrats	Mesures Agri-environnementales	Forestiers	Hors-agriculture-hors forêts	
Pour qui ?	Les exploitants agricoles	Propriétaires forestiers, agriculteurs, autres gestionnaires de forêts	Propriétaires, agriculteurs, Collectivités, ...	Propriétaires, agriculteurs, Collectivités, ...
Quelles parcelles ?	SAU	Milieu forestier	Parcelles hors SAU et hors milieu forestier	Toutes
Quelle durée ?	5 ans	5ans (30 ans selon mesure)	5 ans	5 ans



Types d'engagements	Les Contrats			La Charte
Quels engagements ?	Gestion, restauration d'habitats naturels et d'habitats d'espèces	Gestion, restauration et protection d'habitats forestiers	Gestion, restauration d'habitats naturels et d'habitats d'espèces	Maintien des habitats et des espèces existantes - Bonnes pratiques
Rémunération ?	Oui : forfait / an / ha selon la mesure	Oui : forfait / an / ha. Jusqu'à 100% du montant selon la mesure.	Oui : forfait / an / ha. Jusqu'à 100% du montant selon la mesure.	Non
Exonération de la taxe foncière	OUI sauf vignes	Oui	Oui	Oui
Dates clés	Dépôt de la demande en même temps que le dossier PAC (15 mai)	Demande à déposer tout le long de l'année	Demande à déposer tout le long de l'année	Demande à déposer tout le long de l'année

Comment passer un contrat Natura 2000 ?

1-Contacter la structure animatrice

Elle confirmera dans un premier temps si vos parcelles peuvent bénéficier d'un contrat. Un rendez-vous avec la chargée de mission Natura 2000 permettra d'identifier vos objectifs pour la (les) parcelle(s) concernée(s) afin de vous proposer les actions de gestion les mieux adaptées (contacter l'Institution Adour au 05 58 46 18 70). Elle vous indiquera les engagements de gestion (cahier des charges) et vous accompagnera pour le montage du dossier (demande devis, formulaire de demande d'aide).

2-Transmettre le dossier de l'Institution à la DDT

La Direction Départementale des Territoires instruit le dossier de demande d'aide; s'il est complet, elle vous envoie une notification. Le contrat peut alors commencer.

3-Mettre en œuvre les engagements

Vous pouvez alors mettre en œuvre les engagements pour lesquels vous avez signé.

4-Demander le remboursement des frais

Dans le cas des contrats, l'organisme payeur (ASP) vous rembourse les sommes que vous avez payées pour la mise en œuvre des actions. Il suffit de remplir le formulaire de demande de paiement avec l'aide de la structure animatrice et de transmettre les factures.

Les tableaux des pages suivantes présentent les actions pouvant bénéficier d'un financement dans le cadre d'un contrat Natura 2000.

L'animatrice du site Natura 2000, est là pour orienter les personnes souhaitant passer un contrat vers celui qui correspond le mieux aux objectifs du site et du bénéficiaire.

Les contrats pour les parcelles forestières :

Intitulé du contrat	N° fiche action Du Docob	Actions financées permettant la réalisation du projet
Création ou rétablissement de clairières	4.3	<ul style="list-style-type: none"> - Coupe d'arbres, abattage des végétaux ligneux ; - Enlèvement et transfert des produits de coupe vers un lieu de stockage. - Dévitalisation par annellation ; - Débroussaillage, fauche, broyage ; - Nettoyage du sol ; - Elimination de la végétation envahissante ;
Rétablissement ou création de mares forestières	10.4	<ul style="list-style-type: none"> - Profilage des berges en pente douce; - Désenvasement, curage et gestion des produits de curage ; - Colmatage; - Débroussaillage et dégagement des abords, faucardage de la végétation aquatique - Végétalisation (avec des espèces indigènes); - Entretien nécessaires au bon fonctionnement de la mare ; enlèvement manuel des végétaux - Dévitalisation par annellation ; - Exportation des végétaux ligneux et des déblais à une distance minimale de 20m, dans le cas de milieux particulièrement fragiles ;
Mise en œuvre de régénération dirigée d'une forêt	4.2	<ul style="list-style-type: none"> - Travail du sol (crochetage) ; - Dégagement de taches de semis acquis ; - Lutte contre les espèces (herbacée ou arbustive) concurrentes ; - Mise en défens de régénération acquise (protection individuelle ou clôture) et rebouchage des trous laissés par les poteaux lors de la dépose de clôture ; - Plantation ou enrichissement ; - Transplantation de semis (en cas de difficulté à obtenir des individus en pépinière)
Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles	4.2 et 10.1	<ul style="list-style-type: none"> - Structuration du peuplement - Enlèvement manuel ou mécanique des embâcles et exportation des produits - Travaux annexes de restauration du fonctionnement hydrique (ex : comblement de drain, ...) Ouverture à proximité du cours d'eau : <ul style="list-style-type: none"> - Coupe de bois, dévitalisation par annellation - Débroussaillage, fauche gyrobroyage avec exportation des produits de la coupe - Broyage au sol et nettoyage du sol Précautions particulières liées au milieu lorsqu'elles sont nécessaires : <ul style="list-style-type: none"> - Brûlage - Enlèvement et le transfert des produits de coupe vers un lieu de stockage. Reconstitution du peuplement de bord de cours d'eau : <ul style="list-style-type: none"> - Plantation, bouturage - Dégagements - Protections individuelles

Intitulé du contrat	N° fiche action Du Docob	Actions financées permettant la réalisation du projet
Dispositif favorisant le développement de bois sénescents	4.4	Les opérations financées consistent en le maintien sur pied d'arbres correspondant à différents critères pendant 30 ans, ainsi que d'éventuelles études et frais d'experts. L'engagement contractuel du propriétaire porte sur une durée de 30 ans. Il est admis sur cette durée que l'engagement n'est pas rompu si les arbres réservés subissent des aléas : volis, chablis ou attaques d'insectes. Dans ce cas c'est l'arbre ou ses parties maintenues au sol qui valent engagement
Investissements visant à informer les usagers de la forêt	2.2	- Conception et fabrication des panneaux ; - Pose, dépose saisonnière ou au terme du contrat s'il y a lieu ; - Rebouchage des trous laissés par les poteaux lors de la dépose ; - Entretien des équipements d'information
Travaux irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive	4.2	- dégagement de taches de semis acquis ; - lutte contre les espèces (herbacée ou arbustive) concurrentes ; - protections individuelles contre les rongeurs et les cervidés ;

Les contrats pour les parcelles hors agricoles et hors forêts

Intitulé	N° fiche action du Docob	Objectifs de la mesure
Chantier de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage	8.2	- Bûcheronnage, coupe d'arbres, abattage des végétaux ligneux - Dévitalisation par annellation, dessouchage, rabotage des souches - Enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle - Débroussaillage, gyrobroyage, fauche, avec exportation des produits de la coupe - Broyage au sol et nettoyage du sol, exportation des produits et frais de mise en décharge
Équipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique	8.2	Temps de travail pour l'installation des équipements. Équipements pastoraux : - Clôtures, abreuvoirs, bacs, tonnes à eau, robinets flotteurs... - aménagements de râteliers et d'auges au sol pour l'affouragement, - abris temporaires installation de passages canadiens, de portails et de barrières, systèmes de franchissement pour les piétons

Intitulé du contrat	N° fiche action Du Docob	Objectifs de la mesure
Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique	8.3	<ul style="list-style-type: none"> - Gardiennage, déplacement et surveillance du troupeau - Entretien d'équipements pastoraux (clôtures, points d'eau, aménagements d'accès, abris temporaires, ...) - Suivi vétérinaire - Affouragement, complément alimentaire - Fauche des refus - Location grange à foin- Taille des arbres constituant la ripisylve, - Débroussaillage, fauche, gyrobroyage d'entretien avec exportation des produits de la coupe - Broyage au sol et nettoyage du sol - Enlèvement manuel ou mécanique des embâcles et exportation des produits
Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts	8.3	<ul style="list-style-type: none"> - Fauche manuelle ou mécanique - Défeutrage (enlèvement de biomasse en décomposition au sol) - Conditionnement - Transport des matériaux évacués - Frais de mise en décharge
Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger	8.3	<ul style="list-style-type: none"> - Tronçonnage et bûcheronnage légers - Enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle - Lutte contre les accrus forestiers, suppression des rejets ligneux - Débroussaillage, gyrobroyage, fauche avec exportation des produits de la coupe - Broyage au sol et nettoyage du sol, exportation des produits - Arasage des tourradons - Frais de mise en décharge
Réhabilitation ou plantation de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, ou de bosquets	10.1 et 10.3	<ul style="list-style-type: none"> - Taille de la haie - Elagage, recépage, étêtage des arbres sains, débroussaillage - Reconstitution et remplacement des arbres manquants (plantation, dégagements, protections individuelles contre les rongeurs et les cervidés) - Création des arbres têtards - Exportation des rémanents et des déchets de coupe
Chantier d'entretien de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de bosquets ou de vergers	10.2 et 10.3	<ul style="list-style-type: none"> - Débroussaillage d'entretien et dégagement des abords - Faucardage de la végétation aquatique - Entretien nécessaire au bon fonctionnement de la mare - Exportation des végétaux - Enlèvement des macro-déchets

Entretien de mares	10.4	<ul style="list-style-type: none"> - Taille de la haie - Elagage, recépage, étêtage des arbres sains, débroussaillage - Reconstitution et remplacement des arbres manquants - Création des arbres têtards - Exportation des rémanents et des déchets de coupe
Restauration de ripisylve, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles	4.2 et 10.1	<ul style="list-style-type: none"> - Coupe de bois, dessouchage - Dévitalisation par annellation - Débroussaillage, fauche gyrobroyage avec exportation des produits de la coupe - Broyage au sol et nettoyage du sol - Enlèvement manuel ou mécanique des embâcles et exportation des produits - Travaux annexes de restauration du fonctionnement hydraulique (ex : comblement de drain, ...), - Reconstitution du peuplement de bord de cours d'eau : plantation, bouturage, dégagements, protections individuelles
Entretien de ripisylve, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles	4.3	<ul style="list-style-type: none"> - Taille des arbres constituant la ripisylve, - Débroussaillage, fauche, gyrobroyage d'entretien avec exportation des produits de la coupe - Broyage au sol et nettoyage du sol - Enlèvement manuel ou mécanique des embâcles et exportation des produits
Curage locaux et entretien des canaux et fossés dans les zones humides	1.2 et 10.5	<ul style="list-style-type: none"> - Curage manuel ou mécanique - Evacuation ou régalaage des matériaux
Restauration des ouvrages de petites hydraulique	1.1 et 10.5	<ul style="list-style-type: none"> - Fournitures, construction, installation d'ouvrages de petite hydraulique rurale - Equipement pour l'alimentation en eau de type éolienne - Terrassements pour caler la topographie et implanter l'ouvrage - Opération de bouchage de drains
Gestion des ouvrages de petite hydraulique	1.2 et 10.5	Temps de travail pour la manipulation et surveillance des ouvrages de petite hydraulique rurale
Restauration et aménagement des annexes hydrauliques	1.1	<ul style="list-style-type: none"> - Travaux de restauration du fonctionnement hydrique (ex : enlèvement de digues, reconnexion, ...) sous réserve de compatibilité avec la police de l'eau - Création d'aménagement pour le soutien du niveau de la nappe, barrage seuil, création de passages busés sous chaussée pour l'alimentation... - Désensablement, curage à vieux fond, vieux bords et gestion des produits de curage - Modelage des berges en pente douce sur une partie du pourtour SI NECESSAIRE - Enlèvement raisonné des embâcles - Ouverture des milieux - Enlèvement manuel des végétaux ligneux et exportation

Intitulé du contrat	N° fiche action Du Docob	Objectifs de la mesure
Effacement ou aménagement d'obstacles à la migration des poissons (non soumis à la réglementation)	9.1	<ul style="list-style-type: none"> - Effacement des ouvrages - Ouverture des ouvrages si l'effacement est impossible par exemple par démontage des vannes et des portiques ou création d'échancrures dans le mur du seuil/barrage - Installation de passes à poissons
Restauration de frayères	1.3	<ul style="list-style-type: none"> - Restauration de zones de frayères - Curage locaux - Achat et régalage de matériaux
Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable	1.3	<ul style="list-style-type: none"> - Spécifiques aux espèces animales <ul style="list-style-type: none"> - Acquisition de cages pièges - Suivi et collecte des pièges - Spécifiques aux espèces végétales <ul style="list-style-type: none"> - Broyage mécanique des régénérations et taillis de faible diamètre - Arrachage manuel (cas de densités faibles à moyennes) - Coupe manuelle des arbustes ou arbres de petit à moyen diamètre - Coupe des grands arbres et des semenciers - Enlèvement et transfert des produits de coupe (le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visés par le contrat) - Dévitalisation par annellation - Traitement chimique des semis, des rejets, ou des souches uniquement pour les espèces à forte capacité de rejet
Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site	1.3	<ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation et entretien de muret - Aménagements spécifiques pour les grottes à chauve souris (pose de grille, ...) - Autres aménagements (placettes de nourrissage, ...)
Aménagement visant à informer les usagers pour limiter leurs impacts	2.2 et 11.1	<ul style="list-style-type: none"> - Conception des panneaux - Fabrication - Pose et dépose saisonnière ou au terme du contrat s'il y a lieu - Rebouchage des trous laissés par les poteaux lors de la dépose - Entretien des équipements d'information



5. Qui sont les interlocuteurs Natura 2000 ?

L'Institution Adour, structure animatrice du site (www.institution-adour.fr) :

La mise en œuvre de la gestion du site par le biais du Docob est réalisée par l'Institution Adour.

Dans ce cadre l'Institution Adour a pour rôle de :

- communiquer et sensibiliser largement autour des objectifs du site
- favoriser la contractualisation :
 - o recensement, contact et information des bénéficiaires
 - o diagnostic préalable à la contractualisation
 - o aide aux bénéficiaires pour le montage des dossiers
 - o suivi des contrats (transfert, appui technique...)
- suivre les actions et le site
- réaliser la coordination locale et technique
- mettre à jour le document d'objectifs au fur et à mesure des évolutions réglementaires et législatives
- assurer le secrétariat du Comité de pilotage local

L'animatrice Natura 2000, est l'interlocuteur privilégié pour répondre aux questions concernant la vie du site « Vallée de l'Adour ».

Vous pouvez la contacter à la maison de l'eau du Val d'Adour : 05.62.08.35.98
ou natura.adouramont@institution-adour.fr

La Direction Départemental des Territoires (DDT) :

Elle est chargée d'instruire les dossiers de demandes d'aides au titre de NATURA 2000 et de les contrôler.

Elle fait appliquer la réglementation relative à Natura 2000 et assure la mise en cohérence des politiques publiques notamment par le biais des évaluations d'incidences.

Services chargés du suivi du site Natura 2000 :

- Gers : service « Territoire et Patrimoines » (Michel LANS) : 05.62.61.46.46
- Hautes-Pyrénées : « Bureau Biodiversité » (Marc ADISSON) 05.62.51.40.25 ou « Mission environnement » (Sylvie BOCHER) : 05.62.51.41.68

Des informations complémentaires :

<http://www.gers.equipement.gouv.fr/les-mentions-relatives-a-la-a4946.html>

